

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES

À LA QUÊTE D'UN *SAFE SPACE* EN LOISIR : L'ACCÈS DES PERSONNES LGBTQ2+
AUX SERVICES PUBLICS ET MUNICIPAUX DE LOISIR AINSI QU'AUX
INFRASTRUCTURES MUNICIPALES RÉCRÉATIVES ET SPORTIVES

MÉMOIRE PRÉSENTÉ
COMME EXIGENCE PARTIELLE DE LA

MAÎTRISE EN LOISIR, CULTURE ET TOURISME, AVEC MÉMOIRE (3744)

PAR
ALEXIS ROY

OCTOBRE 2023

Université du Québec à Trois-Rivières

Service de la bibliothèque

Avertissement

L'auteur de ce mémoire, de cette thèse ou de cet essai a autorisé l'Université du Québec à Trois-Rivières à diffuser, à des fins non lucratives, une copie de son mémoire, de sa thèse ou de son essai.

Cette diffusion n'entraîne pas une renonciation de la part de l'auteur à ses droits de propriété intellectuelle, incluant le droit d'auteur, sur ce mémoire, cette thèse ou cet essai. Notamment, la reproduction ou la publication de la totalité ou d'une partie importante de ce mémoire, de cette thèse et de son essai requiert son autorisation.

Résumé

Dans une société où des mesures sont mises en place afin d'assurer l'accès aux services publics et l'inclusion de différentes populations, des personnes aux réalités, attentes et besoins particuliers sont parfois oubliées ou négligées : celles issues de la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre. Les personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles, trans, *queers* et celles aux autres identités sexuelles et de genre non conformistes (LGBTQ2+) peuvent être victimes de discrimination et de manifestations homophobes ou transphobes, dans les services et espaces publics de loisir et de sport. Ces derniers sont souvent reconnus pour être organisés selon une division cisnormative du genre, notamment dans les ligues sportives et l'aménagement d'installations genrées. Souvent inconsciemment, ils peuvent donc mettre de l'avant des principes, tels que celui d'hétérocisnormativité. Ainsi, les personnes LGBTQ2+ peuvent avoir diverses perceptions à l'égard de leur sécurité et de leur accès dans les services publics et municipaux de loisir et aux infrastructures municipales récréatives et sportives. Ce mémoire vise donc à mieux comprendre les perceptions des personnes LGBTQ2+ dans leur accès à ces services et ces espaces. Celui-ci a aussi pour but de fournir des recommandations et des pistes d'actions pour les municipalités québécoises dans leur offre inclusive de service de loisir et de sport.

Dans le cadre de cette recherche qualitative, dix (10) personnes LGBTQ2+ ont participé à des entretiens semi-dirigés lors de la collecte de données. Ces entretiens semi-dirigés ont permis de recueillir plusieurs résultats significatifs. Les résultats de cette étude démontrent que les personnes LGBTQ2+, et plus spécifiquement les personnes trans et non binaires, ont des préoccupations et des craintes dans l'usage des services publics et municipaux de loisir, notamment en raison des stéréotypes de genre qui y sont véhiculés. Ces derniers sont surtout attribués au milieu sportif et dans les espaces genrés, tels que les toilettes et les vestiaires. Les

personnes LGBTQ2+ reconnaissent ainsi la méconnaissance du milieu récréatif et sportif en ce qui a trait à leurs besoins et leurs réalités.

La quête d'un *safe space* en loisir est donc un élément central à cette recherche pour les personnes LGBTQ2+. Un travail significatif de collaboration, de sensibilisation et d'éducation est à établir auprès des municipalités et des associations locales récréatives et sportives dans leur offre de loisir pour tous·tes, afin d'assurer l'inclusion et de susciter la participation des personnes LGBTQ2+ aux services publics et municipaux de loisir.

Mots clés : personnes LGBTQ2+, accessibilité, inclusion, loisir, sport, services publics, municipalité, discrimination, *safe space*.

Table des matières

Résumé.....	ii
Liste des figures	viii
Liste des tableaux	ix
Liste des abréviations et acronymes	x
Remerciements.....	xi
1. Introduction et problématique	1
1.1 La mise en contexte de la recherche	2
1.1.1 Les personnes LGBTQ2+ : de qui parle-t-on ?	2
1.1.2 Un bref historique du mouvement LGBTQ2+ au Québec et d’ailleurs : quelques dates importantes.....	4
1.1.3 Comprendre les personnes LGBTQ2+ au travers des concepts d’exclusion et d’invisibilité sociale.....	7
1.1.4 Les défis entourant les recherches portant sur les personnes LGBTQ2+.....	9
1.1.5 Une société aux visées inclusives accentuant parfois les principes d’hétéronormativité, d’hétérosexisme et de cissexisme.....	10
1.2 Le problème de recherche	12
1.2.1 Les personnes LGBTQ2+ : pourquoi s’y intéresser dans des domaines tels que le loisir et le sport ?	12
1.2.2 L’accessibilité en loisir: l’un des fondements des services publics de loisir.....	13
1.2.3 L’expérience et la participation des personnes LGBTQ2+ en loisir et en sport : homophobie, transphobie, stéréotypes, pratique en non-mixité et particularités.....	14
1.2.4 Les bienfaits du loisir et du sport compromis pour une population vulnérable et marginalisée.....	16
1.2.5 Le rôle des services publics en loisir et les mesures mises en place pour favoriser l’accès et l’inclusion des personnes LGBTQ2+ : est-ce suffisant ?	17
1.3 Les objectifs et les questions de recherche	19
2. Cadre conceptuel	22
2.1 L’accessibilité	22
2.1.1 L’accessibilité au loisir.....	23
2.1.2 L’accessibilité universelle.....	29

2.1.3	Les contraintes à la participation.....	30
2.2	La municipalité : sa définition, ses rôles, mandats et responsabilités.....	33
2.2.1	Les rôles de la municipalité : en bref.	34
2.2.2	L'intervention en inclusion sociale et en équité de la municipalité.....	35
2.3	Le loisir dit « public » : sa définition, sa mission et ses valeurs.....	42
2.3.1	Le service public de loisir.	45
2.3.2	La municipalité et le loisir public : vers une finalité de bien commun et de vivre ensemble.	51
2.3.3	L'inclusion sociale et la justice sociale en loisir et en sport.	52
2.4	Les personnes LGBTQ2+	55
2.4.1	Des notions clés liées au sexe, au genre et à la sexualité : l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'expression de genre et les rôles de genre.	55
2.4.2	Le « <i>coming out</i> » et l'affirmation de soi des personnes LGBTQ2+.....	58
2.4.3	Une population hétérogène aux besoins particuliers.....	60
2.4.4	L'intersectionnalité : un concept fondamental pour mieux comprendre la réalité de certaines personnes marginalisées et discriminées.	62
2.4.5	Certaines inégalités sociales vécues par les personnes LGBTQ2+.....	63
2.4.6	L'accès des personnes LGBTQ2+ aux services publics	64
2.4.7	Les « <i>safe spaces</i> » pour les personnes LGBTQ2+.....	65
2.4.8	Les visées et pratiques inclusives des municipalités afin de soutenir les personnes LGBTQ2+.	66
2.4.9	Les impacts de la pandémie mondiale de COVID-19 sur les personnes issues de la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre.	68
2.5	Les personnes LGBTQ2+ et les services de loisir	69
2.5.1	Quelques études portant sur les personnes LGBTQ2+ en loisir.	69
2.5.2	Les barrières potentielles des personnes LGBTQ2+ quant à l'accès et la participation au loisir public.	72
3.	Cadre méthodologique	74
3.1	Le design de recherche.....	74
3.2	La population à l'étude, la stratégie d'échantillonnage et le recrutement.....	74
3.3	La collecte de données : la méthode et l'instrument	77

3.4	Le profil des participant-e-s.....	78
3.5	L'analyse méthodologique des données : l'analyse thématique	79
3.6	Les considérations et précautions éthiques	80
4.	Présentation des résultats	83
4.1	La participation des personnes LGBTQ2+ aux services de loisir et de sport : lorsque « un loisir n'est plus un loisir »	84
4.2	La discrimination vécue et perçue par les personnes LGBTQ2+ dans les lieux de loisir et de sport : « c'est plein de petites choses qui me rendent mal à l'aise... »	87
4.2.1	« Je n'ai pas ou peu vécu de discrimination directe dans les infrastructures et services publics et municipaux de loisir et de sport, mais je n'y accède pas... » : le poids de la peur.	94
4.2.2	Des milieux perçus plus inclusifs que d'autres : la culture versus le sport.	98
4.2.3	La pratique de loisirs et de sports des personnes LGBTQ2+ en contexte public.....	101
4.2.4	Des activités et lieux moins marqués par la discrimination : l'exemple du plein air.....	105
4.3	Les défis additionnels des personnes trans et non binaires	106
4.3.1	Les expériences des personnes trans et non binaires : les cas de la piscine et de la bibliothèque.....	109
4.4	L'accès perçu aux ressources et services publics et municipaux de loisir et de sport dans les grands centres et les régions du Québec.....	111
4.5	Une vision intersectionnelle des enjeux des personnes LGBTQ2+	114
4.6	Les effets de la pandémie sur la pratique de loisir et de sport en contexte public des personnes issues de la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre.....	118
4.7	Les attentes des personnes LGBTQ2+ envers les municipalités ainsi que les milieux récréatifs et sportifs : « juste le simple fait de... ».....	120
4.7.1	Une perception de méconnaissance des milieux municipaux, récréatifs et sportifs des besoins et réalités des personnes LGBTQ2+.	123
4.8	L'importance de la mise en place de <i>safe spaces</i> , comme environnements favorables à la pratique, dans les lieux de loisir et de sport : qu'est-ce qu'un <i>safe space</i> pour les personnes LGBTQ2+ et pourquoi s'y attarder ?	126

5.	Interprétation des résultats	131
5.1	Les contraintes des personnes LGBTQ2+ dans les espaces publics dédiés à la pratique de loisir et de sport : entre négociation, résilience et abandon	131
5.1.1	La perception des contraintes : la peur comme contrainte principale à la participation en loisir public	141
5.2	Le sentiment de sécurité et les <i>safe spaces</i> : le point focal dans la conception inclusive et accessible d’environnements publics et municipaux de loisir et de sport	143
5.3	Le rôle des institutions et des municipalités dans l’accès et l’inclusion des personnes LGBTQ2+ dans les services et infrastructures de loisir : qu’en est-il ?	147
5.4	Le modèle conceptuel de l’accès perçu des personnes LGBTQ2+ aux services publics et municipaux de loisir ainsi qu’aux infrastructures municipales récréosportives	152
6.	Conclusion	155
6.1	Un retour sur les objectifs de recherche : à la quête d’un <i>safe space</i> en loisir	155
6.2	Les recommandations et pistes d’action pour les services publics et municipaux de loisir ainsi que les municipalités québécoises dans l’inclusion des personnes LGBTQ2+	156
6.3	Les limites et les forces de la recherche	158
	Références	159
	Annexe 1	173
	Annexe 2	177

Liste des figures

Figure 1.	Le modèle hiérarchique des contraintes en loisir de Crawford, Jackson et Godbey (1991).....	30
Figure 2.	Le modèle des niveaux du système d'inclusion de Ferdman (2014).....	38
Figure 3.	Le modèle de services inclusifs de loisir (Dattilo, 2021)	53
Figure 4.	Le modèle conceptuel de l'accès perçu des personnes LGBTQ2+ aux services publics et municipaux de loisir ainsi qu'aux infrastructures municipales récréatives et sportives.....	153

Liste des tableaux

Tableau 1.	Le profil des participant·e·s LGBTQ2+ rencontré·e·s lors des entretiens semi-dirigés.....	78
-------------------	---	----

Liste des abréviations et acronymes

ACPL	Association canadienne des parcs et loisirs
AQLM	Association québécoise du loisir municipal
CQL	Conseil québécois du loisir
CRSH	Conseil de recherche en sciences humaines du Canada
HARSAH	Hommes ayant des relations sexuelles avec d'autres hommes
LGBTQ2+	Personnes lesbiennes, gais, bisexuelles, trans, en questionnement, <i>queers</i> , bispirituelles ainsi que les personnes autres formes d'identités sexuelles et de genre non conformistes et hétéronormatives (dont les personnes pansexuelles, asexuelles, intersexuées et non binaires) formant la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre
MAMH	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
MEES	Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
UQTR	Université du Québec à Trois-Rivières

Remerciements

Que dire de cette belle et rocambolesque aventure de la rédaction de ce mémoire à la maîtrise en loisir, culture et tourisme ? Celui-ci est le fruit de près de trois années d'efforts, de collaboration et d'apprentissages qui me suivront tout au long de mon parcours de vie, tant au niveau personnel que professionnel. Ainsi, dans les prochaines lignes, je souhaite souligner l'immense soutien et contribution des personnes lors de la réalisation de ce mémoire, dont je suis particulièrement fier.

Tout d'abord, je tiens à remercier Marc-André Lavigne, pour la direction de ce projet de recherche, son immense soutien, sa confiance en moi et sa soif de me voir me surpasser. Sans sa précieuse aide, je n'aurais pu réaliser ce mémoire. Je souhaite aussi remercier Julie Fortier ainsi que Fenton Litwiller, pour leur participation au comité de recherche et leurs conseils judicieux. De plus, je remercie mes enseignant-e-s du Département d'études en loisir, culture et tourisme, pour la qualité remarquable de leur enseignement tout au long de mes études, tant au premier qu'au deuxième cycle. Je tiens également à souligner ma reconnaissance au Conseil de recherche en sciences humaines du Canada (CRSH), pour le soutien financier et l'attribution de la Bourse d'études supérieures du Canada.

De plus, sur une note plus personnelle, je souhaite remercier l'ensemble des personnes m'ayant soutenu lors de l'écriture de ce mémoire marqué par plusieurs hauts et quelques bas. Je remercie mon amoureux, ma famille et mes ami-e-s, pour leurs paroles plus qu'encourageantes et leur amour inconditionnel.

Enfin, je conclus cette belle aventure sur les paroles de RuPaul : « *If you can't love yourself, how in the hell are you gonna love somebody else ?* ».

1. Introduction et problématique

En société aux visées inclusives, des préjugés et des manifestations de discrimination, comme l'homophobie et la transphobie, surgissent dans l'espace public, dont les lieux de loisir et de sport (Chamberland & Puig, 2015 ; Cunningham & Pickett, 2018 ; Denison et al., 2021). En étant par moment les cibles, les personnes lesbiennes, gais, bissexuelles, trans, en questionnement ou *queers* et celles aux autres identités sexuelles et de genre non conformistes (LGBTQ2+) peuvent avoir diverses perceptions quant à leur accès aux services publics et municipaux de loisir et aux infrastructures récréosportives, pouvant accentuer des principes d'hétéronormativité et de cisgenrisme. Il va sans dire que l'une des valeurs fondamentales du loisir public est l'accessibilité. Le lien entre les personnes LGBTQ2+ et leur accès en loisir public peut ainsi être particulièrement pertinent et intéressant.

Ce mémoire vise à cibler les perceptions des personnes LGBTQ2+ sur leur accès aux services publics et municipaux de loisir ainsi qu'aux infrastructures municipales récréosportives. Elle a aussi pour de : découvrir les enjeux des personnes LGBTQ2+ dans les services et espaces publics et municipaux de loisir, comprendre en quoi le loisir public et ses espaces peuvent potentiellement être des lieux inclusifs ou d'exclusion à ces personnes, et analyser les attentes de ces personnes en loisir public et envers les municipalités québécoises. Ce mémoire se divise en six (6) chapitres : (1) la problématique, où l'on introduit le contexte et le problème de recherche ; (2) le cadre conceptuel, où l'on définit les concepts d'accessibilité, de municipalité, de loisir public et de personnes LGBTQ2+ au travers d'écrits scientifiques ; (3) le cadre méthodologique, où l'on présente les divers choix méthodologiques et éthiques lors de la collecte et l'analyse des données ; (4) la présentation des résultats, où l'on dresse les principaux résultats de recherche ; (5) l'interprétation des résultats, où l'on confronte les résultats de recherche avec des écrits

scientifiques mentionnés dans cadre conceptuel, tout en proposant un modèle conceptuel ; et (6) la conclusion, où l'on effectue un retour sur les objectifs de recherche et où l'on mentionne des recommandations et pistes d'action pour les municipalités et les services publics et municipaux de loisir afin de mieux répondre aux besoins des personnes LGBTQ2+.

Ainsi, cette première section vise à explorer plus spécifiquement les personnes LGBTQ2+ au Québec, incluant leurs enjeux quotidiens, ainsi que le loisir public.

1.1 La mise en contexte de la recherche

La présente sous-section de la problématique est dédiée à la mise en contexte de la recherche, afin de mieux saisir les enjeux des personnes LGBTQ2+ et l'accessibilité en loisir. Il est alors question de ce qu'on entend par « personnes LGBTQ2+ », d'un bref historique du mouvement LGBTQ2+, des concepts d'exclusion et d'invisibilité sociale, des principes d'hétéronormativité et d'hétérosexisme et de la pertinence de s'intéresser à ces individus dans le domaine du loisir et du sport.

1.1.1 Les personnes LGBTQ2+ : de qui parle-t-on ? D'abord, afin de mieux cerner les enjeux vécus par les personnes LGBTQ2+, il est pertinent, voire primordial, de bien comprendre ce qu'on entend par « personnes LGBTQ2+ » ainsi que « personnes issues de la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre ». L'acronyme LGBTQ2+ englobe diverses orientations sexuelles et plusieurs identités de genre, soit toutes celles ne se ramenant pas aux principes dominant d'hétérosexisme¹ ou de cisgenrisme².

¹ Hétérosexisme : « Attitude présument que toute personne est ou devrait être hétérosexuelle (jusqu'à preuve du contraire), et affirmation de l'hétérosexualité comme étant supérieure ou préférable aux autres orientations sexuelles » (Dorais, 2019, p. 221).

² Cisgenrisme : « Préjugé selon lequel toute personne est ou devrait être cisgenre (jusqu'à preuve du contraire), et que le fait d'être cisgenre est supérieur ou préférable au fait d'être transgenre » (Dorais, 2019, p. 217).

De ce fait, le *L* ainsi que le *G* évoquent l'homosexualité³, à l'inverse de l'hétérosexualité⁴, et représentent les personnes homosexuelles, soit les personnes lesbiennes et gais, étant attirées émotionnellement et sexuellement par les individus du même sexe.

Le *B*, quant à lui, réfère à la bisexualité⁵ et évoque les personnes bisexuelles, soit les personnes étant attirées émotionnellement et sexuellement aux hommes et aux femmes.

Le *T* est représenté par les personnes trans, dont l'identité de genre ne correspond pas à leur sexe biologique assigné à la naissance. Ainsi, à l'inverse, les personnes cisgenres sont celles dont le sexe biologique et l'identité de genre concordent (Dorais, 2019).

Le *Q* rejoint les personnes en questionnement⁶ ou *queers*⁷.

Le *2* fait référence aux personnes bispirituelles ou personnes aux-deux-esprits⁸.

³ Homosexualité : « Attirance sexuelle plus ou moins exclusive pour des personnes du même sexe que soi » (Dorais, 2019, p. 222).

⁴ Hétérosexualité : « Attirance sexuelle plus ou moins exclusive pour des personnes d'un sexe différent du sien » (Dorais, 2019, p. 221).

⁵ Bisexualité : « Attirance sexuelle, à des degrés divers, pour des personnes de sexe masculin et des personnes de sexe féminin » (Dorais, 2019, p. 221)

⁶ Personne en questionnement : « Personne ambivalente ou incertaine quant à son orientation sexuelle (le terme est parfois utilisé pour désigner une personne ambivalente ou incertaine quant à son identité de genre) » (Dorais, 2019, p. 223).

⁷ *Queer* : « Terme parfois utilisé comme synonyme fédérateur de LGBT+, il signifie de façon spécifique le refus de correspondre aux étiquettes binaires et catégoriques en ce qui concerne le sexe, le genre et plus particulièrement l'orientation sexuelle » (Dorais, 2019, p. 223).

⁸ Personne-aux-deux-esprits : « Termes utilisées par des peuples autochtones d'Amérique du Nord pour désigner la présence de deux esprits, masculin et féminin, dans un même corps. Les *personnes aux-deux-esprits* peuvent parfois aujourd'hui aussi se dire gais, lesbiennes, bisexuelles ou trans, ou encore adopter des identités plurielles. À noter que le terme *personnes bispirituelles* parfois utilisé traduit mal la réalité décrite, la formule anglophone étant *Two-Spirit people* » (Dorais, 2019, p. 218).

Enfin, le + regroupe plusieurs autres formes d'identités sexuelles et de genre non conformistes, telles que les personnes pansexuelles⁹, asexuelles¹⁰, intersexuées¹¹ et non binaires¹².

Bref, les personnes LGBTQ2+ représentent les personnes issues de la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre. D'un point de vue historique, social, politique, celles-ci ont toutefois des enjeux vécus au quotidien bien particuliers.

1.1.2 Un bref historique du mouvement LGBTQ2+ au Québec et d'ailleurs : quelques dates importantes. De plus, dans le but de mieux comprendre la réalité des personnes LGBTQ2+, il est nécessaire de se ramener à l'historique bien distinctif de l'activisme et du mouvement LGBTQ2+ au Québec en y présentant des dates significatives dans la reconnaissance des droits des personnes LGBTQ2+.

Voici certaines dates importantes (Tremblay, 2015) :

- 1969 : Décriminalisation des actes homosexuels entre adultes consentants au Canada et les émeutes de Stonewall (New York) ;
- 1973 : L'homosexualité est retirée du manuel de diagnostic et statistique des troubles mentaux (DSM) de l'*American Psychiatric Association* ;

⁹ Pansexualité : « Attirance sexuelle potentielle pour des personnes de tous sexes et de tous genres » (Dorais, 2019, p. 223).

¹⁰ Asexualité : « Absence d'attirance sexuelle chez une personne » (Dorais, 2019, p. 221).

¹¹ Personne intersexuée : « Personne née avec des attributs physiologiques mâles et femelles. Par exemple, il peut y avoir une concordance entre les organes génitaux externes, les organes génitaux internes, les caractéristiques sexuelles secondaires, les hormones et les chromosomes. Ce terme remplace l'appellation *hermaphrodite* utilisée jadis et les termes *intersexuel.le* ou *intersexe*, plus récents. À noter qu'il existe aussi des nourrissons nés avec un sexe *indéterminé* ou *ambigu*, ambiguïté qui va généralement en s'amenuisant au cours du développement physique, en particulier à la puberté. Dans les deux cas, on recommande aujourd'hui de laisser ces enfants se développer naturellement, sans interventions invasives, à moins que leur santé soit en jeu » (Dorais, 2019, p. 216).

¹² Personnes non binaires, au genre fluide, bigenes ou de genre *queer* : « Personnes qui contestent ou transgressent les normes binaires et les stéréotypes de genre, que ce soit dans un objectif de libération personnelle ou de contestation artistique, sociale ou politique » (Dorais, 2019, p. 219).

- 1977 : Introduction de l'orientation sexuelle comme motif de discrimination interdit dans la *Charte des droits et libertés de la personne* au Québec ;
- 2005 : Adoption de la loi accordant le droit au mariage pour les couples homosexuels au Canada ;
- 2011 : Premier plan d'action gouvernemental provincial dédié à la lutte contre l'homophobie ;
- 2016 : Ajout de l'identité et l'expression de genre comme motifs de discrimination interdits dans la *Charte des droits et libertés de la personne* du Québec ;
- 2020-2021 : Criminalisation et interdiction des thérapies de conversion ;
- 2022 : Premier plan d'action fédéral pour l'inclusion des personnes LGBTQ2+ du Canada *Bâtir notre avenir, avec fierté.*

Ces dates témoignent de l'évolution somme toute récente, d'un point de vue légal et politique, de l'acceptation des droits des personnes LGBTQ2+, allant de la décriminalisation à l'obtention de certains droits, tels que celui des unions homosexuelles. La plupart de ces droits sont considérés comme étant acquis dans un contexte plutôt occidental, mais encore dans plusieurs pays, dont en Afrique, dans le Moyen-Orient et en Europe de l'Est, plusieurs États détiennent toujours une législation répressive à l'égard des personnes LGBTQ2+, condamnées parfois à la peine de mort ou la prison à perpétuité. Il n'est pas rare, même de nos jours, d'assister à des crimes homophobes et transphobes un peu partout sur la planète... Ici même, au Québec, certains droits acquis des personnes LGBTQ2+ peuvent être remis en question sur la scène politique. Les discussions entourant le projet de loi 2 en 2022 sur le changement de sexe représentent un bon exemple. Bien que non adopté finalement, ce projet de loi caquiste visait à obliger les personnes trans et non binaires à subir des opérations chirurgicales génitales afin de que celles-ci puissent changer la

mention de sexe sur leurs documents officiels. Il va sans dire que ce projet de loi a eu un effet tsunami sur la scène médiatique et publique. Cette législation, décriée par les défenseur-riche-s des droits LGBTQ2+ puisqu'elle touche à l'intégrité et la vie privée des personnes trans et non binaires, accentue les inégalités sociales vécues par celles-ci.

Enfin, Dorais (2019) souligne que :

[...] le retrait de l'homosexualité de la liste des maladies mentales au début des années 1970 par l'APA n'a pas empêché que les *sissy boys* (les garçons efféminés) et les *tomboys* (les filles masculines) font parfois encore aujourd'hui le désespoir de leur parent et la fortune de certains thérapeutes, en particulier aux États-Unis, où l'homophobie et la transphobie sont, au moment d'écrire ces lignes, encouragées par l'administration Trump » (p. 27-28).

Dans un même ordre d'idées, il paraît important de souligner que, dans plusieurs états américains dirigés par des idéologies politiques républicaines et de droite, de nombreux projets de loi portant atteinte aux droits des minorités sexuelles et de genre sont proposés, dont la loi *Don't Say Gay* interdisant l'enseignement de questions LGBTQ2+ ainsi qu'un projet de loi visant à limiter la participation de jeunes trans dans les sports féminins (Camdessus, 2023).

Ainsi, d'un point de vue social, les personnes LGBTQ2+ peuvent toujours vivre aujourd'hui certaines formes d'inégalité ou de discrimination, telles que de l'homophobie¹³ ou de la transphobie¹⁴, que ce soit au travail, à l'école ou dans d'autres contextes publics. Ces formes de harcèlement sont encore bien répandues de nos jours, où l'on assiste toujours à des crimes haineux ciblant les personnes LGBTQ2+.

¹³ Homophobie : « Ensemble des attitudes préjudiciables envers les gais (*gaiphobie*), les lesbiennes (*lesbophobie*) ou les personnes bisexuelles (*biphobie*), et de façon générale envers tout ce qui suggère ou donne à voir à l'homosexualité » (Dorais, 2019, p 221-222).

¹⁴ Transphobie : « Ensemble des attitudes préjudiciables envers les personnes trans » (Dorais, 2019, p. 220).

1.1.3 Comprendre les personnes LGBTQ2+ au travers des concepts d'exclusion et d'invisibilité sociale. Étant donné certaines valeurs et normes et des représentations négatives liées à la diversité sexuelle et de genre toujours présentes dans la société actuelle, les personnes LGBTQ2+ sont particulièrement sujettes à vivre de l'exclusion sociale et de souffrir d'invisibilité sociale. Ces notions permettent ainsi de bien saisir les réalités des personnes LGBTQ2+.

D'une part, Billette et Savoie (2010) se sont penchés sur le processus d'exclusion sociale et ont répertorié sept dimensions d'exclusion auxquelles les aînés peuvent être confrontés. Parmi ces dimensions, trois peuvent particulièrement se concilier aux personnes LGBTQ2+, soit l'exclusion symbolique, se caractérisant « par les images et les représentations négatives accolées au groupe d'appartenance » (p. 8) ; l'exclusion des liens sociaux significatifs, soit « l'absence ou la perte de réseaux de sociabilité ou encore par le rejet de ces réseaux » (p. 8) étant, par exemple, le rejet par la famille à la suite du *coming out*¹⁵ ou le manque de ressources sociales dû à l'exclusion ; ainsi que l'exclusion identitaire, se basant sur « l'identité réduite à un seul groupe d'appartenance, ce qui implique que la personne est perçue uniquement ou presque uniquement à travers un prisme réduit [...] niant ainsi ses multiples caractéristiques identitaires : genre, origine, culture, orientation sexuelle, religion, etc. » (p. 8). L'exclusion sociale des personnes LGBTQ2+ peut être comprise sous d'autres dimensions, dont celles sociale (p. ex., l'accès réduit aux services publics, l'itinérance et l'homophobie), historique (p. ex., le manque de considération législative dans le passé) et individuelle (p. ex., les enjeux de santé mentale, les problèmes liés à la consommation excessive de drogues) (Fish, 2010). Aussi, les personnes issues de la communauté LGBTQ2+

¹⁵ *Coming out* : « Annonce volontaire de son orientation sexuelle ou de son identité de genre. Les termes “affirmation”, “dévoilement”, “divulcation” et “révélation” sont généralement utilisés avec un complément, par exemple “affirmation de son orientation sexuelle”, contrairement à l'expression “sortie du placard”, qui est toujours utilisée sans complément. Le contraire de dissimulation. » (Gouvernement du Canada, 2023).

peuvent vivre des formes d'exclusion au quotidien dans les domaines de vie importants à leur épanouissement, tels que le travail, la vie de quartier, en milieu scolaire, dans les sports, et plusieurs autres (Blais, Philibert et Chamberland, 2018). Bref, les personnes LGBTQ2+, étant donné leur identité allant à l'opposé des normes sociales prédominantes en ce qui concerne le sexe et le genre, peuvent être sujettes de vivre des formes d'exclusion sociale. Ainsi, les notions d'inclusion et de justice sociale peuvent pallier cette exclusion. Les organisations et institutions associées aux domaines du loisir devraient d'ailleurs être porteuses des messages d'inclusion et de justice sociale (Donnelly & Coakley, 2002 ; Wetherly et al., 2017).

D'autre part, les personnes LGBTQ2+ peuvent souffrir d'une certaine invisibilité sociale. Cette invisibilité sociale peut causer l'impossibilité de ces personnes à prendre part à la participation publique (Le Blanc, 2009). Effectivement, Le Blanc (2009) effectue une analyse exhaustive de ce que sont l'invisibilité et la visibilité ; il est possible d'en faire un parallèle avec le cas des personnes LGBTQ2+ et d'autres populations minoritaires non reconnues ou dont la reconnaissance fut diminuée dans le passé, comme les personnes racisées ou les femmes. Le Blanc (2009) reconnaît ainsi que certains groupes sont rendus invisibles par la marginalisation et la discrimination qu'ils subissent. L'invisibilité sociale des personnes LGBTQ2+ est attribuée au passé teinté par la discrimination de celles-ci. On reconnaît que les aîné-e-s LGBTQ2+ souffrent considérablement de cette invisibilité. Ces personnes aînées ont grandi et évolué avec la conviction qu'il valait mieux dissimuler (donc, rendre « invisible ») leur orientation sexuelle ou leur identité de genre non conformiste pour assurer leur bien-être (Gouvernement du Canada, 2018). Enfin, certaines personnes LGBTQ2+ portent également d'autres identités minoritaires et stigmatisées. Elles vivent alors avec plusieurs barrières nuisant à leur visibilité, notamment les personnes racisées et

défavorisées. On parle ici d'intersections identitaires¹⁶ (El-Hage & Lee, 2015 ; Klugman, 2008). En d'autres termes, certaines personnes issues de la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre représentent d'autres minorités, ce qui constitue des barrières additionnelles à leur visibilité et à leur participation sociale.

1.1.4 Les défis entourant les recherches portant sur les personnes LGBTQ2+. Selon plusieurs auteur-e-s, les personnes LGBTQ2+ forment une population comportant quelques défis dans les études scientifiques. Si l'on vient tout juste de citer l'exclusion sociale vécue par les personnes LGBTQ2+ dans la société, il peut en être de même dans les sciences sociales, même si l'on assiste à davantage d'ouverture depuis quelques années. Les personnes issues de la diversité sexuelle et de la pluralité des identités et des expressions de genre ont longtemps souffert d'une sous-représentation, d'une « invisibilité », dans les recherches en sciences sociales.

De plus, bien qu'il soit désormais communément entendu dans la communauté scientifique que les personnes LGBTQ2+ représentent plus ou moins 10 % de la population mondiale, on reconnaît plusieurs contraintes face à l'étude des personnes LGBTQ2+, notamment quant à l'usage de différentes définitions des personnes LGBTQ2+¹⁷, la difficulté d'obtenir des échantillons représentatifs regroupant des individus appartenant à d'autres groupes ou minorités (race, minorités ethniques, âge, niveau de scolarité, localisation géographique, etc.) ainsi que la barrière de l'affirmation identitaire des personnes LGBTQ2+, c'est-à-dire que l'orientation sexuelle ou l'identité de genre ne sont pas nécessairement des aspects visibles (Institute of Medicine, 2011). Les personnes LGBTQ2+ recrutés en recherche s'intéressant à leur identité sexuelle et de genre

¹⁶ Ces éléments correspondent à la notion d'*intersectionnalité* qui est traitée dans le prochain chapitre.

¹⁷ Certaines études se basent uniquement sur les personnes LGB, alors que d'autres réunissent l'ensemble des personnes issues de la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre.

reconnaissent leur identité et l'affirment, alors qu'il y a une proportion d'individus dissimulant leur identité sexuelle ou de genre et qui, par le fait même, ne sont pas nécessairement incluses dans les recherches (Institute of Medicine, 2011). On parle ici notamment d'homophobie intériorisée¹⁸.

Par ailleurs, on reconnaît un certain rôle significatif des sciences sociales dans la reconnaissance et l'acceptabilité des personnes issues des minorités sexuelles et de genre. Celles-ci gagnent en visibilité (Parmenter et al., 2020). Schmidt (2010) mentionne le rôle fondamental des sciences sociales et des recherches critiques *queer* dans la normalisation des citoyen-ne-s de minorités sexuelles pour le bien commun, ce qui serait une clé à la participation citoyenne des personnes LGBTQ2+.

Enfin, Robinett (2014) stipule que les recherches en loisir ont la capacité de contribuer à une forme de justice sociale, notamment lorsqu'elles fournissent des espaces ouverts à la remise en question d'idéologies hétéronormatives dominantes. En d'autres termes, les recherches en loisir devraient encourager l'élimination des conceptions hétérocisnormatives, selon Robinett (2014).

1.1.5 Une société aux visées inclusives accentuant parfois les principes d'hétéronormativité, d'hétérosexisme et de cissexisme. Bien que plusieurs mesures soient mises en place afin d'assurer l'inclusion de différentes populations, que ce soit en raison de leur ethnie, leur profil socioéconomique ou leurs habiletés physiques, notre société peut parfois accentuée certaines normes brimant alors la participation sociale de certains groupes minoritaires, dont les personnes LGBTQ2+. À ce sujet, l'hétéronormativité, l'hétérosexisme et le cisgenrisme s'installent dans plusieurs espaces de la société, dont en loisir et en sport.

¹⁸ Homophobie intériorisée : « Sentiment socialement induit de culpabilité, de honte ou de faible estime de soi lié à une attirance pour des personnes de même sexe » (Dorais, 2019, p.222).

En premier lieu, l'hétéronormativité est « la supposition selon laquelle l'hétérosexualité et les identités cisgenres binaires sont la norme. Elle comprend un système d'attitudes ou de préjugés en faveur de l'attraction envers le sexe opposé et des sexes binaires (masculin et féminin) » (Downie, 2019, p. 18). Le fait de considérer que l'ensemble des familles sont constituées de parents hétérosexuels et de sexe opposé est un bon exemple hétéronormatif.

En deuxième lieu, de manière complémentaire, l'hétérosexisme est l'« affirmation de l'hétérosexualité comme norme sociale ou comme étant supérieure aux autres orientations sexuelles » (Chamberland & Puig, 2015, p. 13). Ainsi, l'hétérosexisme, présent notamment au niveau institutionnel et ailleurs dans la société, suppose que tous sont hétérosexuels, ce qui vient diminuer la reconnaissance des personnes de la diversité des identités sexuelles et de genre, notamment dans les services de santé. Pour Bastien-Charlebois (2011), l'hétérosexisme « dépasse les gestes commis par d'autres personnes et exerce une contrainte sur les actions mêmes des personnes lesbiennes, gaies et bisexuelles » (p. 129).

Finalement, le cissexisme correspond à la « présomption de conformité aux normes sexospécifiques de la société, plus précisément à la vision du monde binaire structurée par deux genres seulement, correspondant à deux seuls sexes (féminin et masculin) » (Chamberland & Puig, 2015, p. 13). L'appui de normes cissexistes est donc au détriment des individus s'identifiant à un genre autre que celui assigné à la naissance, surtout les personnes trans. Par exemple, bien que ceci fut remis en question par le gouvernement caquiste de Legault par le projet de loi 2 mentionné dernièrement, jusqu'à 2013, les personnes trans ne pouvaient changer leur mention légale de sexe sans avoir recours à une intervention chirurgicale. Cela pouvait constituer un exemple de cissexisme où les droits des personnes trans ne sont pas reconnus au même titre que les individus

cisgenres. Un autre exemple peut s'illustrer par le refus d'un employeur d'engager une personne trans en se basant uniquement sur son identité sexuelle et de genre non conformiste.

Donc, on assiste à une sorte de paradoxe, entre ouverture et résistance, dans la société lorsqu'il est question de l'inclusion des personnes LGBTQ2+. Malgré le souhait d'une société ouverte et inclusive envers les personnes issues de toutes formes de diversité, des idées conservatrices, parfois projetées par des partis politiques plus ou moins influents, tentent toujours de limiter les droits et de contribuer à l'invisibilité des personnes LGBTQ2+. Certaines sphères sociales se basent sur des normes rendant plus difficiles les expressions des personnes issues de la diversité sexuelle et de la pluralité des identités et expressions de genre. Pour Tremblay (2015), le fait de s'exprimer comme étant une personne LGBTQ2+ apporte plusieurs expériences quotidiennes liées à la discrimination, que ne vivent pas les personnes hétérosexuelles et cisgenres.

1.2 Le problème de recherche

L'accès au loisir peut être limité pour les personnes LGBTQ2+, en raison d'une multitude de facteurs. C'est d'ailleurs l'un des enjeux principaux qui guide la présente recherche. Dans cette sous-section, on illustre la problématique de recherche en énumérant et en précisant les enjeux à la participation et les expériences discriminatoires en loisir et en sport des personnes LGBTQ2+, les bienfaits compromis du loisir pour ces individus marginalisés et stigmatisés ainsi que du rôle des services publics en loisir et les mesures mises en place afin de favoriser l'inclusion des personnes LGBTQ2+.

1.2.1 Les personnes LGBTQ2+ : pourquoi s'y intéresser dans des domaines tels que le loisir et le sport ? Dans les contextes de loisir et de sport, la nature des activités peut avoir divers effets sur la participation et l'expérience des personnes LGBTQ2+. En effet, ces contextes,

souvent conçus comme un reflet de la société, peuvent représenter des lieux où les personnes LGBTQ2+ vivent de l'exclusion ou de la discrimination (Hargie, Mitchell & Somerville, 2017). Les activités de loisir et de sport sont effectivement souvent organisées selon une division cisnormative du genre, c'est-à-dire une division stricte selon le genre du masculin ou du féminin, comme les ligues de sport genrées, par exemple. D'autre part, l'accès à des infrastructures, telles qu'une piscine publique, est marqué par des espaces genrés, dont les vestiaires : souvent l'un destiné aux femmes et l'autre aux hommes.

Étant donné cette division accentuant des normes hétérosexistes, on suppose que certaines personnes issues de la diversité sexuelle et de genre peuvent vivre certains malaises ou certaines barrières dans la participation des activités de loisir ou de sport (Chamberland & Puig ; Johnson, 1999 ; Oakleaf & Richmond, 2017). Ainsi, il est pertinent de se questionner sur les besoins et les attentes des personnes LGBTQ2+ en loisir et en sport.

1.2.2 L'accessibilité en loisir: l'un des fondements des services publics de loisir. Le loisir public s'appuie sur plusieurs valeurs fondatrices bien particulières, dont celle de l'accessibilité, étant « sans doute la plus influente et qui caractérise le plus le loisir public dans une société démocratique » (Thibault, 2008, p. 101). Ainsi, pour que les services publics en loisir soient dits « accessibles », on prend en compte des indicateurs, tels que le prix, la distance, l'horaire et l'absence de barrières physiques et sociales. Ce dernier indicateur s'applique particulièrement aux personnes LGBTQ2+, puisqu'on comprend des barrières sociales à la participation de ces dernières dans les services publics et infrastructures de loisir et de sport, notamment en raison de la discrimination vécue et d'espaces genrés. De ce fait, étant la valeur la plus influente en loisir, il est pertinent de la lier avec les personnes LGBTQ2+, d'autant plus que l'importance accordée du loisir public à la participation citoyenne.

1.2.3 L'expérience et la participation des personnes LGBTQ2+ en loisir et en sport : homophobie, transphobie, stéréotypes, pratique en non-mixité et particularités. De plus, comme mentionné précédemment, des préjugés et des manifestations de discrimination, comme l'homophobie et la transphobie, peuvent surgir dans l'espace public et dans la société, dont les lieux de loisir et de sport (Chamberland & Puig, 2015 ; Cunningham & Pickett, 2018). En effet, les personnes LGBTQ2+ rapportent vivre des expériences d'homophobie et discriminatoires en contexte de loisir et de sport (Cunningham & Pickett, 2018 ; Johnson, 1999 ; Theriault, 2014), allant des plus jeunes aux plus âgés. Ces expériences peuvent prendre plusieurs formes : exclusion, rejet, harcèlement ainsi que, parfois même, des agressions verbales et agressions physiques. À ce sujet, Blais, Philibert et Chamberland (2018) mentionnent quelques statistiques significatives :

- « 79,7 % des étudiant-e-s-athlètes rapportent des propos homophobes dans leur équipe sportive » (p. 25) ;
- « 12 % des personnes LGB rapportent avoir vécu de l'homophobie ou de la discrimination dans leur équipe » (p. 25) ;
- « les hommes gais et bisexuels rapportent davantage de discrimination que les femmes lesbiennes ou bisexuelles » (p. 25).

Il est donc possible de supposer que les personnes LGBTQ2+ ayant vécu ce genre d'expériences discriminatoires dans une pratique d'activité sportive ou récréative seront moins portées à ressortir des effets positifs de leur participation ou de reprendre part de nouveau à ce genre d'activité.

Chamberland et Puig (2015) reconnaissent des stéréotypes dans les activités de sport et celles de loisir. Bien que leur étude se penche principalement sur les milieux collégiaux et universitaires, ces observations peuvent être comprises à l'échelle de la société. D'une part, Chamberland et Puig (2015) précisent que « les jeunes hommes craignent d'avouer leur orientation sexuelle de peur

d'être considérés comme incompetents en sport, alors que les jeunes femmes se voient étiquetées comme "lesbiennes" lorsqu'elles pratiquent une activité compétitive ou impliquant une certaine rudesse » (p.9). Les auteur-e-s distinguent aussi la situation des personnes trans dans ces contextes : « les jeunes transgenres se retrouvent marginalisés lorsque les activités et les infrastructures sportives sont organisées sur la base d'une division stricte selon le genre (masculin ou féminin) » (p.9). Ainsi, dans la société, on associe des stéréotypes basés sur le genre aux activités de loisir.

On remarque aussi que certaines personnes LGBTQ2+ préfèrent participer à des activités réservées et en lieux exclusifs et de non-mixité, organisées par leur propre communauté de diversité sexuelle et de pluralité des identités et expressions de genre, en majeure partie pour éviter des expériences discriminatoires et négatives et rehausser leur sentiment de sécurité (Browne & Bakshi, 2011 ; Mock et al., 2019). Ce type d'organisation reflète l'esprit communautaire de certaines personnes LGBTQ2+. La communauté LGBTQ2+ constitue pour les minorités sexuelles «un lieu d'énonciation particulier : un lieu à l'intérieur duquel sont rendues possibles l'articulation à la fois d'une identité et de valeurs permettant de développer une façon de vivre ainsi que des marges de manœuvre et d'action collectives » (Mensah et al., 2017). Ces lieux peuvent ainsi constituer des *safe spaces*, où les personnes LGBTQ2+ ne craignent pas d'exprimer leur identité. On assiste alors à des ligues sportives LGBTQ2+ où les personnes LGBTQ2+ peuvent profiter des bienfaits attribués au sport et à l'activité physique sociale (Mock et al., 2019). Cunningham et Pickett (2018) remarquent qu'en environnements sportifs, inclusifs et ouverts réservés aux personnes trans, celles-ci peuvent particulièrement s'épanouir. Toutefois, ce type de pratique peut renforcer le caractère d'exclusion des minorités sexuelles et de genre, et ne se ramène pas à des principes du discours inclusif.

Enfin, il est possible de distinguer certaines particularités dans les expériences de loisir des personnes trans. Cunningham et Pickett (2018) ont démontré que même si les préjugés à l'égard des personnes trans ont diminué au cours des dernières années, celles-ci sont victimes de davantage de préjugés que les personnes lesbiennes, gaies ou bisexuelles. On constate que les personnes trans sont moins actives que les individus cisgenres (Muchicko et al., 2015). Muchicko et al. (2015) affirment que les personnes trans ont un soutien social et une perception physique d'elles-mêmes plus faibles que les individus cisgenres, ce qui explique en partie leur faible participation à des activités physiques, en loisir et en sport. Certaines personnes trans sacrifient leurs activités de loisir afin de ne pas se sentir discriminées (Lewis & Johnson, 2011).

À la lumière de ces idées et particulièrement de la présence de discrimination dans les espaces de loisir et de sport face aux minorités sexuelles et de genre, les personnes LGBTQ2+ ont « une participation moindre dans les sports que les personnes hétérosexuelles » (Blais, Philibert & Chamberland, 2018, p. 24) et ce, autant dans toutes formes d'activités sportives que dans des clubs sportifs compétitifs. Il est alors possible d'envisager que les services publics de loisir et de sport maintiennent des barrières dans l'accès des personnes LGBTQ2+ à ces services, ce qui expliquerait cette faible participation rapportée par Blais, Philibert et Chamberland (2018).

1.2.4 Les bienfaits du loisir et du sport compromis pour une population vulnérable et marginalisée. Alors qu'il est reconnu que les personnes LGBTQ2+ participent moins aux activités de loisir, de sport et d'activité physique (Herrick & Duncan, 2022), les bienfaits attribués à la pratique de ces activités sont compromis pour celles-ci. En plus de moins pratiquer d'activité physique, les personnes LGBTQ2+ sont aussi plus à risque de développer des enjeux de santé physique et mentale, telles que la dépression, les troubles mentaux, les excès de drogue ou d'alcool, les pensées suicidaires, et ce, à tout âge (Dorais & Chamberland, 2013 ; Beauchamp &

Chamberland, 2015). Les rejets familiaux, l'isolement social, la discrimination et les préjugés alimentent notamment cette exclusion sociale.

Toutefois, on reconnaît que le loisir et le sport favorisent le soutien social ainsi que la participation sociale (Parmenter et al., 2020). Ainsi, les services de loisir public ont pour objectif de « rendre le loisir accessible et à s'assurer que les individus et la communauté en tireront tous les avantages possibles » (Thibault, 2008, p. 95), y compris les personnes LGBTQ2+. Parmi les bienfaits du loisir, l'Association canadienne des parcs et loisirs (1998) reconnaît que :

- « la vie active et le loisir sont essentiels à la santé physique des personnes;
- le loisir est essentiel au développement d'une vie équilibrée;
- le loisir est essentiel à la qualité de vie;
- le loisir réduit les comportements autodestructeurs et antisociaux;
- la vie de loisir contribue à la construction de familles et de communautés solides et en santé » (Thibault, 2008, p. 99).

De ce fait, les bienfaits du loisir sur la qualité de vie est indéniable (ACPL, 1998 ; AQLM, 2001; Arlan & Turkmenm, 2012). Ces effets positifs limités et compromis ajoutent ainsi à la pertinence de la problématique entourant l'accessibilité aux services publics de loisir des personnes LGBTQ2+, d'autant plus que le loisir est un droit pour tous-tes (Nations Unies, 1948 ; Thibault, 2008).

1.2.5 Le rôle des services publics en loisir et les mesures mises en place pour favoriser l'accès et l'inclusion des personnes LGBTQ2+ : est-ce suffisant ? Afin que les personnes LGBTQ2+ puissent bénéficier du loisir, Muchicko et al. (2015) soulignent le devoir des services en loisir dans la mise en place de programmations, d'installations, d'équipements et

d'infrastructures prenant en considération les besoins et intérêts distincts des personnes LGBTQ2+. Bien que certaines personnes LGBTQ2+ puissent se rassembler en communautés basées sur leur identité, majoritairement dans les grands centres urbains (Giraud, 2013), la plupart des personnes LGBTQ2+, étant plus propices à vivre de l'exclusion sociale et de la marginalisation, ne sont pas toujours en mesure de participer pleinement à leur loisir. Les lieux de loisir et de sport dans l'espace public constituent des lieux genrés ; il est alors important de négocier des espaces de loisirs sécuritaires protégeant les expressions de genre non binaires, de considérer des espaces de loisir pour l'affirmation du genre et la construction d'espaces communautaires inclusifs (Lewis & Johnson, 2011). De plus, Theriault (2017) cite diverses pratiques que les services publics de loisir peuvent adopter, dont :

- Développer des politiques publiques antidiscriminatoires ;
- Créer des espaces où il est possible de partager des expériences aux intersections de la race, du genre, de la classe sociale, de l'orientation sexuelle et les capacités ;
- Sensibiliser les employés aux enjeux des personnes LGBTQ2+ ;
- Reconnaître la résistance et le support aux initiatives inclusives par les professionnel-le-s en loisir¹⁹.

Cependant, au-delà de ces mesures inclusives, dans la pratique et sur le terrain, et particulièrement au Québec, il est toujours méconnu si la plupart des municipalités mettent en œuvre ce genre de pratiques dans le but d'inclure les personnes LGBTQ2+ à leurs services, programmations, équipements et infrastructures en loisir et en sport. La présente recherche s'intéresse ainsi particulièrement à ce que les personnes LGBTQ2+ perçoivent quant à leur accès à ces services.

¹⁹ D'autres pratiques que peuvent adopter les services publics de loisir sont mentionnés dans le deuxième chapitre de ce mémoire.

1.3 Les objectifs et les questions de recherche

Plusieurs barrières à la participation aux services publics et municipaux de loisir et aux infrastructures municipales récréatives et sportives ont été mentionnées : discrimination, homophobie, hétéronormativité, et plusieurs autres. En raison de celles-ci, les personnes LGBTQ2+ peuvent vraisemblablement avoir diverses perceptions quant à leur accès à ces services, et ce, malgré les exemples de pratiques inclusives citées dans la littérature scientifique, notamment par Theriault (2017) et Taylor (2014).

Bien que de plus en plus d'études s'intéressent à l'inclusion des personnes LGBTQ2+, très peu d'entre elles, voire aucune à notre connaissance, se penchent sur les perceptions des personnes LGBTQ2+ à l'égard des services publics et municipaux de loisir, surtout en contexte francophone et québécois. Le loisir public, étant lié au soutien de la communauté locale et sa société civile, est un domaine intéressant pour s'interroger sur l'accès aux services publics de différents groupes. Cette recherche interpelle la municipalité sur son offre de services accessibles pour l'ensemble de sa population et des citoyen-ne-s, dont les personnes LGBTQ2+.

Ainsi, la recherche vise principalement à mieux comprendre et explorer les perceptions des personnes LGBTQ2+ en ce qui a trait à leur accès aux services publics et municipaux de loisir ainsi qu'aux infrastructures municipales sportives et récréatives. Aussi, elle vise à découvrir et rendre visibles les enjeux des personnes LGBTQ2+ au Québec, et plus précisément dans les services et espaces publics de loisir, à comprendre en quoi le loisir public et ses espaces peuvent potentiellement être des lieux inclusifs ou d'exclusion pour les personnes LGBTQ2+, et à analyser les attentes de ces personnes envers les municipalités et les services publics de loisir.

Quant à la question principale de recherche, celle-ci prend la forme de l'énoncé suivant : Quelles sont les perceptions des personnes LGBTQ2+ de leur accès aux services publics et municipaux de loisir ainsi qu'aux infrastructures municipales sportives et récréatives ?

Enfin, voici les deux questions secondaires de recherche :

1. Quels sont les facteurs pouvant favoriser et limiter l'accessibilité des personnes LGBTQ2+ aux services publics et municipaux de loisir ainsi qu'aux infrastructures municipales sportives et récréatives ?
2. Quelles sont les attentes des personnes LGBTQ2+ quant aux services publics et municipaux de loisir ainsi qu'aux infrastructures municipales sportives et récréatives ?

En plus d'explorer les perceptions des personnes LGBTQ2+, on s'intéresse aussi aux facteurs favorisant et limitant leur accessibilité ainsi que leurs attentes à l'égard des services publics et municipaux de loisir.

Le prochain chapitre se consacre à la définition des concepts centraux de l'étude, en se référant aux écrits scientifiques existants. Ainsi, les concepts d'accessibilité, de municipalité, de loisir public, incluant le service public et municipal de loisir, et de personne LGBTQ2+ y sont approfondis et spécifiés. Le troisième chapitre, quant à lui, se consacre à la présentation et la justification de la méthode de recherche du présent mémoire. On y explique ainsi le cadre méthodologique. Le quatrième chapitre présente les données recueillies et stipule des résultats de recherche. Le cinquième chapitre vise à interpréter les différents résultats de recherche. On y propose aussi une discussion autour de ces résultats. Le sixième et dernier chapitre de ce mémoire assure une conclusion. Il y a ainsi un résumé des éléments clés et incontournables de cette

recherche, en plus d'émettre des pistes de recommandations et des pistes d'action, tant pour le milieu professionnel que pour l'avancement des connaissances sur le sujet de recherche.

2. Cadre conceptuel

Ce deuxième chapitre vise à définir les concepts de la recherche relatifs à l'accès des personnes LGBTQ2+ aux services publics et municipaux de loisir ainsi qu'aux infrastructures municipales sportives et récréatives, par une recension des écrits de ces thèmes. On aborde, dans un premier temps, un concept assez large qui représente un élément incontournable du domaine du loisir public, soit celui de l'accessibilité. Le concept d'accessibilité est ainsi détaillé en y présentant quelques notions citées dans la littérature scientifique, dont l'accessibilité au loisir, les contraintes à la participation ainsi que l'accessibilité universelle. Dans un deuxième temps, on définit le concept de municipalité en indiquant son rôle, ses mandats et responsabilités, notamment en ce qui a trait à l'inclusion sociale. Dans un troisième temps, le loisir public est défini et décrit selon sa mission, sa vision et ses valeurs. On y spécifie notamment certaines notions, telles que le service public de loisir, le service municipal de loisir et la gouvernance. Le concept de personne LGBTQ2+, dans un quatrième temps, constituant le concept central à la présente recherche, est présenté en y soulignant des besoins spécifiques à cette population, dont certaines inégalités à laquelle elle fait face et la notion de *safe space*. Enfin, les personnes LGBTQ2+ et leur accès aux services de loisir sont abordés.

2.1 L'accessibilité

Le concept d'*accessibilité* est primordial dans la présente recherche; on s'intéresse à l'accès des personnes LGBTQ2+ aux services publics et municipaux de loisir ainsi qu'aux infrastructures municipales sportives et récréatives. Ainsi, Folcher et Lompré (2012) soulignent que l'accessibilité « consiste à fournir un accès égal aux environnements physiques et numériques en offrant des lieux et des ressources sûrs, sains et adaptés à la diversité des personnes susceptibles d'en faire usage » (p. 90). Cette définition, plutôt sommaire de l'accessibilité, permet de bien saisir globalement la

signification du concept d'accessibilité, notamment en ce qui concerne la diversité des populations et l'accès à des espaces sains et sécuritaires.

Étant un concept particulièrement vaste, une attention particulière est faite à la notion d'*accessibilité au loisir*, ou à l'accessibilité aux services de loisir.

2.1.1 L'accessibilité au loisir. Avant tout, il faut reconnaître l'essence même de l'accessibilité au loisir. En effet, le fondement de l'accessibilité au loisir est que le loisir est un droit reconnu pour chaque individu (Gacem & Thibault, 2004). De plus, l'accessibilité est une valeur centrale au loisir public²⁰, celui-ci : « intervient pour permettre au loisir sous toutes ses formes de développer la santé, la qualité de vie, la socialisation et la participation sociale et publique des [citoyen-ne-s], le sentiment d'appartenance et de faciliter l'éducation et l'intégration sociale des plus démunis » (Gacem & Thibault, 2004, p. 1). Ainsi, toute personne n'a pas les mêmes opportunités afin de profiter des bienfaits associés au loisir et de pratiquer différentes formes de loisir, que ce soit pour se rendre dans un parc ou pour participer à une activité sportive, par exemple. De plus, l'article 10 et 10.1 de la *Charte des droits et libertés de la personne* du Québec (2016) reconnaît que :

Toute personne a droit à la reconnaissance et à l'exercice, en pleine égalité, des droits et libertés de la personne, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, l'identité ou l'expression de genre, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap (n. d.).

Le loisir dit « public » vise ainsi à éliminer les barrières à certains groupes d'individus aux besoins particuliers, sans les discriminer. Thibault (2014) mentionne à ce sujet que les intervenant-e-s en

²⁰ Le loisir public, son rôle, sa mission est ses valeurs sont définis dans la section traitant du loisir public.

loisir peuvent assurer l'accessibilité au loisir, notamment en instaurant des programmes d'éducation au loisir, en facilitant la pratique libre dans des lieux publics tels que les parcs et en étant à l'affût des désirs des différents groupes de la population.

2.1.1.1 À qui s'adresse les actions publiques privilégiant l'accessibilité au loisir ? De ce fait, l'accessibilité est l'un des enjeux principaux dans le domaine du loisir ; cet enjeu est aussi l'enjeu prioritaire de la *Politique de l'activité physique, du sport et du loisir* du MEES (2017). L'une des orientations liées à cet enjeu est de « faciliter la participation des personnes, des groupes ou des communautés qui ont des besoins particuliers » (MEES, 2017, p. 20). Parmi ces personnes, groupes et communautés, étant touchés par différents enjeux, on y retrouve : les personnes âgées, les personnes handicapées, les personnes immigrantes et les communautés culturelles, les personnes en situation de pauvreté, les personnes autochtones et les communautés des milieux ruraux et des territoires isolés (MEES, 2017). Les personnes LGBTQ2+ ne figurent pas parmi ces personnes aux besoins particuliers dans cette politique gouvernementale québécoise portant sur l'activité physique, le sport et le loisir. Cependant, on retrouve quelques études dans la littérature scientifique s'intéressant à l'accès au loisir des personnes LGBTQ2+ et à d'autres services publics.²¹

2.1.1.2 Les vecteurs d'accessibilité au loisir. Thibault (2008) souligne que l'accessibilité se décline en plusieurs indicateurs, tels que le prix, la distance, l'horaire et l'absence de barrières physiques et sociales.

²¹Bien que ce sujet soit sommairement détaillé dans le premier chapitre, l'accès aux services publics, comme la santé, et aux services publics de loisir des personnes issues de la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre est spécifié dans la dernière section de ce chapitre.

Dans un guide pour l'analyse de l'accessibilité au loisir, le CQL (2007) dénombre quatre vecteurs d'accessibilité au loisir, soit le vecteur temporel, le vecteur économique, le vecteur spatial et physique ainsi que le vecteur culturel.

Premièrement, le vecteur temporel de l'accessibilité réfère au « temps disponible qu'a [le-la citoyen-ne] pour effectuer des activités de loisir [et] les plages horaires pendant lesquelles les activités, les espaces et les équipements sont accessibles » (CQL, 2007, p. 9). Plus précisément, ce vecteur temporel englobe plusieurs éléments liés au temps libre, comme le temps de transport et de déplacement, le temps consacré aux obligations sanitaires (manger, dormir, se tenir en forme), le temps de travail ainsi que les obligations familiales influençant la conciliation travail-famille (Thibault, 2014). Le MEES (2017) précise que :

Pour pouvoir pratiquer diverses activités physiques ou sportives ou différents loisirs, les citoyennes et les citoyens devraient pouvoir accéder aux installations, aux équipements, aux sites et aux services dans des plages horaires qui tiennent compte de leurs contraintes temporelles. Cette flexibilité est encore plus cruciale pour les activités familiales, notamment les soirs, les fins de semaine et durant la période estivale et les autres congés scolaires (p. 18).

De ce fait, il est important de s'attarder au temps libre de plusieurs types de population ayant parfois plus de temps libre, dont les personnes âgées, ou moins, y compris les familles, les étudiant-e-s et les travailleur-euse-s.

Deuxièmement, quant au vecteur économique, le CQL (2007) définit ce vecteur comme étant « la part du revenu consacré par les gens ou les organisations aux loisirs, ainsi qu'aux tarifs fixés pour la pratique d'activités récréatives » (p. 14). Le MEES (2017) ajoute à cette définition qu'une « situation financière précaire peut modifier les choix des individus, mais aussi ceux des groupes et des communautés involontairement exclus des services » (p. 18). Le coût associé aux équipements, aux services et aux activités de loisir ainsi qu'au transport pour se rendre à l'activité

de loisir sont des facteurs liés au vecteur économique. Certaines personnes sont davantage touchées par le vecteur économique de l'accessibilité au loisir, soit les personnes en situation d'itinérance, les personnes sans ou à la recherche d'emploi, les étudiant-e-s, les personnes retraitées, les familles monoparentales et les personnes vivant avec des limitations. Malgré des enjeux économiques, Oncescu et Loewen (2020) reconnaissent que le loisir est encore plus vital pour les familles en situation financière précaire. De plus, Tamminen et al. (2020) reconnaissent que les personnes à faible revenu ont moins tendance à participer aux activités récréatives et physiques. Des programmes d'aide assurant une gratuité aux activités de loisir sont pour Tamminen et al. (2020) un levier considérable pour favoriser la participation aux activités de loisir malgré des contraintes économiques. Enfin, Scott (2013) s'intéresse aussi à la prestation de services en loisir aux personnes en situation de pauvreté. L'auteur-e reconnaît que les inégalités économiques sont de plus en plus présentes dans la société ; l'accès au loisir à ces individus se doit d'être amélioré par les organisations en rendant les services davantage accueillants et abordables.

Troisièmement, le vecteur spatial et physique correspond à « la répartition de l'offre du loisir sur l'ensemble du territoire national (régions urbaine, rurale et périurbaine) et l'accessibilité physique aux sites, aux équipements et aux activités (notamment pour les personnes à capacités physiques restreintes) » (CQL, 2007, p. 12). En effet, l'accès physique aux installations et espaces de loisir est primordial à la participation. Le MEES (2017) souligne :

Il est donc important que la population ait accès, partout au Québec, à des services appropriés ainsi qu'à des installations et à des sites de qualité, bien entretenus, sécuritaires, répondant à ses besoins et répartis en fonction de la réalité de chaque milieu. Les organisations municipales et de l'éducation étant responsables de la gestion et de l'entretien d'un important parc d'installations, d'équipements et de sites permettant la pratique d'activités physiques, de sports et de loisirs, la concertation et la collaboration sont primordiales pour que ceux-ci soient facilement accessibles à l'ensemble des citoyennes et des citoyens (p. 17).

En effet, des enjeux liés à la mobilité, au transport adapté, à la proximité et l'adaptabilité des installations, équipements et espaces de loisir influencent le vecteur spatial et physique. On associe alors principalement à ce vecteur d'accessibilité les personnes handicapées, ou ayant des limitations, ainsi que les communautés vivant en territoires considérés isolés. D'un côté, Stumbo et al. (2011) se sont principalement intéressé-e-s à l'accès des personnes handicapées aux expériences de loisir. Ces auteur-e-s précisent qu'il y a toujours des lacunes dans l'offre des services de loisir et que l'accessibilité est la clé pour permettre aux personnes handicapées de profiter des bienfaits psychologiques, physiques et sociaux associés au loisir. Parmi les principales barrières à la participation au loisir des personnes handicapées ou vivant avec des limitations, Stumbo et al. (2011) soulignent le manque d'équipement de loisir adapté. D'un autre côté, alors qu'on remarque plusieurs contraintes à l'accessibilité au loisir dans les communautés dites « urbaines » et « périurbaines », là où les offres en loisir sont les plus nombreuses et les plus variées, Kowalski et al. (2012) se penchent sur l'accessibilité au loisir pour des communautés canadiennes isolées. Parmi les barrières venant limiter l'accessibilité au loisir de ces populations, les auteur-e-s remarquent le manque d'engagement professionnel et scolaire, le prix des équipements sportifs et récréatifs, l'horaire des programmes, le coût des programmes récréatifs ainsi que le fait de ne pas avoir de programme à proximité du lieu de résidence. Ainsi, ces contraintes sont à la fois rattachées à des aspects géographiques, mais aussi à des aspects économiques et temporels.

Quatrièmement, le vecteur culturel et social de l'accessibilité au loisir se réfère « aux connaissances, croyances, coutumes, valeurs, traditions et rites ainsi qu'à l'environnement social et à l'éducation qui influencent l'individu dans ses choix en matière de loisir » (CQL, 2007, p. 16).

En d'autres termes, on stipule que :

Le Québec est composé d'individus issus de différents environnements sociaux, culturels et économiques. [...] Le respect des spécificités, des profils et des besoins de chacun est important pour joindre différents segments de la population et favoriser l'accès aux activités au plus grand nombre de personnes (MEES, 2017, p. 18).

De ce fait, pour assurer la participation et l'inclusion de toute personne en loisir, on se doit tenir compte de la diversité des individus qui composent la société ; une diversité à la fois sociale, incluant les personnes issues de la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre, culturelle et économique²². Le CQL (2007) souligne précisément la prise en considération des besoins des minorités culturelles, des populations autochtones et des nouveaux arrivants. On reconnaît que « le manque de temps, la méconnaissance de la langue, la pénurie de ressources en termes d'équipements de loisir ou sportifs et une programmation de loisir inadaptée à leurs besoins » (Drudi & Zheng, 2020, p. 424) sont des enjeux limitant les personnes immigrantes à leur participation et leur accès au loisir. Bref, le loisir peut ainsi représenter un espace d'accueil et d'intégration dans un contexte interculturel.

Enfin, certain-e-s auteur-e-s reconnaissent que des personnes peuvent avoir une accessibilité réduite en raison de multiples indicateurs temporels, économiques, physiques, géographiques et culturels, notamment celles vivant de l'exclusion sociale (Fol & Gallez, 2013). Ainsi, plusieurs vecteurs d'accessibilité au loisir peuvent être interreliés pour un même groupe de personnes. Powers et al. (2020) comprennent l'accès et l'utilisation des parcs et services municipaux de loisir dans une optique intersectionnelle²³, selon le genre, l'ethnie, l'âge, le revenu, le lieu de résidence ainsi que le niveau de scolarité. Les auteur-e-s remarquent que les personnes appartenant à plusieurs groupes

²² Ce dernier vecteur semble être celui touchant le plus les besoins des personnes LGBTQ2+ en loisir. On discute de cet accès spécifique aux personnes LGBTQ2+ dans la dernière section de ce second chapitre.

²³ Le notion d'*intersectionnalité* est définie plus tard dans ce chapitre.

considérés marginalisés sont « moins susceptibles de se rendre dans les parcs et de percevoir qu'ils ont un parc à distance de marche de leur domicile »²⁴ (Powers et al., 2020, p. 377). Ainsi, Powers et al. (2020) affirment que ces personnes vivent avec des contraintes les empêchant de profiter des bienfaits du loisir. Ceux-ci concluent en mentionnant que l'on devrait, dans l'offre de services municipaux de loisir, accorder plus d'importance aux personnes et aux groupes aux multiples facteurs de défavorisation et de marginalisation.

2.1.2 L'accessibilité universelle. L'accessibilité universelle est désormais au cœur de l'aménagement du territoire et des espaces publics. Elle constitue une philosophie d'intervention qui influence plusieurs politiques publiques. L'accessibilité universelle est « le caractère d'un produit, procédé, service, environnement ou de l'information qui, dans un but d'équité et dans une approche inclusive, permet à toute personne de réaliser des activités de façon autonome et d'obtenir des résultats équivalents » (Rocque et al., 2011, p. 12). On sous-entend alors des déplacements en toute sécurité, l'amélioration des conditions de santé et de bien-être, l'équité en santé, l'encouragement d'un mode de vie physiquement actif et la diminution l'isolement social (St-Louis, 2021). De plus, l'accessibilité universelle vise à considérer tout utilisateur de service et d'espace public, et ce, sans égard à leurs capacités, habiletés ou genres (St-Louis, 2021).

De ce fait, la mise en œuvre de l'accessibilité universelle, et du design universel, repose sur plusieurs paliers de gouvernement, surtout celui municipal. Effectivement, la municipalité est un milieu de proximité aux dimensions spatiale et sociale (Reichhart & Rachedi-Nasri, 2016). Ainsi :

L'accès aux ressources, prestations, équipements et infrastructures qui composent l'espace urbain dévoile des enjeux sociétaux qui sous-tendent la participation sociale de tous, et par extension l'égalité et la non-discrimination. En ce sens, l'accessibilité, considérée comme un droit fondamental, incarne la condition sine qua non à la reconnaissance de la pleine citoyenneté mais aussi la

²⁴ [Traduction libre]

participation sociale des personnes en situation de handicap et au vivre ensemble (Reichhart & Rachedi-Nasri, 2016, p. 76-77).

L'accessibilité universelle implique ainsi de considérer chaque individu. Cependant, peu de mesures concrètes sont citées afin d'assurer l'accessibilité des personnes issues des minorités sexuelles et de genre²⁵. Ainsi, il va de soi que la municipalité prenne en considération la diversité des citoyen-ne-s qui la compose.

2.1.3 Les contraintes à la participation. Afin d'avoir une meilleure compréhension de l'accessibilité, la notion de contraintes à la participation au loisir peut être détaillée. Pour Thibault (2014), « l'inaccessibilité au loisir n'est pas que financière ou physique, ce qui incite à regarder ailleurs les contraintes au loisir et les pistes qui mènent à une véritable accessibilité globale » (p. 2). Ainsi, Crawford, Jackson et Godbey (1991) proposent un modèle des contraintes en loisir, où l'on dénombre trois types de contraintes, qui fut largement utilisé dans les recherches en loisir, soit celles : intrapersonnelles, interpersonnelles et structurelles (voir Figure 1).

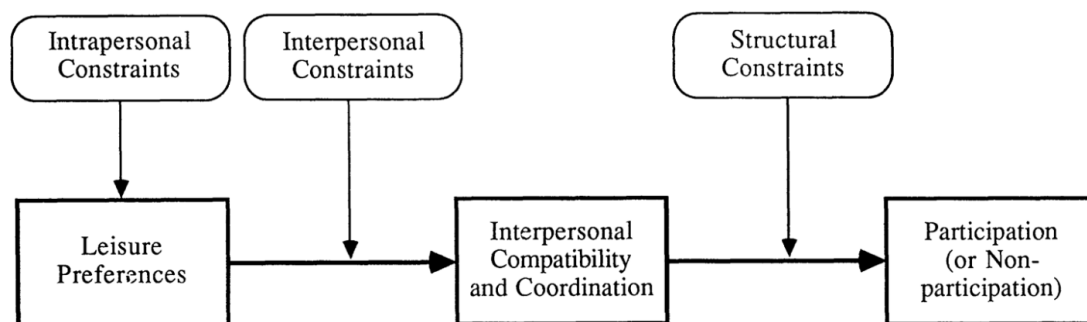


Figure 1. Le modèle hiérarchique des contraintes en loisir de Crawford, Jackson et Godbey (1991)

D'abord, les contraintes intrapersonnelles correspondent aux caractéristiques psychologiques et physiques d'un individu en interaction avec ses préférences en loisir. On y associe ainsi la santé

²⁵ Certaines de ces mesures sont présentées dans la section s'intéressant à l'accessibilité des personnes LGBTQ2+.

mentale (stress, anxiété, dépression, ...) et la perception de soi (habiletés, corps, ...) et de son temps libre. Ensuite, les contraintes interpersonnelles constituent le résultat d'interactions interpersonnelles ou les caractéristiques individuelle d'une personne qui influencent la préférence et la participation à une activité de loisir. À titre d'exemple, une personne peut être portée à participer à une activité de loisir puisqu'une personne de son entourage pratique cette même activité. Enfin, les contraintes structurelles représentent les facteurs qui interviennent entre la préférence et la participation de loisir, comme les barrières physiques et l'environnement externe (climat, météo, ...) (Crawford et al., 1991). Ainsi, ces contraintes interagissent les unes avec les autres menant à la participation totale, partielle ou non à une activité de loisir.

Près de deux décennies suivant la publication de leur modèle, Godbey, Crawford et Shen (2010) reviennent sur quelques critiques qui ont été soulevées par d'autres auteurs. Des auteur-e-s évoquent que ce modèle semble légèrement simpliste et s'applique davantage sous un angle de microenvironnement. En effet, l'environnement social et culturel, entouré par certaines normes sociales, peut avoir un effet sur la participation à des activités de loisir. Une personne peut avoir les habiletés et l'intérêt de participer à une activité de loisir, mais n'y participe pas ou moins, en raison de contraintes issues d'un contexte plus global, notamment quant à l'environnement politique, la sécurité et l'acceptabilité sociale. Godbey, Crawford et Shen (2010) réfutent toutefois cette critique en mentionnant que cet environnement social est lié aux contraintes structurelles.

2.1.3.1 La négociation des contraintes. Face à la présence d'une ou de plusieurs contraintes liées au modèle précédent, des chercheur-e-s ont soulevé une critique plutôt intéressante, en quoi la présence de ces contraintes ne mèneraient uniquement qu'à une absence de participation au loisir. Jackson, Crawford et Godbey (1993) s'intéressent ainsi comment un individu négocie avec ses contraintes dans sa participation au loisir. En effet, ces derniers précisent

que « la participation ne dépend pas de l'absence de contraintes (bien que cela puisse être vrai pour certaines personnes) mais de la négociation à travers celles-ci. Cette négociation peut « modifier la participation plutôt que de l'éliminer²⁶ » (p. 4). La négociation des contraintes en loisir peut ainsi prendre cinq différentes formes selon Jackson, Crawford et Godbey (1993) : (1) le fait de reconnaître ses contraintes peut être un vecteur dans la réussite de la négociation des contraintes, et ainsi mener la participation en loisir ; (2) l'absence du désir de changer son comportement actuel en loisir peut s'expliquer notamment par une négociation antérieure réussie des contraintes structurelles ; (3) l'anticipation d'une ou plusieurs contraintes interpersonnelles ou structurelles insurmontables peut supprimer le désir de la participation en loisir ; (4) l'anticipation ne consiste pas seulement à prévoir la présence ou l'intensité d'une contrainte, mais aussi à prévoir la capacité de la négocier ; (5) l'initiation et le résultat du processus de négociation dépendent des interactions entre les contraintes à la participation à une activité et les motivations pour cette participation de loisir. Ainsi, une négociation est dite « réussie » lorsqu'une participation en loisir a lieu malgré la présence de certaines contraintes. Malgré cette négociation des contraintes, plusieurs personnes, en raison de l'intensité de ces contraintes, continuent d'avoir un accès restreint à différentes activités et environnements de loisir.

Bref, l'accessibilité constitue une valeur fondamentale en loisir, selon laquelle on doit maximiser les possibilités et minimiser les contraintes afin que toute personne puisse participer socialement et bénéficier des bienfaits psychologiques, physiques et sociaux associés au loisir (AQLM, 2001). La prochaine section s'intéresse ainsi à la municipalité et à ses diverses responsabilités, notamment en inclusion sociale et en loisir.

²⁶ [Traduction libre]

2.2 La municipalité : sa définition, ses rôles, mandats et responsabilités

Au fil de cette recherche s'intéressant particulièrement aux services publics et municipaux de loisir ainsi qu'aux infrastructures municipales récréosportives, le rôle de la *municipalité* dans le domaine des loisirs et des sports est considéré et perçu comme étant essentiel. Le palier local municipal, comparativement au palier supralocal, régional ou provincial, représente un milieu de proximité des citoyen-ne-s, selon une perspective géographique, culturelle, sociale et économique. Ce palier détient alors un rôle bien précis ainsi que des mandats et responsabilités distinctes. Le loisir est ainsi un levier pour la municipalité, afin d'offrir une qualité de vie aux citoyen-ne-s.

Selon le MAMH (2023), la municipalité locale, parfois désignée comme une ville, une municipalité, un village ou une paroisse, se définit comme suit :

Palier décisionnel le plus près de la population, la municipalité locale s'est vue confier par le législateur, au fil des années, certains pouvoirs qui lui confèrent une autonomie politique et administrative. Elle est administrée par un conseil municipal.

Depuis leur création, les municipalités en sont venues à jouer un rôle élargi. Elles contribuent aujourd'hui à la mise en place et au maintien de milieux de vie adaptés aux besoins des [citoyen-ne-s]. Les municipalités favorisent également le déploiement de conditions propices à l'activité économique sur leur territoire et sur l'ensemble de leur région d'appartenance (n. d.).

Une population qui habite une même municipalité peut être « hétérogène » et avoir des besoins tout autant variés. À titre d'exemple, pensons aux personnes âgées, aux jeunes, aux familles, aux personnes vivant avec des limitations, aux minorités ethnoculturelles, aux personnes immigrantes, aux personnes autochtones, aux femmes et aux personnes LGBTQ2+. La municipalité a ainsi le défi de répondre aux besoins divers, changeants, essentiels et complexes de différent-e-s citoyen-ne-s.

Ce bref résumé de l'organisation municipale permet de saisir ce qu'on entend par concept de municipalité. Toutefois, la précision de certains rôles contribuera à saisir davantage l'organisation municipale au Québec. En effet, les rôles ainsi que les mandats et responsabilités de la municipalité permettront de mieux comprendre la place du loisir au sein de ce palier local et la population desservie par celle-ci.

2.2.1 Les rôles de la municipalité : en bref. La municipalité assume un rôle bien distinct, à la fois politique et administratif, ainsi qu'un pouvoir public décentralisé lui donnant une autonomie, et ce, au fil de plusieurs compétences. D'une part, la dimension politique du rôle de la municipalité s'explique par « l'expression des besoins et des volontés des populations relativement à l'exercice de certaines fonctions de nature locale ou régionale, selon le cas » (Gravel, 1999, p. 20). De ce fait, les élu-e-s des municipalités, formant le conseil municipal : « exercent les droits de la municipalité ; exécutent ses obligations ; et déterminent les grandes orientations et la répartition des ressources » (Gravel, 1999, p. 26). D'autre part, la dimension administrative du rôle de la municipalité est effectuée par des fonctionnaires appliquant les règlements et assurant l'offre de divers services publics du champ des compétences municipales (Gravel, 1999).

Les municipalités québécoises aussi assurent plusieurs mandats et responsabilités distincts, telles que la sécurité publique, le transport en commun, l'urbanisme et l'aménagement du territoire et le développement économique. L'offre municipale en loisir et en culture, de même que la gestion des parcs et espaces verts, figurent aussi parmi les mandats que se donne la municipalité pour favoriser une qualité de vie à ses citoyen-n-es (Gravel, 1999 ; MAMH, 2020). Les services publics et municipaux en loisir ainsi que les domaines qui y sont associés, comme la culture et le sport, et

certaines espaces, incluant les parcs et les espaces verts municipaux, sont centraux dans la présente recherche²⁷.

Cette brève description permet de mieux comprendre les nombreux rôles, mandats et responsabilités de la municipalité²⁸. Les prochaines lignes sont consacrées aux diverses actions en inclusion sociale et en équité portées par la municipalité.

2.2.2 L'intervention en inclusion sociale et en équité de la municipalité. À travers ses fonctions administratives et politiques, la municipalité, de nos jours, intervient de plus en plus en justice sociale et dans la lutte contre la discrimination et les inégalités sociales envers des populations vulnérables à risque de vivre de l'exclusion et de l'isolement social, étant le palier de gouvernement le plus près des citoyen-ne-s. Ainsi, elle peut jouer un rôle essentiel et de première ligne dans l'inclusion sociale et l'équité menant à une certaine cohésion sociale de ces citoyen-ne-s. Avant tout, il est nécessaire et indispensable de définir le concept d'*inclusion sociale*. Ce concept a été largement cité dans la littérature scientifique, et ce au fil de multiples disciplines : en sociologie, en économie, en géographie, en travail social, en santé, en gérontologie, et plusieurs autres domaines tels qu'en loisir. Une définition assez simpliste, mais efficace de l'inclusion, peut prendre la forme suivante : « l'inclusion se rapporte à la création d'un environnement où tous les gens sont respectés de manière équitable et ont accès aux mêmes possibilités » (UQAM, 2023, n. d.). On y comprend donc l'importance liée aux notions d'équité, d'accessibilité et de diversité des personnes. L'inclusion exige alors « un effort conscient pour être accueillants, serviables et respectueux de tous » (UQAM, 2023, n. d.). Ainsi, l'inclusion suppose des stratégies adaptées afin

²⁷ Ces services publics et municipaux de loisir sont définis et énoncés dans la section s'intéressant au loisir public, et plus précisément aux services publics de loisir.

²⁸ Une description plus large des rôles de la municipalité aurait pu être effectuée. Cependant, ce choix se justifie par le souhait de ne pas alourdir le texte, en s'intéressant surtout à l'offre municipale de loisir.

d'éliminer certains obstacles nuisant à la participation des individus en société : il est du devoir de tous-tes, incluant les municipalités, les organisations et les gouvernements, de mettre en place des pratiques inclusives. Étant un souhait collectif souvent intégré aux discours politiques, l'inclusion suppose une considération soutenue des populations vulnérables, ce qui explique que la plupart des études scientifiques s'intéressant à l'inclusion sociale se penchent sur un groupe, une communauté ou une population spécifique. Billette et al. (2012) se sont particulièrement intéressés au sujet de l'inclusion sociale des personnes âgées.

Ainsi, l'inclusion sociale, pour Billette et al. (2012), est :

[...] un processus complexe de co-création d'un projet social qui reconnaît les possibilités et la diversité des participations de chacun, en tant que membre socialement valorisé. Ce projet social ne peut s'opérer sans reconnaissance et redistribution des ressources matérielles, mais aussi des droits, des pouvoirs et des possibilités (p. 17-18).

Pour ces auteur-e-s, il est ainsi primordial de reconnaître la valeur sociale égale des âgé-e-s et qu'on leur offre un accès « aux pouvoirs et aux ressources nécessaires pour que leur voix soit entendue et prise en compte » (Billette et al., 2012, p. 18). Une réelle inclusion sociale sous-entend alors une « lutte pour la reconnaissance » et rejoint les principes de *justice sociale*, impliquant une redistribution des ressources. Cette lutte de reconnaissance évoque donc des conflits sociaux liés à « la valeur sociale des personnes, à la légitimité d'être, et interpelle des questions fondamentales du vivre-ensemble : la diversité, le respect, l'intégrité, la justice, l'éthique, les représentations sociales, l'accès aux ressources, la gratitude » (Billette et al., 2012, p. 18). Bref, ces auteur-e-s soulignent l'importance que l'atteinte de l'inclusion sociale ne peut se faire que par les discours politiques sur l'inclusion. Des mesures et stratégies spécifiques doivent être mises en œuvre, puisque l'inclusion sociale nécessite « un accès réel aux ressources, aux moyens et aux espaces de participation », notamment dans les institutions sociales (Billette et al., 2012, p. 19). Si

l'on transpose cette définition de l'inclusion sociale de Billette et al. (2012) aux rôles de la municipalité, des élu-e-s et fonctionnaires des municipalités, ces dernier-e-s se doivent, d'une part, de reconnaître la diversité des besoins et intérêts de leur population et d'autre part, de redistribuer les ressources économiques, matérielles et territoriales afin d'offrir l'opportunité à chacun de vivre et de participer à la vie sociale au fil de moyens concrets et réels.

Une autre définition de l'inclusion proposée par Ferdman (2014) peut être assez intéressante afin de mieux comprendre les multiples niveaux de l'inclusion, notamment à l'échelle de la société et aussi à l'intérieur même de l'administration municipale. En effet, ce dernier s'est surtout intéressé à l'inclusion en milieu de travail. Pour Ferdman (2014), l'inclusion est :

Une pratique ; un ensemble marqué par des interactions de structures, de valeurs, de normes, de climats organisationnels et de groupe, et de comportements individuels ainsi que collectifs, tous connectés les uns aux autres aux expériences d'inclusion. Ces structures se renforcent mutuellement dans un système dynamique (p.16)²⁹.

De ce fait, Ferdman (2014) distingue six niveaux du système d'inclusion, c'est-à-dire : l'expérience individuelle de l'inclusion ; le comportement interpersonnel inclusif ; l'inclusion de groupe ; les leaders et leaderships inclusifs ; les organisations inclusives ; et pour finir, les sociétés inclusives³⁰ (voir Figure 2).

D'abord, l'expérience individuelle de l'inclusion réfère, selon Ferdman (2014) au degré auquel les individus se sentent en sécurité, accepté, supporté, valorisé, respecté dans leur environnement de travail, et ce, en tant qu'individu et membre d'un groupe identitaire particulier. Par la suite, Ferdman (2014) souligne que pour créer cette expérience inclusive, les individus peuvent adopter des comportements inclusifs, comme le fait de s'intéresser à l'autre ou de les traiter de manière

²⁹ [Traduction libre]

³⁰ [Traduction libre]

que ces derniers se sentent respectés. Ensuite, l'inclusion de groupe s'établit avec des pratiques adaptées et la création de normes appropriées, comme le fait de traiter chaque personne avec respect, de donner une voix à chacun·e et de miser sur la collaboration (Ferdman, 2014).

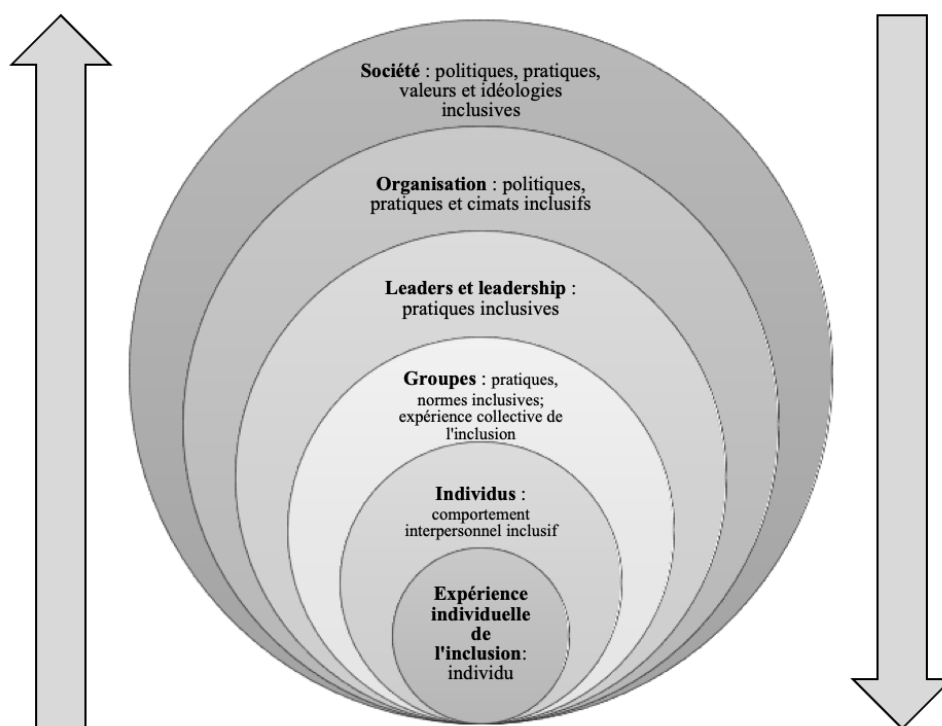


Figure 2. Le modèle des niveaux du système d'inclusion de Ferdman (2014)

Pour continuer, Ferdman (2014) précise que les leaders, tels que les élu-e-s à l'échelle de la municipalité, jouent un rôle significatif dans la mise en place de l'inclusion du fait de leur imputabilité. Ces leaders exercent des responsabilités distinctes afin que l'inclusion soit bien intégrée à leur mission et leur vision de manière transversale. De plus, la mise en place de politiques et de pratiques inclusives dans les organisations est importante dans l'instauration d'une culture organisationnelle collaborative et inclusive. Finalement, Ferdman (2014) affirme que ces expériences, comportements, politiques et pratiques prennent place dans un contexte sociétal où l'on retrouve des normes, valeurs et idéologies qui appuient et supportent ou non l'inclusion. Ainsi, bien que ce modèle s'applique surtout aux environnements et milieux de travail, il est possible de

lier ce dernier à l'inclusion de différentes populations dans la municipalité. En intégrant un climat inclusif à l'intérieur même de l'administration municipale, les services offerts par la municipalité peuvent refléter ces principes et pratiques d'inclusion. Enfin, Ferdman (2014) souligne que l'inclusion sociale aspire à améliorer certaines conditions, notamment matérielles et économiques, auprès de populations vivant de l'iniquité, en plus de se soucier de leur « émancipation » dans la société et de leur participation dans ses institutions (p. 33).

De plus, l'inclusion sociale retrouve aussi son essence au travers des principes de l'équité. L'équité renvoie l'idée de traiter, d'accueillir et d'agir avec chaque personne, de manière juste. De ce fait, il est impératif de « veiller à ce que les mécanismes d'affectation des ressources et de prise de décision soient justes pour tous et qu'ils n'introduisent pas de discrimination en fonction de l'identité » (UQAM, 2023, n. d.). La municipalité aspire ainsi d'offrir des services publics accessibles, équitables et inclusifs pour l'ensemble de sa population (Crompton, 2009 ; McGinnis, 2020; Robinson, 2004), y compris ceux et celles marginalisés et vivant des inégalités.

Le rôle d'inclusion sociale et de soutien à des populations particulières de la municipalité est cité dans la littérature scientifique, et ce, surtout en ce qui concerne les personnes âgées, et surtout celles les plus pauvres (Séguin, 2011), les minorités ethnoculturelles et les personnes immigrantes (Larouche-LeBlanc, 2019) ainsi que les femmes (Brooks, 2018). En effet, ces auteur-e-s rappellent que les compétences municipales en aménagement et en gestion de programmes doivent arrimer avec des principes d'inclusion et d'équité afin de permettre à chacun-e de s'épanouir individuellement et collectivement dans la municipalité. Séguin (2011) rappelle que les municipalités québécoises sont de plus en plus sollicitées à intervenir auprès des populations vieillissantes afin de mettre en place des conditions favorables aux personnes âgées en perte d'autonomie. Séguin (2011) soutient que « des politiques devraient être formulées et des normes

établies afin d'éviter un approfondissement des inégalités sociales à travers l'accès à des milieux de vie fortement différenciés sur le plan de la qualité » (p. 54)³¹. Larouche-Leblanc (2019), de son côté, reconnaît que les municipalités québécoises sont de plus en plus impliquées dans l'intégration, l'inclusion et l'accueil des personnes immigrantes sur leur territoire des municipalités, que ce soit au fil de politiques publiques, de programmes et d'activités menés par la municipalité, comme l'organisation de fêtes interculturelles ou de concertation avec les organismes spécialisés en immigration. Enfin, Brooks (2018) souligne quelques pratiques que les administrations peuvent adopter dans le soutien aux femmes, tel qu'en intégrant « une optique d'égalité des genres dans la conception et la prestation des services afin d'assurer que l'on réponde aux besoins d'une diversité de femmes » (p. 26) et en revoyant « toutes les politiques municipales selon une optique d'égalité des genres afin de s'assurer qu'elles sont rédigées de façon inclusive et qu'elles tiennent compte des expériences et des besoins distincts et variés des femmes » (p. 26). Ainsi, ces quelques exemples illustrent en quoi la municipalité a un rôle à jouer dans l'inclusion de plusieurs populations.

D'ailleurs, un guide pour les municipalités dans l'avancement de l'équité et l'inclusion a été rédigé par Brooks (2015). Celui-ci est destiné aux élu-e-s, aux cadres ainsi qu'aux membres du personnel municipal dans le but de les sensibiliser et les outiller aux pratiques inclusives auprès des multiples personnes vivant des inégalités au Canada.

Enfin, plus récemment, plusieurs administrations municipales ont adopté des politiques et plans d'action soutenant les principes d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI). Parmi ces politiques,

³¹ Le rôle de la municipalité dans l'inclusion des personnes âgées peut être vu par ailleurs au travers de certains programmes, dont celui de Municipalités amies des aînés (MADA), initiés en 2009, visant à « encourager le vieillissement actif des aînés au sein de leur communauté » (Équipe MADA-QC, 2022, n. d.). Ce programme est déployé dans plus de 1000 municipalités du Québec en 2023.

on retrouve le Plan d'action Solidarité, équité et inclusion 2021-2025 de la Ville de Montréal (2021a) énumérant des ambitions, dont :

- Un accès à des services de qualité et de proximité sans égard à son statut ou à ses conditions ;
- Une réponse à ses besoins de base en matière d'alimentation et de logement ;
- Une population qui peut s'approprier les espaces publics et s'y épanouir ;
- Une Ville exemplaire qui agit de manière cohérente et transversale contre toutes les formes de discriminations systémiques ;
- Des personnes qui peuvent contribuer pleinement à la vie économique en fonction de leur formation et de leurs aspirations » (Ville de Montréal, 2021a, n. d.).

Les populations visées par ce plan d'action sont les enfants, les personnes âgées, les personnes immigrantes, la population montréalaise dans son ensemble, les familles, les personnes appartenant à une communauté religieuse, les personnes LGBTQ2+, les femmes, les personnes ayant des limitations fonctionnelles, les personnes racisées, les jeunes, les personnes des communautés autochtones, les personnes touchées par la vulnérabilité économique, les personnes nouvelles arrivantes et les personnes en situation d'itinérance (Ville de Montréal, 2021b). D'autres villes ont adopté des stratégies similaires, dont la Ville de Québec et sa stratégie de diversité, d'équité et d'inclusion aux orientations institutionnelle et citoyenne (Ville de Québec, 2021a) ainsi que la Ville de Saguenay dans sa *Politique d'égalité, d'équité et d'inclusion pour l'égalité dans toute sa diversité* (Ville de Saguenay, 2021).

Malgré tous ces principes et toutes ces mesures liées au concept d'inclusion sociale et son développement, il peut être intéressant de questionner ces populations sur leurs perceptions de ces services aux visées accessibles, équitables et inclusives. Autrement dit, il est possible de s'interroger si ces mesures inclusives mises de l'avant des gouvernements (*top*) sont bel et bien présentes en pratique, sur le terrain et les divers milieux de vie (*bottom*), dans les municipalités.

La prochaine section s'intéresse à la définition du concept de loisir public, en y spécifiant le service public et municipal de loisir.

2.3 Le loisir dit « public » : sa définition, sa mission et ses valeurs

Le *loisir public*, représentant l'écosystème du loisir organisé par la communauté, ce qui inclut la contribution de la municipalité dans le domaine du loisir, constitue un autre concept central de la recherche portant sur l'accessibilité des personnes LGBTQ2+ aux services publics et municipaux. En d'autres termes, le loisir public se définit particulièrement par la collaboration entre la municipalité, les associations de la communauté locale ainsi que les citoyen-n-es. On se penche ici particulièrement sur le loisir public québécois, dont plusieurs auteur-e-s québécois-e-s s'y sont intéressé-e-s, notamment Bellefleur (2001 ; 2002), De La Durantaye (2001), Thibault (2008 ; 2011 ; 2017 ; 2019) et Lavigne (2013).

Ainsi, Thibault (2019) définit le loisir public comme étant :

[...] celui qui est financé par l'argent des taxes et des impôts de [citoyen-ne-s] et orienté sur les valeurs des communautés et des enjeux politiques, [qui] doit se distinguer du loisir des industries du divertissement, de la culture professionnelle et du tourisme et de la pratique privée vécue à la maison (cocooning) (p. 184).

Thibault (2019) ajoute aussi que le loisir civil est « celui que les organisations et les [citoyen-ne-s] se donnent comme des clubs de sports, de plein air, des organismes dits communautaires, des culturels. Ces organismes, comme le secteur public, visent des objectifs pour la collectivité » (Thibault, 2019, p. 184). De ce fait, le loisir public se distingue fondamentalement du loisir commercial, provenant des industries du loisir et du divertissement, et du loisir privé, vécu chez soi. Le loisir public n'a pas d'aspiration et de finalité lucrative. Pour Lavigne (2013) :

Ce qui est spécifique au loisir public, ainsi qu'aux politiques et aux programmes qui en découlent, est sa finalité non lucrative, ses valeurs d'accessibilité et de

prise en charge et la recherche d'impacts sur les individus et la collectivité comme la santé, la cohésion et l'appartenance (p. 30).

Thibault et Lequin (2001) ajoutent que l'acteur principal du loisir public est la communauté. La communauté :

[...] voit dans le loisir une occasion d'accroître sa qualité de vie, le sentiment d'appartenance, la socialisation et la participation sociale et publique de ses membres, l'éducation des plus jeunes et des nouveaux arrivants. Elle se préoccupe également d'équité sociale. Dans la communauté, l'engagement des bénévoles n'a de sens que s'il concourt à l'atteinte de ces objectifs du loisir public (Thibault & Lequin, 2001, p. 100).

Le loisir public aspire donc à « rendre accessibles les conditions d'une expérience de loisir satisfaisante pour les personnes et procurer les bénéfices recherchés par et pour la collectivité » (AQLM, 2019, p. 9). L'accessibilité caractérise particulièrement le modèle québécois du loisir public ; elle constitue l'une de ses principales valeurs (Thibault, 2008 ; Lavigne, 2013 ; Thibault, 2019). D'autres valeurs sont associées au loisir public, telles que la participation citoyenne, la sécurité, la qualité des services, la qualité, la diversité et l'adaptabilité des lieux et des programmes ainsi que l'éthique (AQLM, 2019 ; Thibault, 2008).

Ainsi, ces valeurs sont prises en comptes afin d'assurer la mise en œuvre du loisir public et l'offre de loisir accessible, équitable, inclusif et sécuritaire, et évoluant au fil des tendances, aux citoyen-ne-s (Robinson, 2004).

D'abord, dans un premier temps, on reconnaît que l'individu doit être l'acteur principal de son loisir. En effet, pour Thibault (2008), l'individu :

doit pouvoir s'affirmer en loisir en composant avec [des] contraintes [sociales, culturelles, économiques et institutionnelles qui, bien que non liées au travail, continuent d'exister pendant le temps libre], et l'organisation du loisir public doit, à tout le moins, encourager la capacité d'initiative et de créativité des individus, pour qu'ils profitent de l'espace-temps que constitue le loisir (p. 112).

Le loisir public privilégie ainsi la prise en charge de l'individu de son loisir ; il doit tenir compte des attentes et des besoins des individus.

Dans un deuxième temps, on considère que la communauté est le premier environnement en loisir, puisque le loisir public est particulièrement une activité de proximité. La mise en œuvre du loisir public repose ainsi sur sa communauté locale ; le niveau le plus près des citoyen-ne-s (AQLM, 2001). Ainsi, chaque communauté a ses propres caractéristiques ; la façon d'y vivre, d'y participer est façonnée par ses membres. Ainsi, la communauté est milieu de vie « auquel on s'identifie et où se vivent l'interdépendance et l'interaction des citoyen-ne-s. La communauté se caractérise autant par l'intensité du sentiment d'appartenance et d'identité que par la présence des lieux, des moyens et des manifestations de "la vie ensemble" » (Thibault, 2008, p. 115). De ce fait, la mise en œuvre du loisir public se fait principalement au travers des communautés, des milieux de vie et des quartiers ainsi que de la mise en commun des ressources dont elle dispose.

Enfin, dans un troisième temps, on dénombre plusieurs acteurs publics, à l'échelle locale, régionale et nationale, dans la mise en œuvre du loisir public ; le modèle québécois en loisir public est ainsi considérablement caractérisé par une gouvernance participative et partenariale. Le loisir public agit ainsi comme un réseau (Thibault, 2008). Bellefleur (2002) met en lumière cette idée de gouvernance participative, partenariale et de concertation du loisir public :

L'expérience d'un demi-siècle semble militer, dans la majorité des sociétés dites avancées à ce sujet, dans le sens d'une gouvernance de proximité, de participation et de concertation, mettant en état de contribution et de responsabilité partagées les acteurs de la société civile en interaction avec ceux de la société politique. Dans cette perspective, l'idée de gouvernance ne réfère pas à l'exercice d'un pouvoir autoritaire ou arbitraire qui décide et tranche en dernière instance, mais au pilotage dans l'action d'une volonté émanant d'un consensus ou d'un point de vue majoritaire fermement négocié par l'ensemble des acteurs sociaux concernés et consentant à participer au service public (p. 164).

Ainsi, la mise en œuvre du loisir public repose sur une gouvernance articulée de plusieurs acteurs, incluant les gouvernements des paliers locaux, régionaux et nationaux, ainsi que des acteurs la société civile, tels que des organismes servant la collectivité et leurs membres, incluant notamment les ligues sportives et autres associations locales, les groupes d'intérêt collectif servant principalement leurs membres, comme les clubs de l'âge d'or, les familles et groupes spontanés de citoyen-ne-s ainsi que les centres communautaires de loisirs (Thibault, 2008).

Bref, le loisir public se base sur des valeurs et des principes distincts, dont tous convergent vers le fait d'assurer la participation sociale au loisir public. Pour Thibault et Lequin (2001) : « participer socialement, c'est vivre en société. Assurer la participation sociale, c'est favoriser l'inclusion physique, sociale et économique des citoyens et des citoyennes à la société ; c'est promouvoir la poursuite de valeurs comme l'accessibilité et l'équité » (p. 100). Ainsi, le loisir public évolue dans un contexte démocratique où plusieurs acteurs ont leur rôle à jouer pour sa mise en œuvre. La prochaine section traite du service public de loisir, en détaillant aussi le service municipal de loisir.

2.3.1 Le service public de loisir. Si l'on a vaguement effleuré l'importance de la prise en charge du loisir de la communauté locale, il va de soi que celle-ci est essentielle à la compréhension du service public de loisir ; elle constitue « le lieu où [le-la citoyen-ne] est en attente d'une offre de services publics fondamentaux en matière de loisir, mais aussi en matière de santé, d'éducation, de bien-être, de sécurité, de culture et d'environnement » (De La Durantaye, 2001, p. 61). Les services publics de loisir, au même titre que les autres services publics, sont essentiels en société. De La Durantaye (2001) définit le service public :

Le service public appartient à ce qu'on nomme la sphère publique ; il est lié, sur le plan local, à des activités et à des institutions qui dépendent des collectivités publiques que sont les municipalités. Avec le temps on observe que ces administrations publiques municipales deviennent de plus en plus des gouvernements locaux qui accumulent des responsabilités de services publics à

l'égard de leurs [citoyen-ne-s]. En ce sens, cette notion de service public est liée à celle de communauté locale et de solidarité communautaire, car en fait le service public, c'est un service que la communauté se paye, ce sont des activités d'intérêt général perçues comme indispensables à la vie collective (p. 61).

Le service public se distingue alors du secteur privé et met de l'avant des intérêts collectifs. Ainsi, le destinataire du service public n'est pas appelé « consommateur » ; on mise plutôt sur l'usage de termes tels que « bénéficiaire » ou « usager » (Arbour & Plante, 2008). Si le loisir commercial se fonde sur le « client », le loisir public, quant à lui, est fondé sur les communautés (Thibault, 2008). Sur le plan local, la municipalité assure largement la mise en œuvre du service public de loisir, dont les principaux bénéficiaires sont les citoyen-ne-s, en soutenant et assurant des partenariats avec d'autres organismes communautaires.

Les services publics de loisir se fondent alors sur les principes suivants :

1. Viser la qualité de vie de tous et toutes.
2. Axer la distribution des biens et services en loisir sur la justice sociale distributive, en donnant priorité aux [citoyen-ne-s non organisé-es, démuni-e-s], sans voix et incapables d'amorcer leur autodéveloppement.
3. Accroître l'implication démocratique en structurant la participation des [citoyen-ne-s] aux décisions qui les concernent, individuellement et collectivement.
4. Consolider le lien social de chaque [citoyen-ne] à sa communauté d'appartenance, à son milieu de vie et à ses caractéristiques sociales et culturelles.
5. Établir une programmation de services enracinée dans les styles et modes de vie en perspective d'évolution qualitative (AQLM, 2001, p. 38).

Ainsi, on attribue aux services publics de loisir plusieurs bienfaits, notamment sur la qualité de vie (Arslan & Türkmen, 2012 ; Thibault, 2008). Bellefleur (2001) spécifie que le loisir public « améliore la densité du tissu social et ouvre souvent d'heureuses perspectives de développement qui, sans lui, seraient demeurées latentes. Son organisation publique est un élément de plus en plus indispensable à la qualité de la vie dans une communauté locale » (p. 59). Pour se faire, Thibault (2011) énumère quelques leviers du service public, soit : soit les lieux (terrains, équipements et

immeubles), les conditions de l'expérience (milieu social, animation, programmation), de l'engagement bénévole et des partenariats (p. 3). Thibault (2011) reconnaît que le contexte dans lequel évoluent les services publics de loisir est intimement lié au temps libre. Aussi, la municipalité s'implique considérablement dans le domaine du loisir, puisque ce dernier assure un rôle primordial en ce qui concerne le « développement des communautés : il agit sur la qualité de vie et la santé des personnes, contribue au développement des liens sociaux et du capital social et constitue un lieu d'expression et d'apprentissage de la vie démocratique » (AQLM, 2019, p. 9). La municipalité a donc un rôle à jouer dans le développement social de sa communauté (Thibault, 2011).

2.3.1.1 L'action en loisir public de la municipalité : le service municipal de loisir. La municipalité est un acteur fondamental dans le réseau du loisir public. Cette dernière assume une responsabilité primordiale dans l'organisation et la mise en œuvre du loisir, ainsi que la mise en place d'environnements favorables, à la pratique d'activités de loisir, qu'elles soient libres ou encadrées (MEES, 2017). Il va sans dire que le loisir est une réalité de proximité, souvent pris en charge par des acteurs locaux, dont la municipalité. Le service municipal de loisir est ainsi un service public dit de « première ligne », soit à proximité des citoyen-ne-s (De La Durantaye, 2001).

De manière générale, le service municipal de loisir cherche surtout à répondre aux besoins de la population en ce qui concerne la pratique d'activités de loisir sur son territoire (Lavigne, 2013).

Le service municipal de loisir exerce alors différentes fonctions. Lavigne (2013) en distingue et énumère trois. Premièrement, ce service municipal vise « le soutien à la pratique libre d'activités de loisir, l'aménagement et la gestion d'infrastructures » (p. 32). Cette fonction, à laquelle on reconnaît l'attribution considérable des budgets municipaux, vise principalement l'aménagement et l'entretien d'espaces, comme les parcs, les pistes cyclables, les terrains sportifs ainsi que

d'autres infrastructures et installations sportives et communautaires (Lavigne, 2013). Ainsi, au fil de cette fonction, on accorde une importance significative de manière que les citoyen-ne-s puissent profiter d'opportunités de loisir à faibles coûts, « d'installations collectives et organiser ses propres activités de façon spontanée (promenade dans le parc, bain libre à la piscine municipale...) ou organisée (participation à une ligue, cours de théâtre...) » (p. 32). Deuxièmement, le service municipal de loisir exerce une fonction liée à « la programmation d'activités de loisir et de la prestation directe de services (Lavigne, 2013, p. 32). Cette programmation peut alors prendre diverses formes, telles qu'une programmation saisonnière d'activités organisées (cours de yoga, ligue sportive estivale...) ou une programmation ponctuelle, dans le cas de fêtes, d'événements et de festivals (Lavigne, 2013). Enfin, la troisième et dernière fonction du service municipal de loisir est « le soutien à la vie communautaire et associative » (Lavigne, 2013, p. 33). Ce soutien à différentes associations locales peut être : financier (subventions), matériel (prêt d'équipements), professionnel (collaboration) ; physique (octroi de locaux) ; et technique (Lavigne, 2013).

Ainsi, la municipalité est propriétaire d'espaces, d'équipements et d'installations et d'un soutien considérable professionnel et financier, provenant de taxes municipales, de subventions et de financement gouvernemental (Crompton, 2009 ; Thibault, 2008 ; Zimmermann & Allen, 2009). Parmi ces espaces, il y a : les parcs, les stades, les arénas, les piscines, les bibliothèques et plusieurs autres (MEES, 2017). La municipalité peut ainsi assurer le développement d'infrastructures récréatives et sportives et d'autres espaces de loisir. On retrouve un service municipal de loisir dans la grande majorité des villes de plus de 5 000 habitants au Québec. Effectivement, ce service peut prendre diverses dénominations, telles que service : « de loisir et de sport », « de loisir et de vie communautaire », « de loisir et tourisme » et « de loisir, sport et culture » (Thibault, 2008,

p. 129). De plus, bien que celle-ci n'ait pas d'obligations légales et formelles en loisir, aucune loi cadre ne force la municipalité à intervenir dans le domaine du loisir. Lavigne (2013) spécifie que :

Les politiques des services de loisir et les importantes ressources humaines, budgétaires et physiques qui y sont consacrées ne sont pas le fruit d'obligations légales, mais émergent plutôt d'une demande pour des services plus variés, un jeu d'influence des acteurs et un désir des élus d'utiliser le loisir pour le développement de la qualité de vie et, dans des visées plus ou moins spécifiques, le développement social, économique et culturel (p. 29).

Les nombreux avantages des services publics de loisir justifient l'investissement public de la municipalité dans ce domaine.

De plus, la municipalité assure un certain leadership et est souvent appelée à interagir avec diverses les associations, clubs et centres de loisir et d'assurer leur soutien. En effet, Lavigne (2013) affirme que :

Dans le domaine du loisir public, l'administration publique locale tisse des liens étroits avec les organisations privées sans but lucratif et les [citoyen-ne-]s, qui sont appelés à prendre une part active au développement de ce secteur. Ainsi, les services municipaux de loisir ont développé depuis plusieurs décennies une expertise particulière de soutien aux initiatives partenariales, et sont de plus en plus amenés à jouer un rôle général de soutien à la vie communautaire locale, débordant du même coup leur champ d'intervention initial (p. 2).

De ce fait, le service municipal en loisir est un acteur clé dans le développement du loisir public auprès de plusieurs autres acteurs de la société civile. Ce service public repose sur des principes de concertation et d'une gouvernance participative où les associations locales, les organismes communautaires, les citoyen-ne-s sont invités à intervenir.

L'AQLM (2019), par ailleurs, a développé le *Cadre de déploiement des services en loisir municipal* visant à fournir des outils aux professionnel-le-s et aux élu-e-s afin d'assurer un développement efficient et efficace des services municipaux en loisir. Des services à déployer s'échelonnant sur quatre niveaux (milieu de vie quotidienne ou de proximité, communautés

diverses, secteurs de desserte ainsi que municipalité et région) sont énumérés par l'AQLM (2019), soit :

1. Aménagement d'environnements favorables, urbanisme, parc, réglementation et animation ponctuelle, selon des besoins ciblés de pratique libre et activité quotidienne ;
2. Soutien aux groupes de citoyen-ne-s, infrastructures communautaires et récréatives, événements, mesures d'accessibilité, selon des besoins ciblés de vie récréative et sociale en pratique libre et organisée, individuelle et associative ;
3. Mise en place d'infrastructures lourdes viables et soutien aux groupes disciplinaires, selon des besoins ciblés de compétition ou performance, pratique libre spécialisée et polyvalente ;
4. Participation financière à la mise en place des équipements de grande envergure ou hyperspécialisés et évaluation des possibilités de partenariats intermunicipaux.

Ainsi, les services municipaux en loisir se développent selon les multiples milieux de vie ainsi que la complexité et la diversité des besoins des citoyen-ne-s. L'AQLM (2019) spécifie aussi que les services de premier niveau sont les plus près des citoyen-ne-s et « font plus appel à leur participation et à leur initiative » (p. 5). De ce fait, ce cadre permet de bien saisir l'essence et les enjeux liés au développement des services municipaux en loisir, prenant en compte une multitude d'indicateurs : les modes de pratiques de loisir, le territoire, les stratégies partenariales, la gouvernance municipale, les espaces et infrastructures, et plusieurs autres.

Il est important de préciser que les services municipaux de loisir peuvent varier d'une municipalité à une autre, notamment dans leurs modes d'intervention, notamment dans les modes de « faire », « faire-faire » et « faire avec ». En effet, le service municipal de loisir peut parfois déléguer et partager, de manière partielle ou entière, certains de ces mandats avec d'autres acteurs et

partenaires externes (Lavigne, 2013 ; Thibault, 2008). Par exemple, une municipalité peut déléguer le service de camp de jour à un centre communautaire de loisir œuvrant sur son territoire.

On conçoit donc la municipalité comme une entité primordiale au développement du loisir public et de services accessibles, équitables et inclusifs pour les citoyen-ne-s.

2.3.2 La municipalité et le loisir public : vers une finalité de bien commun et de vivre ensemble. La mise en œuvre et le développement du loisir public par la municipalité peuvent constituer un vecteur de développement de la communauté et de cohésion sociale. L'une des finalités principales du loisir public est le bien commun, ou le vivre ensemble, puisqu'il facilite la participation sociale de différent-e-s citoyen-ne-s, incluant les plus démunis et marginalisés (De La Durantaye, 2001 ; Thibault, 2008 ; Thibault, 2019) et qu'on attribue au loisir plusieurs bénéfices. Ainsi, De La Durantaye (2001) formule :

[...] dans la mesure où le loisir comme phénomène de société est reconnu comme un vecteur de qualité de vie ou un vecteur de rétablissement du lien social ou même un vecteur de cohésion sociale, il prend la forme d'un service public essentiel pour les autorités civiques locales et régionales (p. 62).

Dans une même municipalité, on retrouve une certaine mixité sociale. Le loisir peut représenter un levier d'inclusion, d'interactions et d'intégration (Thibault, 2017) entre les individus d'une même appartenance territoriale et municipale, mais aux autres attributs identitaires, culturels, économiques, physiques divers. Le vivre ensemble « stimule le sentiment d'appartenance des populations à leur quartier et à leur ville et contribue à l'épanouissement de chacun et au sentiment de sécurité » (Ville de Québec, 2021b). Ainsi, la communauté locale est une communauté dans laquelle on retrouve une coexistence communautaire plus ou moins plurielle (AQLM, 2001). L'AQLM (2001) spécifie que le loisir public vise à « mettre l'accent sur l'humain plutôt que sur le béton, sur le développement du lien social et des rapports communautaires » (p. 21).

2.3.3 L'inclusion sociale et la justice sociale en loisir et en sport. Si l'on a spécifié le rôle de la municipalité en ce qui concerne l'inclusion sociale, le loisir peut aussi représenter un vecteur d'inclusion pour certaines populations. Bailey (2005) distingue quatre dimensions de l'inclusion sociale, qu'il applique au domaine du loisir, soit celles spatiale, relationnelle, fonctionnelle et de capital social. En effet, Bailey (2005) affirme que la participation à des activités de loisir et de sport peuvent contribuer au processus d'inclusion, c'est-à-dire :

[...] en rassemblant des individus aux profils socioéconomiques variés partageant des intérêts en loisir et en sport similaires (dimension spatiale) ; en favorisant un sens d'appartenance à une équipe, un club ou un groupe (dimension relationnelle) ; en fournissant des opportunités de développement de capacités et de compétences (dimension fonctionnelle) ; et en augmentant le capital social et en renforçant les cercles sociaux, la cohésion sociale et le sentiment de fierté (dimension de force sociale)³² (p. 76-77).

Ainsi, les loisirs peuvent favoriser l'inclusion sociale et le sentiment d'appartenance à un groupe. Les différents paliers de gouvernements sont ainsi de plus en plus portés à s'intéresser à l'inclusion sociale de groupes défavorisés dans les services et lieux associés à la pratique de loisir, d'autant plus qu'on dénombre plusieurs bénéfices du loisir sur la santé physique et sociale et sur la qualité de vie (Arslan & Turkmenm, 2012; Donnelly & Coakley, 2002 ; Hodgkinson & Hughes, 2012). Afin de soutenir cette inclusion, Spaij et al. (2020) mentionnent la nécessité d'éduquer les leaders des clubs sportifs en ce qui concerne la diversité et l'inclusion, qui peuvent parfois résister à la participation de groupes et de population sous-représentés ou marginalisés.

De plus, parmi les acteurs pouvant favoriser l'inclusion dans les différents programmes, espaces et infrastructures de loisir, on retrouve les professionnel-le-s et intervenant-e-s en loisir (Dattilo, 2021 ; Schleien et al., 2009). D'une part, Schleien et al. (2009) énumèrent quelques pratiques

³² [Traduction libre]

inclusives à adopter en loisir. On y retrouve notamment l'importance de former le personnel aux principes d'inclusion. D'autre part, Dattilo (2021) propose un modèle exhaustif des services inclusifs de loisir centrés sur la diversité des familles (voir Figure 3). Les mesures à adopter pour la mise en place de services inclusifs de loisir énumérées par Dattilo (2021), s'adressant à des personnes aux ethnies, cultures, capacités, ressources économiques, statuts familiaux et aux âges variés, se sous-divisent selon les dimensions d'engagement suivantes : sociale, psychologique et physique. Parmi ces mesures, on retrouve : aménager selon les principes d'accessibilité universelle, offrir des opportunités d'éducation au loisir et agir en tant que promoteur de l'inclusion.

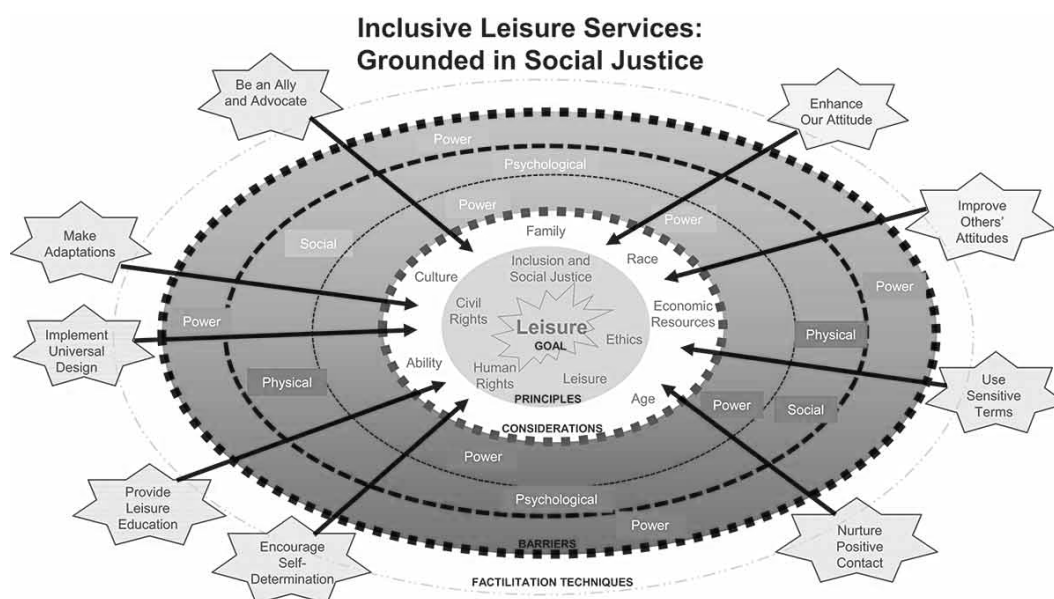


Figure 3. Le modèle de services inclusifs de loisir (Dattilo, 2021)

Ce modèle de Dattilo (2021) évoque aussi la notion de justice sociale, qui suppose le fait d'éviter de pousser les personnes en marge de la société. Pour Dattilo (2021), il est primordial de reconfigurer la façon dont la société perçoit les personnes en situation de marginalisation, « en reconnaissant ces personnes avant tout comme des êtres humains qui ont des responsabilités et des

droits moraux et juridiques, au même titre que ceux qui bénéficient régulièrement de privilèges³³ » (p. 193).

Wetherly et al. (2017) s'intéressent aussi à la justice sociale en loisir. Pour ces auteur-e-s, la justice sociale correspond à ce que chaque individu ait une part équitable des bénéfices et des responsabilités liées à la vie sociale, ou une part de « bien » et de « mal ». Ainsi, Wetherly et al. (2017) identifient des bénéfices, tels qu'un revenu et des ressources matérielles, et des responsabilités, comme le travail et les taxes. De ce fait, la justice sociale suppose la liberté et l'égalité des citoyen-ne-s et des chances, interdisant la discrimination associée au genre, à la classe sociale ou à l'ethnie, ainsi qu'une distribution équitable des ressources sociales (Wetherly et al., 2017). Le lien entre les services de loisir et la justice sociale est évoqué par Wetherly et al. (2017) en mentionnant de favoriser l'accès à l'ensemble de la population pour que chacun puisse profiter des bienfaits du loisir en société. On comprend alors que les notions d'accessibilité, d'inclusion et de justice sociale sont considérablement interreliées dans le domaine du loisir.

De ce fait, afin d'offrir des services de loisir accessibles, équitables et inclusifs à toute personne, l'ensemble des prestataires de services de loisir, les associations, les administrations municipales ainsi que les professionnel-le-s et intervenant-e-s en loisir doivent considérer les droits et les besoins de toutes ces personnes.

La prochaine section s'intéresse aux personnes issues de la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre ainsi que certains enjeux auxquelles celles-ci font face. Des liens entre les services de loisir, la municipalité et ces personnes sont aussi effectués.

³³ [Traduction libre]

2.4 Les personnes LGBTQ2+

Les *personnes LGBTQ2+*³⁴, formant les personnes issues de la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre, représentent la principale population dans cette recherche visant à mieux comprendre leurs perceptions en ce qui a trait à leur accès aux services publics et municipaux ainsi qu'aux infrastructures municipales récréatives et sportives.

2.4.1 Des notions clés liées au sexe, au genre et à la sexuation : l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'expression de genre et les rôles de genre. Afin d'avoir une meilleure compréhension de la réalité des personnes LGBTQ2+, rappelons certains concepts centraux liés à ces individus, soit l'orientation sexuelle, l'identité de genre l'expression de genre et les rôles de genre. Ainsi, Dorais (2019) stipule une distinction entre le sexe, le genre et la sexualité.

D'abord, le sexe peut prendre trois formes, soit : le sexe assigné à la naissance, le sexe anatomique ainsi que le sexe d'appartenance. Le sexe assigné à la naissance est « inscrit sur le certificat de naissance, lequel détermine notre identité civile : femme (femelle), masculin (mâle), indéterminé/autre – cette dernière option étant actuellement possible dans certains États seulement » (Dorais, 2019, p. 30). Le sexe anatomique, quant à lui « réfère à notre corps, tel qu'il est dans l'ici et le maintenant, et peut donc être : femelle, mâle, intersexué, transsexué ou en voie de transsexuation (le sexe anatomique peut différer du sexe assigné à la naissance) » (Dorais, 2019, p. 30). Enfin, le sexe d'appartenance :

[...] constitue notre identité sexuée, soit le rapport que nous avons à nous-mêmes comme personnes sexuées. C'est la conviction profonde d'appartenir à une catégorie de sexe : femme, homme, personne intersexuée, personne trans, personne asexuée, etc. (e sexe anatomique et le sexe d'appartenance peuvent différer) (Dorais, 2019, p. 30).

³⁴ On spécifie l'acronyme LGBTQ2+ dans le premier chapitre de ce mémoire.

Ainsi, cette dimension de sexe, représentant des caractéristiques anatomiques ou physiologiques, est particulièrement intime à chacun·e et ne constitue pas l'objet de la présente recherche. Puisque le sexe ne nous définit pas entièrement en tant qu'être humain, c'est l'identité qu'on se donne à laquelle on s'intéresse surtout.

Ensuite, la sexualité englobe principalement l'orientation sexuelle, qui est une :

Attirance érotique préférentielle ou exclusive. Peut être déterminée par les *désirs*, les *conduites sexuelles* ou l'*appartenance identitaire* d'une personne. Notons que ces éléments peuvent ne pas se conjuguer chez une même personne (on peut, par exemple, avoir des désirs homosexuels et des pratiques hétérosexuelles, ou vice versa) (Dorais, 2019, p. 223).

Cette orientation sexuelle englobe alors des dimensions de *désirs* liés aux hommes, aux femmes, aux personnes intersexuées ou aux personnes trans (androphilie³⁵, gynéphilie³⁶, interphilie³⁷ ou transphilie³⁸) et des conduites, telles que l'asexualité, l'hétérosexualité, l'homosexualité, la bisexualité, la pansexualité ou la fluidité des attirances sexuelles (Dorais, 2019). On rattache aussi une dimension *identitaire* à la sexualité, supposant l'appartenance à un groupe : les personnes hétérosexuel·le·s, homosexuel·le·s (lesbiennes ou gais), bisexuel·le·s, *queers*, pansexuel·le·s, non binaires, fluides, etc. (Dorais, 2019).

Finalement, le genre est composé de l'identité de genre, de l'expression du genre, du genre social et des rôles de genre. L'identité de genre est une :

Expérience intime d'identification à un genre. Ce genre *ressenti* peut être féminin, masculin, neutre, androgyne, non binaire ou *queer* (contestant et transgressant les normes de genre), trans (traversant les genres), fluide (susceptible de passer d'un genre à un autre, de naviguer ou d'alterner entre plus

³⁵ Androphilie : « Attirance amoureuse ou sexuelle pour des hommes (ou de façon générale pour la masculinité), quel que soit notre propre sexe » (Dorais, 2019, p. 221).

³⁶ Gynéphilie : « Attirance amoureuse ou sexuelle pour des femmes (ou de façon générale pour la féminité), quel que soit notre propre sexe » (Dorais, 2019, p. 221).

³⁷ Interphilie : « Attirance amoureuse ou sexuelle pour des personnes intersexuées, quel que soit notre propre sexe » (Dorais, 2019, p. 222).

³⁸ « Attirance amoureuse ou sexuelle pour des personnes trans, quel que soit notre propre sexe » (Dorais, 2019, p. 223).

d'un genre), *neu-trois* (ne s'identifiant à aucun genre), *demi-genre* (partiellement d'un genre), *bigenre* (exprimant deux genres) ou encore *maverique* (d'un troisième genre, en dehors du continuum masculin ou féminin) (Dorais, 2019, p. 218).

Ainsi, l'identité de genre est assez subjective à chaque personne et peut correspondre ou non au sexe assigné à la naissance. De plus, l'expression du genre, ou le genre exprimé, se réfère à la « manifestation ou extériorisation du genre ou de l'identité de genre d'une personne, notamment par son apparence, son habillement, sa conduite, sa gestuelle et ses attitudes. C'est en somme le genre présenté à autrui » (Dorais, 2019, p. 217). Ainsi, le genre ressenti peut être différent que le genre exprimé, et ce pour diverses raisons. Le genre social est celui qui est présumé par autrui, étant donné notre sexe (Dorais, 2019). Enfin, les rôles de genre évoquent les :

Expressions de genre attendues des hommes et des femmes dans une culture donnée à une époque déterminée. Les rôles de genre sont en quelque sorte le produit de ce qui est socialement considéré comme masculin ou féminin, et des injonctions en découlent (Dorais, 2019, p. 219).

De ce fait, dans une société hétéronormative, on privilégie deux modèles : l'homme cisgenre, masculin et hétérosexuel ainsi que la femme cisgenre, féminine et hétérosexuelle (Dorais, 2019; Serano, 2007). Plusieurs personnes ne s'identifient pas à ces modèles. L'hétérosexualité procure des privilèges qui sont impossibles aux personnes LGBTQ2+. La société encourage alors des stéréotypes de genre et une certaine logique binaire de l'identité sexuelle et de genre. Dorais (2019) formule que :

Les catégories traditionnelles de sexe, de genre et d'attirances sexuelles apparaissent encore aujourd'hui à ce point naturelles, évidentes et indiscutables que la plupart d'entre nous se font presque un devoir de correspondre aux identités qui leur ont été assignées par autrui dès le début de leur existence. D'après notre anatomie originelle, notre apparence ou notre érotisme, nous serions un homme ou une femme, un individu masculin ou féminin, une personne hétérosexuelle ou homosexuelle. Nous offrons généralement peu de résistance à ce grand découpage de l'humanité au moyen de catégorisations binaires, exclusives, considérées par beaucoup de gens comme indépassables (p. 12-13).

De ce fait, dans la compréhension de l'identité liée au sexe, au genre et à l'attirance sexuelle, on peut supposer une certaine fluidité temporelle, sans se limiter à de simples étiquettes, à une stabilité traditionnelle et à une séparation arbitraire entre ces catégories. Cette identité est donc plurielle.

Bref, « notre identité est le fruit d'un bricolage incessant puisqu'elle en résulte de notre histoire de vie, laquelle est toujours en mouvement » (Dorais, 2019, p. 75). Ainsi, Dorais (2019) reconnaît que la construction de soi, c'est-à-dire le sentiment, la compréhension, l'affirmation et l'expression de sa propre identité, c'est l'œuvre d'une vie entière marquée par plusieurs facteurs d'ordres personnel, social, culturel et politique.

De ce fait, dans le cadre de cette recherche, on s'intéresse aux personnes homosexuelles (lesbiennes et gais), bisexuelles, trans, en questionnement, *queers*, bispirituelles ainsi que les personnes autres formes d'identités sexuelles et de genre non conformistes, telles que les personnes pansexuelles, asexuelles, intersexuées et non binaires.

2.4.2 Le « coming out » et l'affirmation de soi des personnes LGBTQ2+. L'une des particularités associées aux personnes issues de la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre est leur affirmation et dévoilement identitaire. Autrement dit, on reconnaît un privilège des personnes hétérosexuelles et cisgenres, soit celui de ne pas avoir recours à la sortie du placard, c'est-à-dire le *coming out*. Plusieurs études se sont d'ailleurs intéressées au *coming out* des jeunes personnes LGBTQ2+, dont Litwiller (2021) et Klein et al. (2015). N'étant pas un chemin linéaire, le processus de *coming out* s'effectue différemment pour chacun·e (Klein et al., 2015). L'une des premières étapes de cette sortie du placard est le dévoilement à soi-même (Benoit, Greenbaum & Lagabriele, 2018). Litwiller (2021) affirme que le *coming out* relié à une sexualité qui était familière aux parents (comme gai, lesbienne, bisexuel), ces derniers soutenaient

généralement leur enfant. En revanche, plusieurs parents n'étaient pas favorables ou ouvertement hostiles à l'ambiguïté du genre, au genre non binaire ou à la fluidité du genre. Face au *coming out*, quelques conséquences sont possibles à l'égard du soutien social, allant de l'acceptation de la famille et des ami-e-s au rejet et ultimement l'isolement social (Litwiller, 2021 ; Sherriff et al., 2011). Blais, Philibert et Chamberland (2018) soulignent que 52,7 % des personnes LGBTQ ont reçu du soutien de leur famille et que 26 % rapportent s'être fait suggérer ou imposer une thérapie de conversion par leurs parents.

2.4.2.1 Les multiples transitions des personnes trans : transition sociale, transition légale et transition médicale. De plus, alors que la sortie du placard des personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et *queer* est surtout d'ordre social, les personnes trans, dans la quête de leur affirmation identitaire, peuvent vivre différentes formes de transition : la transition sociale, la transition légale et la transition médicale. Ainsi, la transition est un :

Processus complexe, généralement en plusieurs phases, qui consiste à harmoniser l'anatomie et l'apparence d'une personne à son identité de genre. La transition peut se faire sur le plan social (son identité aux yeux d'autrui), légal (le nom ou la mention de sexe sur les documents officiels) et physique (hormonothérapies ou chirurgies). Ces différentes étapes sont indépendantes les unes des autres : par exemple, une personne peut faire une transition sociale sans avoir subi d'intervention médicale (Dorais, 2019, p. 220).

De ce fait, de multiples transitions sont possibles pour les personnes trans dans leur affirmation identitaire. D'abord, la transition sociale se base essentiellement sur le dévoilement de son identité de genre à la famille et aux ami-e-s, le choix d'un nouveau prénom et l'usage de nouveaux pronoms appropriés à l'identité de genre de la personne. Alors que ces personnes peuvent démontrer leur acceptation à la personne trans, d'autres peuvent aussi être en désaccord et rejeter la personne trans. Cette transition peut ainsi être assez complexe pour certain-e-s jeunes trans, étant souvent dépendant-e-s de l'aide financière de leurs parents (Tourki et al., 2018). Ensuite, la transition légale

se base surtout sur le fait d'avoir le bon prénom et la bonne mention de sexe sur les documents d'identité ; cela « évite aux personnes trans de vivre des situations de transphobie qui émaneraient de la non-concordance entre les documents et l'apparence physique » (Tourki et al., 2018, p. 144). Enfin, la transition médicale se réfère particulièrement à la prise d'hormones ou le recours à plusieurs formes de modifications corporelles. Des enjeux sont associés à ces transitions physiques et médicales, notamment les ressources financières nécessaires aux injections hormonales et aux chirurgies.

Bref, on reconnaît plusieurs défis reliés au *coming out* des personnes LGBTQ2+ dans une société hétérosexiste et cissexiste (Klein et al., 2015).

2.4.3 Une population hétérogène aux besoins particuliers. Alors que l'on regroupe plusieurs personnes sous le spectre LGBTQ2+, il est primordial de spécifier les différences de cette population hétérogène, que ce soit en raison de leur propre identité sexuelle ou de genre ou d'autres caractéristiques sociodémographiques associées à l'âge, aux appartenances culturelles (Tourki et al., 2018) et aux ressources financières.

D'une part, on reconnaît quelques particularités auprès des jeunes personnes LGBTQ2+ en ce qui concerne leurs besoins, leur soutien social (Gower et al., 2019) et l'exploration de leur identité sexuelle et de genre (Litwiller, 2021). Gower et al. (2019) soulignent l'éventail des environnements favorables au soutien des jeunes LGBTQ2+, dont la famille, les ami·e·s, l'école et la communauté/société. Un soutien considérable de ces environnements permet de minimiser l'exclusion sociale et certains comportements nocifs, dont l'usage excessif de substances (alcool, drogues), les comportements sexuels à risque ainsi que la détresse psychologique (Gower et al., 2019). Litwiller (2021) précise que, puisque ce ne sont pas toutes les jeunes personnes *queers* qui

ont un environnement scolaire ou familial soutenant leur identité, des organisations communautaires proposent des programmes spécifiques et orientés sur l'exploration et l'acceptation inconditionnelle des identités *queers*. D'autre part, les aîné·e·s LGBTQ2+, souffrant toujours d'une certaine forme d'invisibilité sociale dans une société hétéronormative, cisnormative et où l'on retrouve des formes de discrimination liées à l'âgisme, ont divers besoins particuliers, notamment en termes de services sociaux et de santé (Concannon, 2009 ; Fredriksen-Goldsen et al., 2015). Brotman et al. (2010) poussent aussi certaines réflexions sur la réticence des aîné·e·s gais et lesbiennes à divulguer leur orientation sexuelle non-hétérosexuelle, étant devenu·e·s adultes avant l'émergence d'une communauté homosexuelle revendicatrice. Brotman et al. (2010) évoquent le concept de « familles choisies » : les familles composées d'ami·e·s que les personnes LGBTQ2+ se sont créées à la suite d'un rejet de leur famille d'origine. Ces familles contrent ainsi l'isolement des aîné·e·s LGBTQ2+, puisque ce type de réseau social leur procure du soutien et du réconfort (Brotman et al., 2010).

Enfin, Hunt (2016) s'est intéressée aux personnes bispirituelles, soit des personnes représentant « un large éventail d'identités sexuelles et de genre des peuples autochtones d'Amérique du Nord » (p. 6) et les répercussions de la colonisation sur le genre et la sexualité autochtones. Hunt (2016) spécifie :

[...] la santé des populations bispirituelles est influencée par un éventail de déterminants sociaux de la santé qui ont émergé des relations coloniales sous-jacentes, y compris l'homophobie et l'hétéronormativité, l'invisibilité systémique, ainsi que l'urbanité et la mobilité (p. 25).

Les personnes bispirituelles ont alors des besoins spécifiques et peuvent parfois être négligées et oubliées. Hunt (2016) rappelle que l'ensemble de ces déterminants ont des impacts sur les problèmes de santé des personnes bispirituelles, allant de « la violence, la santé mentale et la

toxicomanie, le suicide, le VIH/sida, la violence envers la jeunesse bispirituelle et sa marginalisation » (p.25).

Ainsi, les personnes LGBTQ2+ forment ainsi une vaste population ayant plusieurs besoins particuliers et distincts. La prochaine section détaille certaines de ces besoins, en définissant le concept d'intersectionnalité et en dressant certaines inégalités sociales des personnes LGBTQ2+.

2.4.4 L'intersectionnalité : un concept fondamental pour mieux comprendre la réalité de certaines personnes marginalisées et discriminées. Dans cette recherche visant à mieux comprendre la réalité et les expériences des personnes LGBTQ2+ dans les services publics et municipaux de loisir, une approche intersectionnelle est considérée. L'intersectionnalité constitue un cadre théorique élaboré par Crenshaw (1989) où elle démontre comment « les femmes afro-américaines font l'objet de discrimination et de préjudices en raison à la fois de leur sexe et de leur race » (CRSH, 2021, n. d.)³⁹. De ce fait, celle-ci permet de mieux saisir les rapports complexes entre les institutions ainsi que les individus et les communautés (Tourki et al., 2018). De plus, des recherches se sont particulièrement intéressées aux personnes racisées LGBTQ2+, dont El-Hage et Lee (2015). Ces auteur-e-s soulèvent des constats sur le cas des personnes racisées issues à la diversité sexuelle et de genre de Montréal, portant sur « la diversité des parcours et des identités, la faible représentation des personnes LGBTQ racisées dans les médias, le rôle des organismes LGBTQ en matière d'intégration ainsi que la présence de discrimination systémique dans différents pans de la société » (El-Hage & Lee, 2015, p. 55). Par ailleurs, Hankivsky et

³⁹ On reconnaît que cette approche est « une pratique exemplaire et aide les [chercheur-e-s] à mieux comprendre et à surmonter les multiples obstacles et préjudices auxquels font face les personnes présentant des facteurs identitaires sociaux intersectionnels, tels que la race, le genre, la sexualité et la classe » (CRSH, 2021, n. d.).

Cormier (2011) évoquent l'importance de l'approche intersectionnelle dans la planification et la mise en œuvre de politiques publiques, afin de considérer chaque individu.

Ainsi, on considère que les expériences de chaque personne ne peuvent s'exprimer que par une simple facette de leur identité. On y comprend ainsi les multiples facettes formant l'identité d'une personne.

2.4.5 Certaines inégalités sociales vécues par les personnes LGBTQ2+. Face à leur identité, les personnes LGBTQ2+ peuvent vivre diverses formes d'inégalités sociales. Voici quelques statistiques illustrant ces inégalités sociales des personnes LGBTQ2+ au Québec dans divers milieux, tant scolaires, professionnels que sociaux (Blais, Philibert, & Chamberland, 2018) :

- « Les personnes LGBTQ rapportent se sentir inconfortables de divulguer leur orientation sexuelle ou leur identité de genre dans leur milieu éducatif : 29,8 % des personnes LGBTQ ont vécu du harcèlement, de l'intimidation et un traitement discriminatoire à l'école » (p. 11) ;
- « Un accès à l'emploi et une trajectoire professionnelle entravés en raison des préjugés à l'égard de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou du parcours trans : 12,3 % ont été découragé-e-s de postuler à un emploi ou ont été encarté-e-s du processus d'embauche » (p. 13) ;
- « Les personnes LGBTQ sont confrontées à un climat de travail intimidant » (p. 14) : 42,4 % des personnes LGBTQ rapportent avoir subi du harcèlement verbal dans leur milieu de travail ;
- « Les personnes LGBTQ vivent de la discrimination dans l'accès au logement » (p. 15) : 3 % des personnes LGB et 15,8 % des personnes trans se sont fait refuser d'emménager dans un logement.

Ainsi, que ce soit dans l'accès à l'emploi ou au logement, les personnes LGBTQ2+ peuvent vivre plusieurs formes d'inégalités sociales et de discrimination, et ce, raison de leur identité.

Bref, dans cette étude s'intéressant aux personnes LGBTQ2+ et leur accès aux services publics et municipaux de loisir, on reconnaît la diversité des identités et des expériences, se ramenant aux principes d'intersections de la race, du genre, de la classe sociale, de l'orientation sexuelle et des capacités.

2.4.6 L'accès des personnes LGBTQ2+ aux services publics. Dans la littérature scientifique, des services publics sont mentionnés pour être moins inclusifs à l'égard des personnes LGBTQ2+, étant donné une méconnaissance de leurs réalités et de leurs besoins.

Parmi ces services publics, on dénombre un large éventail d'études ayant lié les personnes LGBTQ2+, les services de santé et, notamment, les enjeux liés au virus de l'immunodéficience humaine (VIH) (Daley & MacDonnell 2011; Harvey & Housel, 2014; Kamgain, 2015). Afin de favoriser l'accès des personnes LGBTQ2+ aux services de santé, une ouverture et une reconnaissance des besoins de celles-ci est primordiale. Daley et MacDonnell (2011) soulignent quelques barrières de l'accès des personnes LGBTQ2+ aux services de santé, soit : la présence d'hétérosexisme et de discrimination (homophobie et transphobie) dans ces institutions ainsi que l'invisibilité et le manque de connaissances des professionnel-le-s de la santé des réalités et des besoins des personnes LGBTQ2+, menant à un inconfort de celles-ci dans les institutions de santé.

Malgré les avancées dans la reconnaissance des droits des personnes LGBTQ2+, Matthews (2020) affirme que les personnes LGBTQ2+ souffrent toujours d'invisibilité et que celles les plus marginalisées vivent toujours de la discrimination dans les services publics. La « bataille » est

alors loin d'être finie afin que ces services soient inclusifs et équitables. Il est donc essentiel selon Matthews (2020) d'abolir l'hétéronormativité dans les services publics⁴⁰.

2.4.7 Les « *safe spaces* » pour les personnes LGBTQ2+. Un élément incontournable en ce qui concerne les besoins des personnes LGBTQ2+ et leur confort à s'exprimer librement est particulièrement cité au fil de la littérature scientifique s'intéressant à cette population, soit les *safe spaces*, ou autrement dit, des espaces que l'on considère suffisamment accueillants, accessibles, équitables, inclusifs et sécuritaires pour les personnes issues de la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre. Herrick et Duncan (2018) définissent le *safe space* comme :

Un environnement qui ne tolère explicitement ni le harcèlement, ni la discrimination, ni la violence, et dans lequel les individus, en particulier ceux qui appartiennent à des groupes minoritaires, peuvent avoir la certitude qu'ils ne seront pas exposés à un danger. Les *safe spaces* sont généralement développés et maintenus grâce aux politiques, aux personnes qui gèrent l'espace et à celles qui l'occupent⁴¹ (p. 331).

Les *safe spaces* sont ainsi des espaces où une personne peut à la fois se sentir en sécurité, mais aussi s'exprimer de manière authentique, aux intersections de la sexualité, du genre et de la race (Held, 2015). De plus, Litwiller (2021) ajoute que plusieurs personnes LGBTQ2+ ne bénéficient ou ne disposent pas d'un espace plus sûr dans leur vie quotidienne pour s'habiller et agir comme elles le désirent. Il va sans dire que les professionnel-le-s, dont celles et ceux dans le domaine du loisir, peuvent considérer l'aménagement et la création de *safe spaces*, notamment pour les jeunes (Litwiller, 2021 ; Theriault & Witt, 2014). Theriault et Witt (2014) précisent cependant qu'« il est important de noter que la création de *safe spaces* ne consiste pas à opposer les espaces *queers* et

⁴⁰ Une attention particulière est faite quant à l'accès aux services publics et municipaux de loisir dans la section à ce sujet.

⁴¹ [Traduction libre]

ceux « hétérosexuels », mais à identifier les caractéristiques des services de jeunesse qui peuvent soutenir l'ensemble des jeunes⁴² » (p. 86). Ainsi, les *safe spaces* peuvent permettre aux personnes LGBTQ2+ de se sentir confortables et accueillies et, ultimement, de s'accomplir.

2.4.8 Les visées et pratiques inclusives des municipalités afin de soutenir les personnes LGBTQ2+. Au travers des écrits scientifiques et professionnels, il est possible de repérer diverses recommandations et pratiques inclusives que les municipalités et les gestionnaires des services publics de loisir mettent de l'avant afin de soutenir les personnes LGBTQ2+ (Alonzo et al., 2019 ; Downie, 2019 ; Herrick et al., 2022 ; Ingram & Thomas, 2019 ; Oakleaf & Richmond, 2017 ; Patchett & Foster, 2015 ; Theriault, 2017). Parmi ces mesures, on suggère de :

- Assurer la création et soutenir des centres communautaires inclusifs ;
- Former le personnel de l'administration municipale et les employés aux enjeux des personnes LGBTQ2+ ;
- Indiquer si les espaces sont adaptés et inclusifs aux personnes LGBTQ2+.
- Mettre en place des politiques de lutte contre la discrimination et le harcèlement à l'égard des personnes LGBTQ2+ ;
- Organiser des programmes réservés aux personnes LGBTQ2+ et des événements sportifs inclusifs ;
- Réaménager les espaces publics en y intégrant des vestiaires privés ou créer des vestiaires non genrés.
- Rendre visible la diversité dans le mobilier urbain ;
- Soutenir la visibilité et la mise en œuvre d'événements LGBTQ2+.

⁴² [Traduction libre]

De plus, Downie (2019) spécifie que les municipalités doivent offrir un milieu de travail inclusif et respectueux à tout leur personnel, en plus d'accommoder leur personnel dans leur transition et leur processus d'affirmation de leur genre. Quelques pistes d'actions rapides sont mentionnées par Downie (2019), dont : « (1) sécuriser l'utilisation des toilettes et des vestiaires ; (2) utiliser les bons pronoms ; (3) vérifier que le libellé des formulaires, des politiques et des procédures de travail est inclusif ; (4) élaborer et communiquer un énoncé d'engagement à l'égard de la diversité et de l'inclusion » (p. 20).

Downie (2019) se penche aussi sur les infrastructures de loisir :

Les infrastructures de loisir devraient être des environnements positifs, sûrs et inclusifs pour tout le monde. Malheureusement, nombre d'établissements continuent d'avoir des toilettes et des vestiaires binaires où les trans et les personnes non binaires sont plus à risque de violence, de haine et de harcèlement. (p. 17)

[...] Les municipalités ont un rôle à jouer pour que les installations récréatives et les programmes de sports et de loisirs soient des espaces sûrs pour les personnes LGBTQ2+. La mise à la disposition d'infrastructures telles que des vestiaires et des toilettes unisexes ou encore des toilettes à cabines individuelles constituent une étape clé pour assurer la sécurité des personnes LGBTQ2+. Comme autres mesures, mentionnons l'offre d'activités et de programmes ciblés pour elles, de la formation et du soutien pour des programmes unisexes, l'adoption de politiques et de procédures pour les installations récréatives et la sensibilisation du personnel envers les personnes LGBTQ2+. (p. 18)

Ainsi, des mesures afin d'assurer l'inclusion des personnes LGBTQ2+ dans les infrastructures sont mentionnées, telles que les vestiaires et toilettes unisexes (ou non genrées) et une offre d'activités de loisirs où l'on prend en considération la diversité des besoins et des réalités de chacun·e.

Enfin, en assurant son soutien aux personnes LGBTQ2+ et en leur offrant divers moyens et différentes ressources pour défendre leur droit, les municipalités et les leaders ont la possibilité, et le devoir, d'être de véritables alliées aux personnes LGBTQ2+ (Downie, 2019 ; Theriault, 2017).

2.4.9 Les impacts de la pandémie mondiale de COVID-19 sur les personnes issues de la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre. Notons que ce projet de recherche s'est déroulé durant la pandémie COVID-19. Cette pandémie mondiale a eu d'immenses effets dans l'ensemble de la société. Étant une population marginalisée et vulnérable vivant déjà certaines inégalités (Reid & Ritholtz, 2020), les personnes LGBTQ2+ ont toutefois été touchées particulièrement par cette crise, notamment en ce qui a trait à leur santé mentale. En effet, l'isolement social constitue un défi colossal pour les personnes LGBTQ2+, et ce, encore plus en raison de la pandémie de la COVID-19 et ces mesures sanitaires de distanciation sociale (Salerno et al., 2020). Selon Salerno et al. (2020), les institutions publiques, telles que les écoles et les services sociaux, doivent déployer des efforts considérables afin de renforcer et de maintenir le soutien social pour les personnes LGBTQ2+. Anderson et Knee (2021) soulignent les effets de la pandémie sur les lieux de loisir *queer*. Effectivement, les auteur-e-s se sont questionnés à savoir :

[...] s'il y aura une renaissance des espaces de loisirs *queer* lorsque le fonctionnement de la société se normalisera et quel pourrait être l'avenir des bars gays, des festivals PRIDE, des clubs de sport LGBTQ2+ et des centres communautaires. La pandémie a-t-elle eu un impact sur les attitudes à l'égard de ces espaces de loisirs *queer* traditionnels ?⁴³ (p. 122).

De plus, Konnoth (2020) spécifie que les personnes LGBTQ2+ sont plus susceptibles de subir des enjeux de santé mentale en conséquence de l'isolement et du confinement. Pour les jeunes LGBTQ2+, ce confinement peut constituer un défi considérable, surtout pour celles et ceux vivant avec une famille hostile et violente en raison de leur identité (Iacono et al., 2021 ; Konnoth, 2020). Effectivement, les *safe spaces* pour les personnes LGBTQ2+, dont certains centres communautaires ou d'autres institutions, ont été fermés. En raison de la crise économique engendrée par la pandémie, certains organismes communautaires étaient déjà financièrement

⁴³ [Traduction libre]

« fragiles » ; il est ainsi important de fournir un soutien financier aux organisations et réseaux de la communauté LGBTQ2+ (Drabble & Eliason, 2021). Bref, la pandémie mondiale de COVID-19 a eu plusieurs impacts sur les personnes LGBTQ2+, tant au niveau psychologique que social, peuvent toujours être ressentis aujourd’hui.

La prochaine section de ce chapitre associe les personnes LGBTQ2+ et les services de loisir, en y précisant certaines barrières à ces services.

2.5 Les personnes LGBTQ2+ et les services de loisir

Alors qu’un vaste nombre d’études scientifiques se sont intéressées aux questions du genre et du loisir, notamment en ce qui concerne les femmes (Aitchison, 2003 ; Raisborough, 2006), Oakleaf et Richmond (2017) spécifie que cette littérature scientifique repose en grande partie sur « une conception binaire et cisnormative du genre et ne tient pas compte de la possibilité d’une diversité des identités sexuelles et de genre dans leur analyse⁴⁴ » (p. 110). De ce fait, Lewis et Johnson (2011) affirment que le loisir constitue un domaine où l’on peut affirmer son identité de genre. Malgré les nombreux bienfaits et possibilités associées au loisir, notamment en regard de l’affirmation identitaire, on soulève considérablement au fil de la littérature scientifique que le loisir et le sport peuvent constituer un espace où les personnes LGBTQ2+ font face à différentes formes de discrimination, dont l’homophobie et la transphobie (Chamberland & Puig, 2015 ; Cunningham & Pickett, 2018; Hargie, Mitchell & Somerville, 2017; Oakleaf & Richmond, 2017).

2.5.1 Quelques études portant sur les personnes LGBTQ2+ en loisir. Des études scientifiques se sont principalement intéressées aux personnes LGBTQ2+, et parfois spécifiquement aux personnes trans et non binaires, ainsi qu’à différents services et infrastructures

⁴⁴ [Traduction libre]

de loisir et de sport, dont les piscines et les espaces aquatiques, les camps de jours et de vacances, les bibliothèques, les sports et les activités physiques de même qu'autres installations récréatives et sportives.

D'abord, des auteur-e-s, comme Anderson et al. (2018 ; 2020) et Caudwell (2020) ciblent certaines barrières des personnes LGBTQ2+ aux piscines et autres espaces aquatiques : les espaces genrés tels que les vestiaires, le manque d'initiative des organisations quant à l'inclusion des personnes LGBTQ2+ ainsi que le manque de formation du personnel aquatique. Caudwell (2020) spécifie les enjeux des personnes trans et non binaires dans leurs expériences au sein des piscines publiques, notamment en ce qui a trait à l'exposition du corps et l'insécurité vécue par ces personnes.

De plus, d'autres chercheur-e-s se sont penchés sur les jeunes LGBTQ2+ dans les camps de jour et de vacances. Gillard et Bialeschki (2014) soulignent alors que :

Les camps ont la possibilité et la flexibilité de soutenir la participation des jeunes trans et non binaires en prenant des décisions en matière de programmation et de politique qui favorisent le développement positif de tous les jeunes. À la lumière de la sensibilisation croissante au harcèlement et aux abus fondés sur le genre et des besoins de développement des jeunes trans, il est important que les camps reconnaissent la manière dont ils peuvent offrir aux jeunes un endroit sécuritaire et sain contre ces pressions et ces risques pendant qu'ils apprennent et pratiquent les compétences nécessaires pour devenir résilients. (p. 92)⁴⁵

Les auteur-e-s reconnaissent ainsi le potentiel des camps pour un développement sain pour les jeunes personnes trans et non binaires. Litwiller (2018) et Oakleaf (2013), ont mené des études sur les expériences de jeunes LGBTQ2+ dans des camps spécialement conçus pour eux et animés par

⁴⁵ [Traduction libre]

un personnel LGBTQ2+. Litwiller (2018) associe à ces camps des expériences d'inclusion sociale des jeunes ainsi que des attitudes positives à l'égard de l'activité physique.

Pour continuer, peu d'études semblent s'intéresser aux personnes LGBTQ2+ dans les bibliothèques publiques. Robinson (2016) s'est penché sur l'exclusion sociale dans les services de bibliothèque publique des personnes LGBTQ2+. Robinson (2016) mentionne alors le besoin vital des bibliothèques afin de répondre aux besoins d'information des personnes LGBTQ2+, en plus d'y favoriser leur inclusion et leur participation, souvent limitées en raison du manque de ressources. Robinson (2016) suggère la mise en place de toilettes non genrées ainsi que la création de partenariats avec des organisations locales pour le développement des collections, le partage de ressources et l'expansion de programme.

Enfin, plusieurs auteur-e-s ont mené des études sur les personnes LGBTQ2+ dans les sports et l'activité physique (Hargie, Mitchell & Somerville, 2017 ; Herrick et al., 2022 ; Muchicko et al., 2015 ; Pérez-Samaniego et al., 2019). Les domaines du sport et de l'activité physique semblent être ceux où l'on assiste à davantage de discrimination et d'exclusion à l'égard des personnes LGBTQ2+, et surtout pour les personnes trans et non binaires. D'autres études se sont aussi penchées sur la stigmatisation des officiels sportifs et arbitres LGBTQ2+ (Baeth et al., 2022) et la résistance des clubs sportifs à la diversité au sein de leurs organisations (Spaaij et al., 2020). Essentiellement, au fil de ces recherches, on reconnaît les expériences liées à l'exclusion et la discrimination des personnes LGBTQ2+ dans les contextes de loisir et de sport. Toutefois, malgré l'avancement des connaissances sur les personnes LGBTQ2+ en loisir et en sport, Denison et al. (2021) soulignent qu'on a trop souvent attribué le manque de changement des organisations à un manque de « preuves » sur les expériences de discrimination et d'exclusion des personnes LGBTQ2+ en loisir et surtout en sport. En effet, Denison et al. (2021) spécifient que les

comportements discriminatoires envers cette population demeurent très courants et que les gouvernements, de même que les organisations récréatives et sportives, se doivent d'agir concrètement afin d'éliminer l'homophobie, la transphobie ainsi que la discrimination en loisir et en sport. Afin de favoriser l'inclusion et pallier les différentes discriminations vécues par les personnes LGBTQ2+ dans ces contextes, Herrick et al. (2022) suggèrent fortement aux décideur·euse·s public·que·s d'élaborer, d'adopter et de déployer des politiques antidiscriminatoires portant sur l'inclusion dans les milieux récréatifs et sportifs.

2.5.2 Les barrières potentielles des personnes LGBTQ2+ quant à l'accès et la participation au loisir public. Enfin, en guise de synthèse, plusieurs barrières des personnes LGBTQ2+ quant à l'accès et la participation au loisir public sont citées dans la littérature scientifique, c'est-à-dire essentiellement : des formes de discrimination, comme l'homophobie et la transphobie, et des préjugés dans les espaces de loisir envers les personnes LGBTQ2+ ; la présence d'hétéronormativité et de cisnormativité en loisir public et ses infrastructures récréatives et sportives. En effet, Oakleaf et Richmond (2017) soulignent que les espaces, tels que les toilettes, les vestiaires ainsi que les piscines, sont identifiés par les personnes trans et non binaires comme étant les endroits les plus « dangereux » dans les installations récréatives publiques puisqu'elles y sont plus susceptibles d'y vivre des violences.

D'autres barrières peuvent être soulevées, comme la méconnaissance des professionnel·le·s en loisir des besoins et des réalités des personnes marginalisées (Dattilo, 2021) et des barrières liées aux ressources financières des personnes LGBTQ2+ afin de pratiquer certaines activités récréatives et sportives, souffrant d'un accès au logement et à l'emploi plus restreint que leurs pair·e·s cisgenres et hétérosexuel·le·s.

Le prochain chapitre dresse le cadre méthodologique, en mentionnant les diverses décisions méthodologiques ainsi que les aspects éthiques lors de la collecte et l'analyse des données de cette recherche.

3. Cadre méthodologique

Ce troisième chapitre présente le cadre méthodologique utilisé dans le cadre de cette recherche sur l'accès des personnes LGBTQ2+ aux services publics et municipaux de loisir ainsi qu'aux infrastructures municipales sportives et récréatives. Ainsi, on élabore le design de recherche, l'approche et la stratégie de recherche, la population à l'étude et la stratégie d'échantillonnage, la méthode de l'instrument de collecte de données, le profil des participant-e-s à la recherche, l'analyse méthodologique utilisée ainsi que les considérations et précautions éthiques choisies.

3.1 Le design de recherche

Pour cette recherche visant à explorer les perceptions des personnes LGBTQ2+ en ce qui a trait à leur accès aux services publics et municipaux de loisir ainsi qu'aux infrastructures municipales sportives et récréatives, l'étude est descriptive qualitative, selon un paradigme interprétatif (Paillé, 2009). Pour Fortin et Gagnon (2016), l'étude descriptive qualitative sert à « décrire simplement un phénomène, une situation ou un événement » (p. 200). Ainsi, elle semble être la méthode idéale pour décrire les expériences personnelles des personnes LGBTQ2+ dans le domaine du loisir public. Dans le but d'obtenir des résultats, une analyse thématique est effectuée, telle proposée par Braun et Clark (2006) et Paillé et Mucchielli (2021), selon des étapes distinctes⁴⁶.

3.2 La population à l'étude, la stratégie d'échantillonnage et le recrutement

Afin d'assurer la collecte de données nécessaires à la présente étude, les personnes rencontrées, représentant la population à l'étude, sont toutes des personnes issues de la diversité

⁴⁶ Ces étapes sont détaillées dans la section portant sur l'analyse des données.

sexuelle et de la pluralité des identités et des expressions de genre, c'est-à-dire des personnes s'identifiant comme LGBTQ2+. Ainsi, tel qu'abordé dans les chapitres précédents, les personnes LGBTQ2+ sont des personnes homosexuelles (lesbiennes et gais), bisexuelles, trans, en questionnement, *queers*, bispirituelles ainsi que les personnes autres formes d'identités sexuelles et de genre non conformistes et ni hétéronormatives, dont les personnes pansexuelles, asexuelles, intersexuées et non binaires. On inclut ainsi les personnes issues de tout genre, de tout sexe et de toute sexualité, à l'exception des femmes cis hétérosexuelles et des hommes cis hétérosexuels.

De manière plus concrète, voici les critères d'inclusion à la recherche pour l'ensemble des participant-e-s :

1. S'identifier comme une personne LGBTQ2+ ;
2. Être âgé-e 18 ans et plus ;
3. Être en mesure de participer à un entretien semi-dirigé d'environ 75 minutes en français ;
4. Résider au Québec.

De ce fait, dans la présente recherche, on inclut toutes les personnes LGBTQ2+, malgré le fait que celles-ci constituent une population hétérogène, selon les notions d'orientation sexuelle et d'identité de genre, mais aussi selon des caractéristiques sociodémographiques diverses, comme l'âge, l'ethnie, le lieu de résidence, la classe sociale et le niveau de scolarité, par exemple. Le choix d'intégrer et de s'intéresser à la fois aux personnes lesbiennes, gais, bisexuelles et aux personnes trans, *queers* et non binaires est motivé par le fait qu'un nombre très restreint d'études, voir nul à notre connaissance, s'est intéressé à l'ensemble de ces individus dans le domaine du loisir public québécois. Des similitudes et des différences dans les expériences, les perceptions et le vécu de celles-ci en loisir public ont pu être discernées. Ces éléments sont présentés dans les prochains chapitres du mémoire.

De plus, la stratégie d'échantillonnage sélectionnée dans le cadre de cette recherche est l'échantillonnage non probabiliste intentionnel (par choix raisonné), où l'on recrute et sélectionne des participant-e-s présentant des caractéristiques précises en fonction du but de la recherche (Fortin & Gagnon, 2016). Ainsi, cette stratégie d'échantillonnage « nécessite le recrutement, par des annonces publiques, de personnes présentant des caractéristiques précises en fonction du but de l'étude » (Fortin & Gagnon, 2016, p. 274). Alors, grâce à la collaboration de plus d'une quinzaine d'organismes œuvrant auprès des personnes LGBTQ2+ un peu partout au Québec, des affiches « promotionnelles » ont été transmises et publiées sur leurs diverses plateformes Web ainsi que leurs réseaux sociaux, comme Facebook et Instagram. Ces affiches, afin d'assurer un recrutement optimal et de solliciter l'intérêt des participant-e-s, détaillaient les grandes lignes de même que les critères d'inclusion de la recherche et les coordonnées du chercheur⁴⁷. Ainsi, la période de recrutement a été particulièrement efficace, puisqu'elle a duré moins de deux semaines, durant lesquelles plus d'une vingtaine de personnes ont présenté leur intérêt à participer à la recherche, incluant les participant-e-s de la collecte de données.

En ce qui concerne la taille de l'échantillon, il était plutôt difficile de la prédéterminer de manière exacte. Toutefois, il a initialement été prévu d'effectuer dix entretiens semi-dirigés auprès des participant-e-s LGBTQ2+ ou jusqu'à l'atteinte de la saturation empirique, c'est-à-dire au moment où les thèmes deviennent répétitifs, l'émergence de nouveaux thèmes cesse et la collecte de données ne mène plus à de nouvelles informations (Fortin & Gagnon, 2016 ; Paillé & Mucchielli, 2012).

⁴⁷ L'usage du terme « chercheur » au masculin est ici justifié en raison que le chercheur s'identifie au genre ainsi qu'aux pronoms masculins (il/lui).

3.3 La collecte de données : la méthode et l'instrument

L'entretien semi-dirigé a été sélectionné comme méthode de collecte de données puisque celui-ci « fournit au sujet l'occasion d'exprimer ses sentiments et ses opinions sur le sujet traité » (Fortin & Gagnon, 2016, p. 201). Puisque le problème à l'étude est directement lié aux expériences et aux perceptions des participant-e-s, l'entretien semi-dirigé semblait être la méthode de collecte de données idéale, et ce pour plusieurs raisons, dont l'approfondissement des thèmes abordés aux participant-e-s. L'entretien semi-dirigé a alors favorisé « l'exploration de la pensée dans un climat de confiance [et l'obtention] d'informations sur des points définis à l'avance » (Berthier, 2010, p. 78). Ainsi, le climat de confiance est primordial pour que les participant-e-s soient à l'aise pour répondre aux questions, parfois sensibles (Fortin & Gagnon, 2016). Enfin, cette méthode de collecte de données a pu rendre « explicite l'univers de l'autre » et « la compréhension du monde de l'autre » (Savoie-Zajc, 2009, p. 343). Bref, il a été du devoir de la personne en charge de la recherche d'assurer un climat de confiance et de sécurité, dans une perspective de *safe space*, auprès des participant-e-s, et ce tout au long de de la collecte de données.

De plus, dans le cadre de ces entretiens, un guide d'entretien⁴⁸ (voir annexe 1) a été élaboré et a été utilisé en fonction de thématiques principales à aborder. Ce guide constitue le principal instrument de collecte de données de cette recherche. Des questions de relances plus précises y ont été intégrées selon les besoins de chaque entretien. Un entretien semi-dirigé est effectué pour chaque participant-e-s. Bien qu'il fût souhaité d'effectuer les entretiens dans un endroit ouvert, public et assez calme pour leur bon déroulement (Savoie-Zajc, 2016) et selon les préférences des

⁴⁸ Bien que cet instrument de collecte de données ait été conçu principalement par le chercheur, une aide particulière a été offerte par la chercheuse Linda Oakleaf, de la *Missouri State University* qui a fourni une copie du guide d'entretien préliminaire de l'étude de Oakleaf et Richmond (2017), s'intéressant aux personnes trans et aux services de loisir, surtout les parcs municipaux. Des questions ont alors été inspirées de ce guide d'entretien.

participant-e-s, l'ensemble des entretiens ont été effectué en vidéoconférence en raison des mesures sanitaires liées à la pandémie de la COVID-19. Enfin, la durée approximative des entretiens a été d'environ 75 minutes.

3.4 Le profil des participant-e-s

Les entretiens semi-dirigés se sont déroulés de février 2022 à mai 2022. Ainsi, un éventail d'identité de genre et d'orientation sexuelle, d'âge et de municipalité peut être remarqué selon le profil des dix participant-e-s LGBTQ2+ rencontrés, comme le démontre le Tableau 2. Toutefois, bien que cet échantillon demeure assez restreint face à la vaste population étudiée, une diversité intéressante d'identités de genre, d'orientations sexuelles, de groupes d'âge et de municipalités sont représentées.

Tableau 1. Le profil des participant-e-s LGBTQ2+ rencontré-e-s lors des entretiens semi-dirigés

Nom fictif	Identité de genre et orientation sexuelle	Âge	Municipalité
Alix	Personne non binaire pansexuelle	26 ans	Montréal
Bruno	Homme trans hétérosexuel	30 ans	Drummondville
Camille	Femme trans lesbienne	28 ans	Québec
Carl	Homme cisgenre homosexuel	43 ans	Saguenay
Marie	Femme cisgenre lesbienne	37 ans	Québec
Nathan	Homme cisgenre homosexuel	30 ans	Drummondville
Nicolas	Homme cisgenre <i>queer</i>	22 ans	Montréal
Noémie	Femme cisgenre lesbienne	26 ans	Acton Vale
Omar	Homme cisgenre homosexuel	52 ans	Québec
Rose	Personne agenre lesbienne	32 ans	Îles-de-la-Madeleine

Ainsi, les entretiens semi-dirigés auprès de ces participant-e-s LGBTQ2+ ont permis de soulever des données pertinentes qui sont présentées plus tard dans ce projet de recherche.

3.5 L'analyse méthodologique des données : l'analyse thématique

Dans le cadre de cette recherche qualitative, l'analyse méthodologique des données choisie est l'analyse thématique, abordée notamment par Braun et Clark (2006) et Paillé et Mucchielli (2021). On vise donc l'exploration des expériences et perceptions des personnes LGBTQ2+ en loisir public.

L'analyse thématique, étant une analyse qualitative des données, soutient des procédés de réduction des données (Paillé & Mucchielli, 2021). Pour Paillé et Mucchielli (2021), l'analyse thématique des données se penche sur la thématisation constituant :

[...] l'opération centrale de la méthode, à savoir la transposition d'un corpus donné en un certain nombre de thèmes représentatifs du contenu analysé, et ce, en rapport avec l'orientation de recherche (la problématique). L'analyse thématique consiste, dans ce sens, à procéder systématiquement au repérage, au regroupement et, subsidiairement, à l'examen discursif des thèmes abordés dans un corpus, qu'il s'agisse d'une transcription d'entretiens ou de divers types de documents (organisationnels, gouvernementaux, littéraires) (p. 270).

Ainsi, l'analyse thématique a semblé être le mode d'analyse idéal dans le cadre de cette recherche qualitative, ayant recours à une collecte de données basée sur des entretiens semi-dirigés. Des étapes dans l'analyse thématique sont énumérées par Braun et Clarke (2006), soit : (1) se familiariser avec les données ; (2) générer les codes initiaux ; (3) rechercher des thèmes ; (4) révision des thèmes ; (5) définir et nommer les thèmes ; (6) produire le rapport. Quelques obstacles sont aussi reconnus pour Paillé et Mucchielli (2021), notamment dans la définition de la forme du thème à chercher et la méconnaissance des techniques dans l'analyse thématique. En effet, l'analyse thématique constitue un travail plutôt complexe et soulève un éventail de

questionnements. Tel que mentionné par Paillé et Mucchielli (2021), il a été important de se ramener aux objectifs et questions de la recherche afin de bien cibler et définir les thèmes lors de l'analyse thématique.

L'analyse a donc été réalisée à l'aide du logiciel NVivo. Les verbatim des entretiens ont été transcrits et l'analyse thématique a été effectuée à l'aide de ces transcriptions et d'une grille de codification.

3.6 Les considérations et précautions éthiques

Un souci attentif et particulier a été effectué en ce qui concerne diverses considérations et précautions éthiques dans le cadre de cette recherche. Afin de s'assurer que les participant-e-s aux entrevues soient informé-e-s des objectifs ainsi que des avantages et des inconvénients liés à leur participation à la recherche, un formulaire d'information et d'obtention du consentement libre et éclairé a été élaboré et signé par chacun-e (voir annexe 2).

Les entretiens semi-dirigés pouvaient avoir diverses conséquences sur les participant-e-s. D'une part, bien que le temps consacré à la participation de l'entretien semi-dirigé, soit environ 75 minutes, demeurait le principal inconvénient, il était possible que pour certaines personnes LGBTQ2+, le fait de parler d'expériences personnelles touchées par la discrimination (comme l'homophobie, la transphobie, etc.) ou l'exclusion suscite des sentiments désagréables ou des souvenirs sensibles. Si cela devait se produire, les participant-e-s étaient invité-e-s à en parler avec le chercheur. Tel qu'évoqué précédemment, il était du devoir du chercheur de faire de cet entretien un *safe space*, ou autrement dit, un lieu inclusif et sécuritaire propice à l'échange. Celui-

ci pouvait les guider vers une ressource en mesure de les aider, au besoin⁴⁹. D'autre part, un impact positif éventuel de la participation aux entretiens était marqué par le fait que cela offrait aux participant-e-s une occasion de réfléchir et de discuter en toute confidentialité sur leurs perceptions en ce qui concerne leur accessibilité, en tant que personnes LGBTQ2+, aux services publics et municipaux de loisir ainsi qu'aux infrastructures municipales sportives et récréatives. Leur participation a permis de faire avancer les connaissances sur les expériences des personnes LGBTQ2+ dans le domaine du loisir et du sport.

De plus, dans ce formulaire, on précise aussi quelques éléments liés à la confidentialité. Plusieurs mesures ont été prises afin de respecter la confidentialité et l'anonymat des participant-e-s aux entretiens dans le cadre de la recherche. Effectivement, le chercheur s'est engagé à garder les informations et les données à caractère personnel des participant-e-s confidentielles tout au long de la recherche. D'un côté, la confidentialité et l'anonymat des participant-e-s ont été assurés par l'attribution d'un nom fictif du choix des participant-e-s. D'un autre côté, les données ont été détruites à la suite de la recherche. De ce fait, les données à caractère personnel recueillies dans la recherche demeurent entièrement confidentielles et ne peuvent mener à l'identification des participant-e-s.

Aussi, des précautions éthiques ont été considérées en ce qui a trait aux besoins spécifiques des personnes LGBTQ2+, notamment dans l'usage de pronoms adéquats et d'une langue épicienne (Dorais, 2011), des pratiques exemplaires en matière d'équité, de diversité et d'inclusion en

⁴⁹ Voici des organismes québécois œuvrant auprès des personnes LGBTQ2+, pouvant les aider, au besoin : Aide aux trans du Québec (ATQ) ; Centre communautaire LGBTQ+ de Montréal ; Centre de solidarité lesbienne ; Coalition d'aide à la diversité sexuelle de l'Abitibi-Témiscamingue ; Coalition des familles LGBT+ ; Conseil québécois LGBT Diversité 02 ; Fondation Émergence ; GRIS-Montréal, GRIS Chaudière-Appalaches, GRIS-Québec et GRIS-MCDQ ; Interligne.

recherche (CRSH, 2021) ainsi que des principes liés à la justice sociale en recherche en loisir (Johnson, 2014 ; Robinett, 2014).

Enfin, une certification éthique de l'UQTR a été remise au chercheur afin d'approuver et reconnaître les considérations et précautions éthiques prises lors de la recherche, notamment dans la collecte de données⁵⁰.

Cette étude qualitative, se basant sur un échantillonnage non probabiliste et un échantillon de taille assez restreinte, ne cherche pas à impérativement à généraliser des constats et la transférabilité de l'étude (Fortin & Gagnon, 2016). On comprend qu'il est quasi-impossible d'avoir un échantillon considérablement représentatif des personnes LGBTQ2+ en termes d'âge, de revenus, d'appartenances ethniques et culturelles, et plusieurs autres facteurs. Cependant, plusieurs actions ont été mises en place afin d'assurer la crédibilité de la recherche (Fortin & Gagnon, 2016), entre autres lors de la collecte de données. Des portées significatives sont alors à ici souligner. Cette recherche permet d'approfondir les connaissances et de soulever des résultats évocateurs et pertinents sur les expériences des personnes LGBTQ2+ en loisir public au Québec. C'est encore un sujet peu étudié, mais riche de connaissances à explorer, tant au niveau de la communauté scientifique que dans les municipalités ainsi que le milieu récréatif et sportif.

Le prochain chapitre assure la présentation des résultats ayant ressorti des entretiens semi-dirigés, selon différents thèmes.

⁵⁰ Le numéro de ce certificat éthique est le suivant : CER-21-283- 07.14.

4. Présentation des résultats

Les entretiens auprès des participant-e-s ont permis de mettre en lumière certaines réalités des personnes issues de la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre, de même que leurs perceptions de leur accès aux services publics et municipaux de loisir ainsi que les infrastructures municipales récréatives et sportives. Ce chapitre vise alors à présenter les résultats obtenus lors des entretiens, au fil desquels il est paru claire l'importance qu'occupent les loisirs et les sports des temps libres des personnes LGBTQ2+ et le désir qu'elles ont de pratiquer des loisirs et des sports dans des contextes publics et sécuritaires. Cependant, plusieurs enjeux et défis ont été soulevés, tels que l'hétérocisnormativité dans les espaces publics et le manque de *safe spaces* en loisir et en sport, venant ainsi influencer la participation et l'expérience des personnes LGBTQ2+ dans les offres publiques et municipales récréosportives.

Ainsi, au terme de l'analyse des données des différents entretiens, on comprend que le sujet de recherche est particulièrement pertinent, complexe et implique plusieurs facteurs, allant du sentiment de (in)sécurité et de (in)confort dans les installations récréatives et sportives, en rapport à l'aménagement des espaces et aux connaissances du milieu, jusqu'aux perceptions face à soi-même en tant que personne LGBTQ2+.

L'analyse des données des entretiens a donc permis d'identifier et de formuler sept principaux résultats qui sont présentés dans ce chapitre, soit : (1) la participation des personnes LGBTQ2+ aux services de loisir et de sport ; (2) la discrimination vécue des personnes LGBTQ2+ en loisir et en sport ; (3) les défis additionnels des personnes trans et non-binaires ; (4) l'accès aux ressources et services municipaux de loisir et de sport des personnes LGBTQ2+ à l'intérieur et à l'extérieur des grands centres ; (5) les enjeux des personnes LGBTQ2+ selon une vision intersectionnelle ; (6) les attentes des personnes LGBTQ2+ à l'égard des municipalités et des milieux récréatifs et

sportifs, et (7) l'importance de la mise en place de *safe spaces* dans les lieux associés au loisir et au sport.

4.1 La participation des personnes LGBTQ2+ aux services de loisir et de sport : lorsque « un loisir n'est plus un loisir »

Que ce soit à la bibliothèque municipale, à la piscine publique, dans les parcs municipaux ou lors d'une activité sportive organisée, l'ensemble des participant-e-s LGBTQ2+ ont fréquenté des lieux et des installations récréatives et sportives ; ces espaces où l'on peut se décrocher des obligations, se ressourcer, bouger, socialiser, s'amuser. On y associe souvent plusieurs bienfaits psychologiques. Les personnes LGBTQ2+ veulent pratiquer des activités récréatives et sportives, qu'elles soient en contexte public ou non, tant que celles-ci soient sécuritaires. Cependant, tous·tes n'ont pas la même utilisation et n'y ont pas eu les mêmes expériences, qu'elles soient plus ou moins positives, et ce pour diverses raisons qui sont par ailleurs présentées dans les prochaines sections du chapitre.

Alix⁵¹, bien que le plaisir constitue l'essence du loisir, mentionne qu'iel occupe son temps libre en dehors des infrastructures de loisir, pour des raisons précises, à l'exception de la bibliothèque, qu'iel fréquente beaucoup, en raison de ses études universitaires et le fait qu'iel n'est pas obligé-e d'y avoir des contacts avec les gens. **Alix** souligne son intérêt pour certaines activités et pourquoi iel choisit d'éviter les infrastructures de loisir et de sport :

Mon sport : ce sont pas mal des exercices que je fais seul·e à la maison... De la marche, de la randonnée... Je te dirais que, généralement, c'est pas mal en dehors des infrastructures de loisirs. [...] Je te dirais déjà que, d'abord, il y a le coût. [...] J'ai pratiqué l'escalade dans le passé en France. Je pensais bien m'y remettre à Montréal. Mais, c'est cher. On dirait que j'ai toujours été mal à l'aise dans la pratique organisée de sport... [...] **J'ai l'impression qu'il y a quelque chose de très cisnormatif dans les pratiques de sport et de loisir.** J'ai

⁵¹ Personne non binaire – 26 ans – Montréal

beaucoup une répulsion face à cet aspect... [...] On associe tellement des pratiques sportives à des genres. Et moi, je suis comme : « Hey ! Je suis non binaire. Ne présume pas que je suis une femme, s'il-te-plaît ». Puis, à partir de ça, il y a plusieurs « micro-agressions » qui font que **ce qui est supposé être un loisir n'est plus un loisir**. Ça casse le côté agréable. (P1-2)

On accède à des activités de loisir et de sport pour y avoir des expériences positives et y rencontrer des gens. Mais, dans l'expérience d'**Alix**, en raison de l'omniprésence perçue de la conception binaire du genre dans les espaces publics dédiés au loisir et au sport, une activité qui devrait être plaisante ne l'est pas... **Alix** mentionne toutefois que ce n'est pourtant pas par manque d'intérêt à pratiquer des activités récréatives, sportives et physiques. Iel dit : « J'aimerais beaucoup ça [en pratiquer] dans des structures où je me sens bien » (P3) et qui n'accroissent pas certains stéréotypes de genre. C'est pourquoi iel opte pour des activités en contexte privé et seul-e à son domicile, accentuant quelque peu son impression de solitude. Au-delà de la barrière liée au coût qui peut toucher bien plus que les personnes LGBTQ2+, mais bien la population dans son ensemble, d'autres participant-e-s rapportent des idées complémentaires, comme **Nathan**⁵² :

À un moment donné, ça devient **lourd le regard des gens... Ce n'est pas agréable** de sortir faire une activité récréative, pour avoir du plaisir, et d'avoir l'impression de mettre son armure de militant pour briser des tabous. C'est lourd. Ça n'arrête jamais. (P93)

Ces participant-e-s LGBTQ2+ reconnaissent que les lieux de loisirs et de sports sont des espaces pour s'amuser et éprouver du plaisir. Mais, plusieurs éléments intégrés à ces milieux récréatifs et sportifs peuvent minimiser, à différents niveaux, leur participation aux services publics de loisir et de sport.

⁵² Homme cisgenre homosexuel – 30 ans – Drummondville

D'autres participant-e-s LGBTQ2+ soulignent plus rarement ces enjeux et s'empêchent moins de s'investir dans les activités associées aux offres publiques et municipales récréosportives. **Nicolas**⁵³ affirme ne pas avoir trop de barrières dans son accès aux services publics de loisir et de sport, notamment à l'exception d'enjeux financiers et de temps libre. Allant régulièrement à la piscine publique, il mentionne qu'il a le privilège d'être perçu comme un homme cisgenre blanc ; ça fait de lui quelqu'un qui est « moins susceptible de vivre certaines formes de discrimination ou des enjeux [liés à son identité sexuelle] » (P110). De ce fait, il peut être pertinent, voire primordial, de considérer l'accès des personnes LGBTQ2+ en loisir et en sport dans une perspective intersectionnelle, en tenant ainsi compte des multiples sources de discrimination pouvant s'additionner pour un individu en fonction de son ethnie, son âge, ses capacités, et plusieurs autres facteurs identitaires.

Les participant-e-s mentionnent alors que les loisirs et les sports, qu'ils soient pratiqués à l'intérieur ou à l'extérieur de leur domicile, occupent une place importante dans leur vie. Ces activités récréatives et sportives peuvent leur procurer du plaisir et leur permettre de décrocher de la routine. Toutefois, tous-tes n'ont pas la même réalité, notamment face aux revenus, aux expériences passées, à la proximité des services et les temps libres ainsi que les occupations, comme le travail ou les études.

Cette première section des résultats illustre brièvement plusieurs enjeux, barrières et préoccupations influençant les perceptions des personnes LGBTQ2+ de leur accessibilité aux services publics et municipaux de loisir ainsi qu'aux infrastructures municipales récréatives et sportives, qui sont décortiqués et plus détaillés dans les prochaines sections de ce chapitre.

⁵³ Homme cisgenre *queer* – 22 ans – Montréal

4.2 La discrimination vécue et perçue par les personnes LGBTQ2+ dans les lieux de loisir et de sport : « c’est plein de petites choses qui me rendent mal à l’aise... »

Au fil de leur expérience dans les espaces associés à la pratique de loisir et de sport, les personnes LGBTQ2+ questionnées lors des entretiens ont tous-tes mentionné des idées par rapport à la discrimination. Certain-e-s en ont vécu, et d’autres y ont assisté ; la discrimination en loisir et en sport est alors un thème central de cette étude. En effet, tous-tes les participant-e-s reconnaissent la présence de discrimination et d’éléments favorisant leur sentiment d’exclusion dans les lieux de loisir et de sport. Lorsque questionnée à savoir si les personnes LGBTQ2+ sont victimes de discrimination dans les infrastructures récréatives et sportives municipales, **Camille**⁵⁴, spécifie :

[...] je crois que clairement, oui. Je ne peux pas dire si c’est l’ensemble des personnes LGBTQ2+ ou particulièrement les personnes trans. C’est un peu plus dur à établir. Mais, oui. Je pense que, **définitivement, il y a des formes de discrimination**, surtout dans les lieux sportifs. De mon côté, je craignais d’aller à la piscine puisque j’anticipais de recevoir de la discrimination. (P42)

On comprend alors ici la crainte que **Camille** peut vivre dans ces espaces. Elle met de l’avant l’idée qu’on assiste à des formes de discrimination, dont les personnes LGBTQ2+ peuvent être victimes, variant selon l’identité sexuelle et de genre ainsi que l’expression de genre. **Camille**, de même que d’autres participant-e-s, reconnaît donc la présence de discrimination dans les milieux sportifs et récréatifs, surtout dans les lieux sportifs et d’activité physique, comme la piscine publique⁵⁵. Il est aussi possible de soulever un constat plutôt intéressant, en dissociant d’un côté, les discriminations et violences concrètes et directes et d’un autre côté, la peur intrinsèque de vivre des discriminations, des regards et des propos des autres à son égard.

⁵⁴ Femme trans lesbienne – 28 ans – Québec

⁵⁵ Une attention particulière est donnée aux sujets du milieu sportif (section 4.2.2), des défis additionnels des personnes trans et non binaires (section 4.3) et du cas de la piscine publique (section 4.3.1) dans les prochaines sections de ce chapitre.

Cette discrimination perçue des personnes LGBTQ2+ peut alors se présenter sous différentes formes, dont les stéréotypes de genre et l'hétérocisnormativité, contribuant aux sentiments d'insécurité, d'inconfort et d'imposture dans les loisirs et les sports ainsi que les expériences d'homophobie et de transphobie, allant des regards aux agressions verbales. Ces formes de discrimination, au fil de plusieurs « petits » éléments encouragent la perception d'exclusion dans les lieux de loisir et de sport, peuvent donc avoir différents effets sur les personnes LGBTQ2+.

D'abord, plusieurs participant-e-s ont reconnu une discrimination liée aux différents stéréotypes de genre véhiculés dans les espaces récréatifs et sportifs, de même que l'hétérocisnormativité, ce qui peut encourager la perception de craintes et un inconfort. **Rose**⁵⁶ met de l'avant cette idée, qu'à la suite de son *coming out* :

[...] j'ai été moins à l'aise d'être dans des milieux que je voyais comme étant plus **hétérocentrés, ciscentrés ou hétéronormatifs**. Hum... Des milieux qui étaient très axés sur les **stéréotypes de genre** : c'était le cas dans le milieu du sport, entre autres. À un moment donné, j'ai commencé à sentir que **je n'avais peut-être plus ma place en tant que personne queer dans ces environnements**. J'ai toujours... ado puis même enfant. Je me souviens en 5^e ou 6^e année. Je sentais qu'il y avait quelque chose... je n'étais pas confortable. J'y allais puisque j'aimais l'activité. J'aimais le sport. J'aimais bouger. J'aimais être avec d'autres personnes. Mais, il y avait tout le temps un **inconfort**... (P156)

Pour une personne *queer* comme **Rose**, ne s'identifiant ni aux stéréotypes de genre féminins ou masculins ni aux principes d'hétérocisnormativité, un inconfort peut être ressenti dans les environnements qui accentuent ces idées qui ne laissent pas de place à la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre. Son inconfort est ainsi particulièrement lié au « système » et à la structure qu'à des gestes discriminatoires posés à sa personne. D'autres participant-e-s LGBTQ2+ reconnaissent aussi qu'on associe certaines pratiques récréatives et

⁵⁶ Personne agendre lesbienne – 32 ans – Îles-de-la-Madeleine

sportives à des genres distincts, notamment dans les arts martiaux et les sports de combats, tels que la boxe, à une attitude plus « masculine ». Aussi, les participant-e-s mentionnent que la plupart des activités, surtout celles sportives, sont divisées de manière cisnormative, c'est-à-dire où l'on divise catégoriquement les hommes et les femmes. Cela peut alors favoriser la discrimination perçue auprès des personnes LGBTQ2+, étant, à différents niveaux, des personnes qui ne s'identifient peu ou pas à ces genres et aux stéréotypes qui y sont associées. **Rose** mentionne aussi qu'au-delà de l'activité, d'autres stéréotypes qui entourent cette activité peuvent prendre place, notamment les uniformes moulants et la norme de s'épiler dans les équipes sportives féminines.

Dans cette même perspective, **Alix**⁵⁷ ajoute une idée en lien avec le sentiment d'imposture, lorsqu'il a participé à des activités de yoga dans un centre communautaire de loisir :

[...] j'y suis allé-e avec ma colocataire, une femme cisgenre et qui est très *queer friendly*. Donc, j'y suis allé-e avec elle en me disant : « Ouais. Ça me fait une alliée dans la pièce. Et, si on m'appelle "Madame", je me sentirais moins seul-e dans cette situation ». Finalement, j'ai cessé d'aller à mes cours de yoga... [...] les personnes que je voyais, je les percevais toutes comme « femmes » et j'avais l'impression que l'**espace était très cisnormatif**. À partir de là, on dirait que... je ne me rappelle plus si j'ai été mégenré-e par la professeure de yoga. **Je suis souvent mégenré-e**. Mais, je ne me sentais pas à l'aise dans cette atmosphère. [...] Je me sentais vraiment comme **un-e imposteur-trice**. Je n'avais rien à faire là. Donc, il fallait que je me « déguise » pour ne pas avoir trop de problèmes et pour faciliter les choses. Je me suis comme « déguisé-e » en femme cisgenre. J'ai essayé de ne pas avoir l'air trop bizarre, trop *queer*. (P4)

Bien que cette discrimination ne soit peut-être pas mise de l'avant de façon volontaire par les milieux récréatifs et sportifs, certaines personnes LGBTQ2+ s'empêchent ainsi d'accéder et de participer à des activités en raison de l'hétérocisnormativité des espaces. Encore ici, c'est la structure qui semble être une source du problème, avant tout. Parallèlement, **Nathan**⁵⁸ formule un

⁵⁷ Personne non binaire – 26 ans – Montréal

⁵⁸ Homme cisgenre homosexuel – 30 ans – Drummondville

propos assez révélateur : « Les personnes qui vont à ces activités, dont moi à un certain moment, ont l'impression de jouer un personnage d'hétérosexuel-le et cisgenre » (P91). Ainsi, selon lui et au travers de son expérience, les personnes LGBTQ2+, dans les espaces et activités récréatives et sportives offertes dans leur municipalité, ont deux choix : y accéder et se cacher ou ne pas y aller pour ne pas vivre de discrimination. De plus, toujours en lien avec ces stéréotypes perçus comme étant véhiculés dans le milieu récréatif et sportif, **Noémie**⁵⁹ spécifie ne pas avoir senti trop de discrimination ou de préjugé à son égard puisqu'elle ne correspond pas aux stéréotypes donnés aux femmes lesbiennes. Elle dit :

[...] le **stéréotype des femmes lesbiennes**, c'est qu'elles sont très « masculinisées ». Alors, c'est peut-être aussi un stéréotype qui est représenté ou imagé dans le monde sportif? Le stéréotype d'être plus musclée et *butch*. À l'inverse, le **stéréotype des hommes gais**, c'est qu'ils sont plus « efféminés » et qu'ils sont « moins bons dans les sports ». Alors, que **ça n'a aucun rapport**. Pas toutes les personnes homosexuelles correspondent à ces stéréotypes. C'est très stéréotypé... jusqu'à tant que tu vois des gens à qui ce n'est pas écrit sur le front. Il n'y aura pas les mêmes attaques ou les mêmes points de vue, je crois. Pas les mêmes regards sont lancés. **Si tu as l'air « normal » dans la société, tu n'auras pas les regards ou la discrimination**. Je pense que c'est plus ça. Je n'ai jamais eu de côté... j'ai toujours été associée comme étant une femme dans les loisirs. Et non, comme une femme lesbienne dans les loisirs. (P125)

En effet, le fait d'être une personne LGBTQ2+ n'est pas une caractéristique physique apparente à première vue. Cependant, certains signes ou certaines expressions, correspondant à des stéréotypes, peuvent toutefois laisser présager qu'on est une personne LGBTQ2+, selon **Noémie** et d'autres participant-e-s. Lorsque ces signes sont plus visibles, on est plus susceptibles d'être vu-e-s et d'ainsi subir des regards ou d'autres formes de discrimination. Que ce soit au travers de flamboyance ou de vêtements colorés, selon **Nathan**, et de cicatrices ou de signes physiques en

⁵⁹ Femme cisgenre lesbienne – 26 ans – Acton Vale

discordance avec l'expression de genre, selon **Bruno**⁶⁰ et **Camille**, on se retrouve à risque de confrontations, de micro-agressions et de violences potentielles. **Bruno** exprime être plus ou moins à l'aise à la piscine publique en raison de sa mastectomie et des cicatrices. **Camille** affirme qu'avant sa vaginoplastie, elle craignait d'être découverte à la piscine publique et que cela lui causait beaucoup d'anxiété... Elle dit aussi qu'en hiver, son corps et son apparence sont moins exposés à l'extérieur. Elle est donc moins susceptible de vivre des formes de discrimination à l'extérieur, tels que le fait d'être mégenrée ou d'être victime de regards ou d'insultes.

Aussi, des participant·e·s LGBTQ2+, comme **Rose** et **Nathan**, ont rapporté que les services publics et municipaux de loisir ainsi que les infrastructures récréatives et sportives municipales, et les activités et installations associés, sont souvent destinés à un modèle familial hétéronormatif : un papa, une maman, quelques enfants, un grand-papa et une grand-maman. À ce sujet, **Marie**⁶¹, étant maman d'une famille homoparentale reconnaît une limite principale liée à l'hétéronormativité des familles homoparentales au fil de sa participation, et celle de ses enfants, dans les services de loisir : le formulaire d'inscription. Effectivement, **Marie** mentionne dans la plupart des formulaires pour l'inscription de ses enfants aux activités récréatives et sportives, on retrouve uniquement les options « père » et « mère ». Selon elle, les formulaires et ces situations maintiennent qu'on ne reconnaît que le modèle familial hétérosexuel dans la société, et non les familles homoparentales qui sont bien présentes et utilisent les services publics et municipaux de loisir, que ce soit pour les camps de jour ou les inscriptions aux différentes activités (comme la natation à la piscine publique et le patinage à l'aréna municipale).

⁶⁰ Homme trans hétérosexuel – 30 ans – Drummondville

⁶¹ Femme cisgenre lesbienne – 37 ans – Québec

De plus, quelques participant-e-s LGBTQ2+ ont rapporté avoir vécu certaines peurs liées à de l'homophobie ou de la transphobie dans des espaces dédiés à la pratique libre ou organisée de loisir et de sport. **Carl**⁶² affirme avoir vécu beaucoup d'homophobie dans les années 1990, lorsqu'il était intervenant en prévention du VIH auprès des hommes ayant des relations sexuelles avec d'autres hommes (HARSAH), surtout venant d'autres hommes cisgenres hétérosexuels, que ce soit dans son milieu de travail ou dans d'autres milieux. **Carl** souligne :

Peut-être que je serais plus apte à m'impliquer dans une ligue de sport, si j'avais la certitude que je pourrais **être moi-même** en pratiquant le sport, puis en n'étant pas traité de « **tapette** » par exemple, puis en ne me sentant pas mal à l'aise et avoir peur d'être dans un vestiaire avec d'autres hétéros... (P62)

Même s'il perçoit une ouverture des nouvelles générations, il avoue que la discrimination liée à l'homophobie vécue dans son passé l'empêche de pratiquer du sport avec d'autres hommes cisgenres hétérosexuels. Il est donc possible de croire que sa perception soit teintée par les expériences du passé. **Carl** comprend être plus susceptible d'avoir une perception négative de son accès aux services publics et municipaux de loisir et les espaces qui y sont associé, puisqu'il y a vécu de l'homophobie. **Carl** associe particulièrement cette problématique à la masculinité toxique véhiculée dans certains loisirs et surtout, dans le sport. D'autres participant-e-s, dont **Noémie**, **Nathan** et **Rose** décrivent aussi certaines peurs et situations liées à de l'homophobie et de la transphobie, incluant l'homophobie intériorisée, ainsi qu'à la masculinité toxique et le patriarcat ancrés dans le milieu sportif, où les hommes cisgenres hétérosexuels ont des propos ou des agissements homophobes, ne laissant ainsi pas place aux personnes LGBTQ2+, notamment les hommes homosexuels. En effet, selon les stéréotypes de genre évoqués précédemment, **Marie**

⁶² Homme cisgenre homosexuel – 43 ans – Saguenay

reconnait que les femmes lesbiennes semblent être mieux intégrées au milieu sportif que les hommes homosexuels. Elle explique cela en disant :

[...] parce que les gars virils « qui se grattent la poche », **ils ont tendance à dire des conneries sur les hommes gais**. C'est ce que j'en pense... Je n'entends pas de conneries sur les femmes lesbiennes. Mais, des mots comme « **tapette** », de « **chochette** » et de je ne sais quoi..., j'en ai entendu au moins dix fois plus [sur les hommes gais] que sur les femmes lesbiennes. (P76)

Ainsi, on reconnaît la présence d'homophobie et de transphobie dans les lieux de loisir et de sport. Des participant-e-s LGBTQ2, comme **Rose** et **Nicolas**⁶³, mettent surtout l'emphase sur le fait qu'on retrouve encore beaucoup de transphobie, tant à l'échelle de la société que dans les milieux récréatifs et sportifs, ce qui rend l'inclusion des personnes trans et non binaires plus difficile dans des environnements genrés.

Des idées associées à la discrimination et plusieurs facteurs limitant l'accès perçu des personnes LGBTQ2+ aux services publics et municipaux de loisir ainsi qu'aux infrastructures municipales récréosportives sont donc énumérés au fil des derniers paragraphes dans cette section. Ainsi, l'ensemble de ces éléments peuvent fragmenter les perceptions des personnes LGBTQ2+ à l'égard des installations et activités récréatives et sportives. Tel que mentionné par **Alix** : « c'est plein de petites choses comme ça qui me mettent mal à l'aise [dans ce milieu] » (P2), soit des éléments qui sont partagés, à différents niveaux, avec les autres participant-e-s LGBTQ2. Donc, plusieurs facteurs perceptuels et intériorisés, comme les peurs de vivre de la discrimination, semblent limiter considérablement l'accès des personnes LGBTQ2 en loisir public.

Certaines de ces idées sont détaillées dans les prochaines sous-sections du chapitre, plus précisément : le poids de la peur de vivre des expériences discriminatoires dans les lieux de loisir

⁶³ Homme cisgenre *queer* – 22 ans – Montréal

et de sport qui justifient la non-participation ; la perception de milieux plus inclusifs que d'autres, en comparant le sport et la culture ; la pratique de loisirs et de sports des personnes LGBTQ2+ en contextes inclusifs et exclusifs ; et l'exemple du plein air comme activités et espaces moins marqués par la discrimination.

4.2.1 « Je n'ai pas ou peu vécu de discrimination directe dans les infrastructures et services publics et municipaux de loisir et de sport, mais je n'y accède pas... » : le poids de la peur. Bien que les enjeux autour de la discrimination, mentionnés précédemment, constituent un thème central du projet de recherche, un résultat plutôt intéressant a émergé dans quelques entretiens auprès des participant-e-s LGBTQ2+. En effet, plusieurs de ces personnes n'ont jamais ou très peu vécu de discrimination « directe »⁶⁴, associée à leur identité et appartenance LGBTQ2+, mais plutôt ont « entendu » que ces lieux en loisir et en sport sont discriminants. On ne remet pas ici en question le caractère hétérocisnormatif et les stéréotypes de genre véhiculés dans les espaces liés à la pratique récréative et sportive, rapportés lors des entretiens à maintes reprises ; ce sont de réels enjeux. Lorsque les participant-e-s LGBTQ2+ ont été questionné-e-s à savoir si les personnes LGBTQ2+ étaient victimes de discrimination, comme l'homophobie et la transphobie, dans les services et installations récréatives et sportives, la plupart affirmaient sans hésitation : définitivement, oui. Cependant, à l'exception d'un-e ou deux participant-e-s, aucun-e ne rapporte avoir vécu de discrimination directe dans ces espaces. Et, la plupart des personnes mentionnent ne pas vouloir ou pouvoir accéder à ceux-ci, en raison de ces manifestations de discrimination. On peut alors s'interroger à ce sujet : pourquoi les personnes LGBTQ2+ sont persuadées de la présence de discrimination, comme l'homophobie et la transphobie, dans les services et

⁶⁴ Par discrimination « directe », on entend ici des confrontations, attitudes et interactions directes, telles que des violences physiques, verbales ou psychologiques, vécues par une personne LGBTQ2+ par un ou plusieurs autres individus.

installations récréatives et sportives, mais qu'elles n'en ont peu ou pas vécue ? Il est donc possible d'expliquer, ou de justifier, cette « peur » perçue qui empêche certaines personnes LGBTQ2+ d'accéder à ces espaces, par quelques raisons.

En premier lieu, il est possible de croire qu'il y a un consensus évoqué par les participant-e-s LGBTQ2+ sur la présence d'homophobie et de transphobie dans les services publics et municipaux de loisir et les infrastructures récréatives et sportives. En effet, **Camille**⁶⁵ et **Rose**⁶⁶ reconnaissent le bouche-à-oreille qu'ont les personnes LGBTQ2+ entre elles sur les lieux qui leur paraissent *safe* ou non. Il y a ici le caractère rassembleur des personnes LGBTQ2+, agissant à titre de communauté. **Camille** souligne alors :

C'est aussi un des trucs avec les **communautés marginalisées** : les personnes se jasant ensemble. On se le dit entre nous ce qui est *safe* et ce qui ne l'est pas. Donc, c'est beaucoup de **bouche-à-oreille** qui fait en sorte que tu te dis : « Cet endroit-là ? Non. Je dois l'éviter et je ne devrais pas y aller ». Alors, qu'il y a beaucoup de membres de la **communauté** qui peuvent te dire : « Ah oui ! Là, c'est complètement *chill*. Tu peux y aller de façon *safe* ».

Ce bouche-à-oreille-là est assez difficile à quantifier. Non seulement c'est extrêmement **subjectif**... Justement, tu dois prendre en compte la subjectivité de chacun-e, ce qui fait un genre d'opinion générale de ce qui est *safe* et non. Le seuil de tolérance va **changer d'une personne à une autre**. (P46-47).

Plusieurs idées ressortent de cette idée de **Camille**, dont le bouche-à-oreille, qui permettent ainsi de bien comprendre que les personnes LGBTQ2+ discutent entre elles, en tant que communauté marginalisée dans la fréquentation ou non de certains espaces. Ainsi, on peut se questionner : est-ce que cette « peur » des personnes LGBTQ2+ à fréquenter les espaces publics de loisir et de sport est justifiée par le manque de *safe spaces* reconnus par les membres de la communauté LGBTQ2+ ?⁶⁷ Et, pour celles et ceux n'habitant pas les grands centres urbains, a-t-on cette

⁶⁵ Femme trans lesbienne – 28 ans – Québec

⁶⁶ Personne agendre lesbienne – 32 ans – Îles-de-la-Madeleine

⁶⁷ On répond à ce questionnement dans la section dédiée aux *safe spaces* (section 4.8), plus tard dans le chapitre.

communauté pour nous indiquer quels espaces sont *safe* ou non?⁶⁸ Ces questions concernent d'autres enjeux qui sont adressés plus tard dans le chapitre. Bref, cette peur des personnes LGBTQ2+ peut être propagée ou non, notamment selon un bouche-à-oreille des personnes formant la communauté LGBTQ2+.

En deuxième lieu, étant donné que chacun-e n'a pas ultimement les mêmes expériences, la perception peut changer d'une personne à une autre, ce que **Camille** reconnaît aussi. Les expériences du passé, qu'elles soient positives ou non, peuvent influencer la perception de chacun-e sur la discrimination en contexte public de loisir et de sport. À ce sujet, **Carl**⁶⁹ exprime avoir vécu beaucoup d'expériences liées à l'homophobie dans le passé. Bien qu'il croie qu'aujourd'hui, « les choses tendent à changer pour le mieux », le poids du passé semble avoir développé cette peur qui perdure. D'autres participant-e-s LGBTQ2+ rapportent avoir vécu de l'homophobie et de la transphobie dans le passé dans d'autres contextes publics, comme à l'école, dans la rue ou au travail, qui peuvent alimenter la crainte ou le refus d'accéder à des activités de loisir et de sport en contexte public et municipal. C'est le cas notamment de **Rose**, **Alix** et de **Nathan**. Ainsi, plusieurs mentionnent qu'en contexte public, on ne sait pas nécessairement qui peut être là et quelles attitudes ces gens peuvent avoir face à soi. Cette incertitude de l'ouverture des autres personnes qui s'y retrouvent n'est toutefois pas ou peu présente dans des activités en contexte exclusif aux personnes LGBTQ2+, selon plusieurs participant-e-s. Le regard des autres peut y être moins lourd. Effectivement, le fait de savoir qu'on est entouré d'autres personnes vivant

⁶⁸ On répond à ce questionnement dans la section dédiée à l'accès des ressources et services municipaux de loisir et de sport (section 4.4), plus tard dans le chapitre.

⁶⁹ Homme cisgenre homosexuel – 43 ans – Saguenay

les mêmes réalités et qui sont ouvertes peut limiter cette peur, qu'on peut avoir en contexte public et de mixité⁷⁰.

En troisième et dernier lieu, les personnes LGBTQ2+ veulent accéder à des espaces publics et récréatifs, tant que ceux-ci sont *safe*. La peur de subir de la discrimination, limitant certaines personnes LGBTQ2+ d'accéder à ces espaces, peut simplement être expliquée par les facteurs structurels mis de l'avant. Cette discrimination est alors davantage liée à ce qui entoure l'activité et l'installation récréative et sportive, que l'activité en soi. Comme mentionné précédemment, les personnes LGBTQ2+ reconnaissent que les milieux de loisir et de sport tendent à accentuer les stéréotypes de genre et le principe d'hétérocisnormativité. De ce fait, notamment en raison de l'aménagement des espaces genrés, comme les toilettes et les vestiaires sans cabines individuelles, de ligues genrées, de l'incertitude face à l'ouverture des autres participant-e-s et des gestionnaires des espaces, les personnes LGBTQ2+ n'ont pas la certitude qu'elles ne vivront pas de discrimination ou d'homophobie et de transphobie⁷¹.

Enfin, ces facteurs favorisent et entretiennent la peur et les contraintes que vivent certaines personnes LGBTQ2+ dans l'accès aux services publics et municipaux de loisir ainsi que les infrastructures municipales récréatives et sportives. Ainsi, cet accès peut dépendre de la capacité de résilience et de négociation des contraintes de chacun-e ; chacun-e a son propre bagage, plus ou moins parfois teinté de discrimination et d'expériences négatives du passé.

⁷⁰ On approfondit la question de la pratique de loisirs et de sports des personnes LGBTQ2+ en contextes inclusifs et exclusifs (section 4.2.3) dans une prochaine section du chapitre.

⁷¹ Dans la section dédiée aux *safe spaces* (section 4.8), on mentionne les facteurs et les éléments qui limitent ces incertitudes et peuvent éventuellement encourager la participation des personnes LGBTQ2+ dans les espaces publics de loisir et de sport.

4.2.2 Des milieux perçus plus inclusifs que d'autres : la culture versus le sport. Au

fil des entretiens avec les participant-e-s LGBTQ2+, plusieurs ont souvent comparé le milieu culturel au milieu sportif, comme quoi l'un leur paraît plus inclusif que l'autre. Ainsi, de résultats significatifs sont ressortis face à l'inclusion qu'on perçoit davantage dans les milieux axés vers la culture ceux que vers le sport, pour diverses raisons qui sont détaillées dans les prochaines lignes.

D'abord, plusieurs participant-e-s LGBTQ2+ soulignent l'ouverture d'esprit qu'on retrouve davantage dans les milieux culturels que ceux sportifs, qu'ils soient gais, lesbiennes, trans ou non binaires. En effet, **Rose**⁷² mentionne que, dans le milieu culturel : « je m'y suis et je m'y sens toujours vraiment accueillie. Et pas seulement une tolérance. C'est vraiment un accueil, une bienveillance, une ouverture » (P158). Ainsi, d'une part, les participant-e-s LGBTQ2+ reconnaissent que dans les activités culturelles, on évacue les concepts de genre et de stéréotypes de genre, de même que l'hétérocisnormativité. **Rose** rappelle :

[...] entre le milieu culturel et le milieu sportif, c'est que dans le milieu culturel, **tout le monde a sa place**. Alors que, dans le sport, c'est très genré, hiérarchisé dans le respect de normes et de codes. C'est très hétéronormatif, aussi. Cisnormatif. Ça a tendance à correspondre à des stéréotypes de genre. [Quand je pratiquais du sport], **il n'y avait pas de place pour la queerness**. C'est comme s'il y avait seulement l'hétérosexualité qui existait. (P158-159)

Dans les activités culturelles, on perçoit alors que toutes les personnes sont accueillies, peu importe leur identité et expression de genre ou leur orientation sexuelle. Les personnes LGBTQ2+ peuvent être soi-même de manière authentique. **Noémie**⁷³ soulève l'idée qu'on invite davantage les différences, et même qu'on les valorise, dans le milieu culturel. Elle dit :

J'ai beaucoup d'amis qui ont changé d'activités, comme aller dans des cours de danse, puisque **ce milieu et le monde étaient plus ouverts** à leur identité sexuelle que certains sports. Je sais très bien que mon ami qui aimait le hockey

⁷² Personne agendre lesbienne – 32 ans – Îles-de-la-Madeleine

⁷³ Femme cisgenre lesbienne – 26 ans – Acton Vale

[mais qui s'est fait beaucoup écœurer puisqu'il était plutôt efféminé], je sais qu'il aurait voulu continuer. (P126)

D'autre part, des participant-e-s reconnaissent qu'il est plus difficile d'intégrer des activités sportives et physique en raison de l'appartenance à la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre. Afin d'illustrer cette idée, **Camille**⁷⁴ raconte une expérience d'une de ses amies trans :

J'ai une amie qui a beaucoup d'expérience en tant que joueuse de volleyball, relativement de haut-niveau et au niveau amateur. Puis, elle essaie de rejoindre une **ligue de volleyball** pour continuer à jouer, pour le *fun* : c'est une activité qu'elle aime. Et, il y a plusieurs groupes sur Facebook pour les équipes au niveau municipal. A priori, de son côté, ça lui cause beaucoup d'**anxiété de se faire découvrir comme étant une personne trans**. Alors, elle l'annonce immédiatement. Par exemple, elle a écrit une publication sur l'un de ces groupes : « Bonjour, je m'appelle [Marie-Ève]. Je suis une femme trans. J'ai beaucoup d'expérience en volleyball... ». Tout ça. **Ces publications se font automatiquement retirer, sur ces groupes d'équipes de volleyball. Et, il n'y a pas vraiment d'explications.** [...] Même en se proposant en tant qu'arbitre. Elle dit : « J'ai de l'expérience. Je pourrais aussi être arbitre ». Ça se fait tout de même retirer.

Il y a quand même de l'anxiété à se faire découvrir comme personne trans pour certaines personnes. Donc, celles-ci décident d'opter pour une approche plus transparente. Mais, cela peut faire en sorte qu'il peut y avoir de la discrimination, puisque... c'est ça. Les **femmes trans dans le sport** sont très politisées ces jours-ci, même si ça ne devrait pas l'être. (P40)

Camille explique qu'on ne peut pas déclarer catégoriquement que c'est de la transphobie ; il n'y a pas vraiment de preuve. Mais, elle reconnaît qu'il semble y avoir une certaine forme de discrimination en place. Son amie ne souhaite qu'intégrer une équipe sportive dans une visée récréative, pour le plaisir. Ainsi, selon cet exemple, on comprend que le milieu sportif peut avoir un malaise ou une incompréhension, ou tout simplement un refus par moment, d'intégrer une personne trans dans une activité sportive. Aussi, tel que mentionné précédemment, plusieurs

⁷⁴ Femme trans lesbienne – 28 ans – Québec

personnes LGBTQ2+ reconnaissent la présence de masculinité toxique véhiculée dans le milieu du sport, ce qui peut aussi correspondre à un frein à la participation d'activités sportives.

De plus, des participant-e-s LGBTQ2+ soulignent la division cisnormative dans le milieu sportif, qu'on ne retrouve pas dans le milieu culturel. **Carl**⁷⁵ souligne :

Dans le milieu sportif, souvent, il y a plus un **clivage** : gars et filles. Alors que dans le milieu culturel, c'est rare que tu aies des activités seulement avec des gars ou seulement avec des filles. Puis, ça aide beaucoup. Je pense que ça aussi c'est une différence pour laquelle **on se sent plus à l'aise**. (P55)

Ce « clivage », n'étant pas ou peu présent dans le milieu culturel et dénoncé par **Carl** et plusieurs autres participant-e-s, est présent à plusieurs niveaux, dans le domaine sportif, tant dans l'aménagement de certains espaces, comme les vestiaires, que dans les ligues genrées. Pour certaines personnes, cette division peut encourager l'homophobie ou la transphobie. **Nathan**⁷⁶ souligne qu'une des barrières à la pratique sportive pour lui, est le vestiaire. Ayant vécu de l'homophobie dans les vestiaires lors de ses études secondaires, il avoue qu'une des raisons pour laquelle il n'effectue pas de sport organisé individuel ou en équipe, c'est que les vestiaires pour homme des centres sportifs. En effet, au fil de son expérience, il reconnaît que les vestiaires pour hommes, à l'inverse de ceux pour femmes, n'ont pas de cabines individuelles pour se changer. Les vestiaires ne sont donc pas un espace sécuritaire, selon lui. Aussi, **Rose** mentionne qu'au niveau des ligues et des espaces genrés, il y a quelque chose à améliorer. Selon **Rose**, on ne doit pas détruire tous les lieux genrés, mais qu'on doit considérer des endroits où les personnes LGBTQ2+, dont celles trans et non binaires, comme des vestiaires ou des toilettes, puissent se sentir à l'aise et ne pas vivre de discrimination. **Bruno**⁷⁷ spécifie que dans la plupart des infrastructures sportives

⁷⁵ Homme cisgenre homosexuel – 43 ans – Saguenay

⁷⁶ Homme cisgenre homosexuel – 30 ans – Drummondville

⁷⁷ Homme trans hétérosexuel – 30 ans – Drummondville

qu'il fréquente, les toilettes et les vestiaires sont genrés : pour hommes ou pour femmes. Il mentionne que les vestiaires constitue un endroit qu'il anticipe et qu'il apprécie ceux qui sont non genrés. Alors, la plupart des participant-e-s soulignent l'importance de réfléchir et de mettre en place des espaces, comme les vestiaires, et des activités dans une perspective mixte ; cela leur est plus rassurant.

Des participant-e-s soulèvent également l'idée qu'on met moins l'emphase sur le déploiement du corps et la performance du corps dans les milieux culturels, comme à la bibliothèque, que dans les sports. C'est l'idée que **Camille** et **Alix**⁷⁸ mettent de l'avant⁷⁹.

En bref, les personnes LGBTQ2+ perçoivent plus de stéréotypes de genre et d'hétérocisnormativité dans le milieu sportif que dans celui culturel. Face aux inconforts énoncés précédemment, **Rose** mentionne: « ce sentiment d'inconfort-là a fait que je me suis dit : “Les arts, c'est quelque chose dans lequel je me sens beaucoup mieux que lorsque je fais du sport”. Je me suis réfugié dans l'art » (P156). Donc, selon les personnes LGBTQ2+, le milieu culturel semble projeter plus d'ouverture à la diversité que le milieu sportif, alors que celui-ci accentue les divisions cisnormatives dans les activités que dans les lieux genrés, comme les vestiaires.

4.2.3 La pratique de loisirs et de sports des personnes LGBTQ2+ en contexte public.

Un autre thème significatif ayant émergé lors des entretiens est la pratique des personnes LGBTQ2+ en contexte public et inclusif, c'est-à-dire en mixité sociale, et en contexte exclusif avec d'autres personnes LGBTQ2+. En effet, certaines personnes LGBTQ2+ affirment qu'il y a une raison pourquoi elles préfèrent les activités et lieux *queer* : c'est parce qu'elles savent a priori

⁷⁸ Personne non binaire – 26 ans – Montréal

⁷⁹ Cette idée touche particulièrement les personnes trans et non binaires. Cet enjeu est spécifié dans la section des expériences des personnes trans et non binaires (section 4.3 et 4.3.1)

que les personnes qui y sont connaissent et vivent les mêmes réalités. De savoir que d'autres personnes *queer* fréquentent l'activité ou le lieu constitue donc un élément qui favorise la pratique de loisir et de sports, que plusieurs participant-e-s LGBTQ2+ ont exprimé-e-s. Selon ces personnes, dont **Omar**⁸⁰ et **Alix**⁸¹, cela favorise aussi le sentiment d'appartenance et de sécurité des personnes LGBTQ2+ en rapport à l'activité et au lieu. Autrement dans les espaces publics et lors d'activités organisées en mixité, selon **Camille**⁸², on reconnaît le travail d'éducation et de sensibilisation à effectuer sur les réalités LGBTQ2+ pour atténuer certaines problématiques, qui est difficile à saisir et à quantifier à première vue pour les participant-e-s LGBTQ2+.

Tous-tes les participant-e-s présentent un intérêt à l'égard d'activités de loisir et de sport avec d'autres personnes LGBTQ2+. Alors que pour certaines personnes, cela constitue un impératif pour participer et se rendre aux diverses activités de loisir et de sport, pour d'autres participant-e-s, cela est plutôt une préférence, mais non nécessaire. C'est le cas d'**Omar** qui exprime que s'il y avait une ligue avec d'autres hommes homosexuels ou d'autres personnes LGBTQ2+, il s'y inscrirait fort probablement pour socialiser et pour l'esprit de groupe. Pour **Rose**⁸³, le fait d'être entouré-e d'autres personnes *queer* est un vecteur de sécurité. **Rose** avoue que cela lui permettrait d'être à nouveau confortable dans un environnement sportif. **Rose** souligne :

Puisque, si ces **personnes sont là**, mes appartenances et identités sont représentées. Pour moi, ça fait une différence. Mais, encore faut-il que ces lieux soient assez *safe* pour que des **femmes, des personnes non binaires et des personnes *queer* y accèdent.** (P163)

⁸⁰ Homme cisgenre homosexuel – 52 ans – Québec

⁸¹ Personne non binaire – 26 ans – Montréal

⁸² Femme trans lesbienne – 28 ans – Québec

⁸³ Personne agenre lesbienne – 32 ans – Îles-de-la-Madeleine

Toutefois, **Rose** soulève une interrogation : est-ce possible d'avoir une ligue *queer* ou LGBTQ2+ dans sa région ?⁸⁴ Ainsi, pour certaines personnes LGBTQ2+, le fait de se retrouver avec d'autres personnes vivant les mêmes réalités et ayant les mêmes préoccupations, en contexte exclusif, peut être rassurant et incite la participation. **Camille** a, quant à elle, rejoint une ligue féminine de balle donnée avec quelques-unes de ses ami-e-s. Elle exprime aussi l'importance de se retrouver avec d'autres femmes :

Pour le sport, avec la ligue de balle donnée, par exemple, ça me permet de bouger en même temps que de faire du « social » un peu plus « inhabituel » étant donné que c'est une **ligue non mixte**. Ce sont seulement des femmes qui y participent. Ça me permet de pratiquer du sport dans un **environnement un peu plus sécuritaire que dans les ligues mixtes**, avec d'autres hommes. Parfois, ils peuvent avoir des tendances un peu plus « machos » selon les stéréotypes. Donc, ça me permet d'avoir cette camaraderie-là et de pratiquer du sport d'équipe dans un environnement sécuritaire. C'est quand même très important. (P35)

Bien que cette ligue ne soit pas formée entièrement de personnes LGBTQ2+, **Camille** apprécie pratiquer du sport avec d'autres femmes et des ami-e-s pouvant la soutenir en cas de besoin.

Bruno⁸⁵ souligne que la pratique de sport d'équipe avec des allié-e-s est quelque chose qui lui manque. Avant sa transition, il participait dans une ligue de dek hockey féminine avec des amies.

Il dit :

J'aimerais qu'il y ait une **ligue adaptée**, par exemple avec des **ami-e-s trans**. Là, je serais à l'aise. Mais, de jouer avec plein d'autres gars qui ne comprennent pas ma réalité et qu'ils disent que je n'ai pas le calibre pour jouer avec eux. Je n'ai comme **pas le goût de dealer avec ça**. Mais, s'il y avait une ligue avec des gars trans, je sais que je serais à l'aise de jouer. [...] Puis, je ne serais plus à l'aise d'aller jouer dans une ligue féminine où je suis rendu dans ma transition : avec les jambes poilues, la barbe, la voix. Je sais que ça ne *fiterait* plus. (P22)

⁸⁴ On se consacre à ce questionnement dans la section traitant de l'accès perçu aux ressources et services municipaux de loisir dans les grands centres et les régions (section 4.4).

⁸⁵ Homme trans hétérosexuel – 30 ans – Drummondville

Dans une même perspective, **Nicolas**⁸⁶ spécifie que si un groupe sportif n'est pas inclusif, les personnes LGBTQ2+ peuvent très difficilement s'y intégrer et y avoir du plaisir. Plusieurs participant-e-s expriment le côté rassurant de pratiquer des loisirs et des sports avec d'autres personnes LGBTQ2+ et des allié-s, qui connaissent leurs réalités et peuvent les soutenir si nécessaire. Ces idées rejoignent notamment la notion de *safe space*⁸⁷. En bref, il peut être important de considérer que les personnes LGBTQ2+ sentent que leur accès est favorable lors d'activités avec d'autres personnes issues de la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre.

De plus, sous un autre angle, certaines participant-e-s mentionnent quelques méfaits pouvant prendre place dans des activités en contexte de non-mixité, avec d'autres personnes LGBTQ2+.

Nicolas illustre cette idée avec l'exemple d'une ligue de natation pour personnes LGBTQ2+ à Montréal. Il rapporte :

[...] on m'a parlé d'une **ligue de natation** à Montréal. Du coup, j'étais gravement intéressé. [...] c'est une grosse **équipe de natation avec des personnes qui se rassemblent et qui appartiennent à la diversité sexuelle et de genre**. [...] il y avait beaucoup de personnes âgées et ces personnes âgées sont souvent des hommes gais. On y retrouve une majorité de personnes blanches. Alors, il y avait des **enjeux autour de l'acceptation de nouvelles personnes** dans l'équipe. Et, il n'y avait pas forcément un discours très inclusif à l'égard de différentes personnes, notamment racisées. [...] Je trouvais ça un peu inconfortable. (P113)

Quelques un-e-s soulignent aussi parfois la présence de transphobie à l'intérieur de la communauté LGBTQ2+, c'est-à-dire que certaines personnes homosexuelles peuvent avoir des attitudes préjudiciables à l'égard des personnes trans et non binaires. De ce fait, on souligne l'importance de sensibiliser et d'intégrer un discours ainsi qu'une ouverture en contexte de non-mixité, non

⁸⁶ Homme cisgenre *queer* – 22 ans – Montréal

⁸⁷ On approfondit les idées reliées aux *safe spaces* dans la section dédiée à l'importance de la mise en place de *safe spaces* (section 4.8)

seulement pour les personnes LGBTQ2+, mais aussi pour d'autres populations vulnérables dans la société, dans une approche intersectionnelle.

4.2.4 Des activités et lieux moins marqués par la discrimination : l'exemple du plein

air. Pour terminer en ce qui concerne les résultats liés à la discrimination, quelques participant-e-s LGBTQ2+ ont mis de l'avant des idées révélatrices en lien avec le plein air. Effectivement, plusieurs personnes remarquent une liberté et une déconnection des stéréotypes de genre dans les activités et lieux de plein air, dans la nature. **Alix**⁸⁸ spécifie : « Je suis fan de nature et de plein air. Le plein air n'est pas genré. La nature n'est pas genrée » (P14). On comprend ici que la nature et les activités de plein air ne semblent pas accentuer les stéréotypes de genre et l'hétérocisnormativité, tel que mentionné précédemment. Ainsi, quelques personnes LGBTQ2+ optent pour la pratique d'activités de plein air lors de leur temps libre, c'est le cas notamment de **Alix, Camille** et **Noémie**. **Camille**⁸⁹ évoque :

[...] c'est clair que dans la nature et dans le bois, en étant toute seule, **le niveau de sociabilité est moins élevé**. C'est un peu plus **isolé**. Ça apporte une certaine paix que tu n'as pas autrement en ville ou dans les activités à plus haut achalandage. [...] Alors, pour ce qui est des sports individuels et de plein air, comme la randonnée pédestre, le camping, le vélo, tout ça... ce n'est pas une problématique qui ressort vraiment. (P37)

Camille soulève ici l'idée qu'en ayant moins d'interactions sociales avec d'autres personnes, cela diminue le risque de violences potentielles, au même titre de la bibliothèque. **Noémie**⁹⁰ met aussi cette idée de l'avant en disant : « en plein air, tu n'as pas nécessairement d'interactions avec l'être humain » (P131), ce qui fait qu'on est moins susceptible d'y vivre de l'homophobie ou de la transphobie. Aussi, ces participant-e-s discutent des bienfaits des activités de plein air en nature

⁸⁸ Personne non binaire – 26 ans – Montréal

⁸⁹ Femme trans lesbienne – 28 ans – Québec

⁹⁰ Femme cisgenre lesbienne – 26 ans – Acton Vale

sur leur santé mentale : le ressourcement, le rechargement de leur « batterie », le bien-être psychologique.

Bref, les activités de plein air, au même titre que certaines activités et installations culturelles tel que souligné dernièrement, semblent être des environnements exempts de discrimination pour les personnes LGBTQ2+.

Il est donc possible de constater, dans les services publics et municipaux de sport de même que dans les infrastructures récréatives et sportives, la discrimination vécue et perçue par les personnes LGBTQ2+ est un thème significatif. Certaines mesures accentuent et d'autres atténuent des facteurs discriminants, dont ceux liés aux stéréotypes de genre et l'hétérocisnormativité dans les loisirs et les sports.

4.3 Les défis additionnels des personnes trans et non binaires

Alors que les deux femmes cisgenres lesbiennes, soit **Marie** et **Noémie**, semblent rapporter subir moins de barrières liées à la discrimination que les hommes cisgenres homosexuels, lors des entretiens, tous·tes les participant·e·s LGBTQ2+ ont mentionné que les personnes trans et non binaires ont davantage de défis dans les espaces publics de loisir et de sport, en comparaison avec les personnes homosexuelles ou bisexuelles. Il semble ainsi primordial de les spécifier ces enjeux des personnes trans et non binaires, même si ceux-ci peuvent être liés à des enjeux cités dernièrement, comme la discrimination.

On reconnaît le courage des personnes trans et non binaires à intégrer des environnements qui ne semblent pas considérer pas leur identité, mais bien celles des personnes cisgenres et hétérosexuelles. C'est unanime auprès des participant·e·s lesbiennes et gaies que les personnes

trans et non binaires sont plus susceptibles d'avoir des freins à la participation d'activités de loisir et de sport organisées. **Nicolas**⁹¹ souligne :

Je ne pense pas que moi, en tant que personne blanche cisgenre, je sois plus susceptible de vivre des discriminations ou des **enjeux que vivent des personnes inscrites dans une non-conformité de genre ou dans un spectre moins binaire**. C'est sûr qu'il y a des enjeux autour de la flexibilité et l'adaptation des espaces... Des **espaces adaptés**, comme les vestiaires réservés, par exemple. Ou du moins, des possibilités plus larges. [...] Si je pense à un enjeu dans l'offre municipale de loisir, c'est de pouvoir prendre en compte les réalités de ces personnes [trans et non binaires]. Et de pouvoir prendre acte du fait qu'il y a des **discriminations qui sont systémiques**. (P110-111)

Ainsi, **Nicolas** reconnaît que les personnes trans et non binaires ont des enjeux que les personnes cisgenres n'ont pas nécessairement. En effet, il spécifie que souvent, ces personnes sont préoccupées par plusieurs éléments, dont les traitements hormonaux et les démarches administratives liées au changement de sexe et de prénom. **Marie**⁹² souligne aussi la méconnaissance qu'on a des réalités trans et non binaires. À ce sujet, **Bruno**⁹³ dit :

C'est important que ces personnes [trans et non binaires], incluant moi, aient accès à des **services de qualité** et puissent **se sentir en sécurité et accueillies**. Dans notre réalité, c'est déjà très complexe, c'est déjà très lourd comme processus. Puis, en plus, on doit gérer chaque employé-e administratif-ve qui **ne connaît pas notre réalité** et qui ne sait pas trop comment faire et on le ressent. Ça ajoute beaucoup de lourdeur au processus.

D'autres participant-e-s spécifient aussi que des activités et l'aménagement de certains espaces, comme les ligues genrées, les vestiaires et les toilettes, constituent de réels enjeux pour les personnes trans et non binaires dans leur accès aux services et installations de loisir et de sport. **Bruno** souligne ne pas être entièrement à l'aise dans les toilettes et les vestiaires genrés pour

⁹¹ Homme cisgenre *queer* – 22 ans – Montréal

⁹² Femme cisgenre lesbienne – 37 ans – Québec

⁹³ Homme trans hétérosexuel – 30 ans – Drummondville

homme, par crainte d'y vivre de la discrimination et des regards. Il affirme qu'il préfère particulièrement les toilettes et vestiaires universels non genrés.

Camille⁹⁴ soulève l'idée que certaines barrières sont plus présentes dans le milieu sportif et les installations qui lui sont associés, puisqu'on y déploie le corps. Elle dit :

Avant ma transition, j'étais plus ou moins confortable de pratiquer du sport d'équipe et de **montrer mon corps** dans ce genre d'environnement là. Puis, ce n'était pas quelque chose avec lequel j'étais confortable. Alors, c'est vraiment à la suite de ma transition et le déploiement de mon corps et de mon potentiel que j'ai obtenu la confiance dans ce genre d'activités sportives. (P35)

À ma première année de transition, dans certains de ces lieux, je me sentais **moins en sécurité**. Ce sont plus les lieux où on se dévoile son corps : les **vestiaires**, tout ça. Dans une bibliothèque, ce n'était pas le cas. (P43)

Dans une même perspective, **Alix**⁹⁵ mentionne également les freins en raison de l'exposition du corps, et des stéréotypes de genre, dans certains lieux de loisir et de sport :

Je ne trouve pas ça nécessairement facile d'**exposer son corps** aux regards des autres. Et puis, je trouve... C'est sûr... Il y a tellement d'impératifs. Je pense à l'épilation des femmes ou des personnes perçues comme telles. Si je ne veux pas attirer trop les regards, il faudrait que je me soumette aux impératifs qu'on impose aux femmes cisgenres. On dirait que c'est doublement oppressant. C'est difficile à gérer : le regard des autres sur son propre corps. **J'ai juste arrêté de fréquenter les piscines.**

Pour moi, la barrière principale c'est le fait d'exposer mon corps ; c'est ce qui peut être dérangeant pour des gens autour de moi, dans la **piscine**. Mais, après, c'est sûr que les **vestiaires**... Les vestiaires que j'ai fréquentés jusqu'à maintenant, je crois qu'ils étaient tous genrés. Donc, c'est sûr que ce serait aidant, pour moi, si les vestiaires étaient non genrés. Mais, s'il y a juste ça, on dirait que ça n'enlèverait pas le regard des gens dans la piscine. (P5)

Bien que certains enjeux en loisir et en sport auprès des personnes trans et non binaires ont été illustrés précédemment, afin de mieux comprendre leur réalité, il peut être intéressant de comparer

⁹⁴ Femme trans lesbienne – 28 ans – Québec

⁹⁵ Personne non binaire – 26 ans – Montréal

leurs expériences dans différentes installations ; certaines peuvent maintenir et encourager des enjeux et des défis, alors que d'autres semblent les atténuer.

4.3.1 Les expériences des personnes trans et non binaires : les cas de la piscine et de la bibliothèque. On peut constater les défis additionnels des personnes trans et non binaires en comparant leurs expériences à la piscine publique et la bibliothèque municipale. D'abord, à la piscine publique, **Alix** et **Camille**⁹⁶ reconnaissent une certaine vulnérabilité en raison de l'exposition du corps, dans un environnement surtout hétérocisnormatif. **Camille** mentionne :

Des lieux plus tranquilles, comme la bibliothèque, m'ont rarement causé de stress. À la bibliothèque, **on évacue complètement le corps** ; on ne l'évacue jamais complètement, mais ce n'est pas un facteur déterminant, contrairement à la piscine ou au gym, aux vestiaires, aux toilettes, dans les terrains de sport. Peu importe... Les gens sont moins portés à apporter ces jugements sur les corps. Donc, c'est un environnement qui m'est beaucoup plus *safe*, en général. C'est aussi un **environnement qui décourage les interactions sociales**, aussi. Donc, tu as moins de craintes à te faire interpellé par un-e inconnu-e qui peut te juger ou démontre son désaccord avec ton identité et la façon que tu vis ta vie. Mais, je pense qu'effectivement, il y a un ratio : **plus ton corps est déployé, moins cet environnement risque d'être sécuritaire, pour une personne trans.** (P45-46)

Un autre participant trans, soit **Bruno**⁹⁷, considère aussi que la bibliothèque municipale ne lui cause pas de stress et d'anxiété. Il avoue se sentir plus vulnérable et avoir davantage d'inquiétudes dans les vestiaires, notamment pour se rendre à la piscine, où il doit nécessairement exposer son corps et ses cicatrices.

Camille explique aussi qu'elle évitait la piscine, avant son opération de vaginoplastie, en raison d'un poids et fardeau psychologique : elle craignait de toujours devoir gérer son sexe masculin dans son expression de genre féminine. **Camille** ajoute aussi : « je n'avais pas confiance que les

⁹⁶ Femme trans lesbienne – 28 ans – Québec

⁹⁷ Homme trans hétérosexuel – 30 ans – Drummondville

employé-e-s municipaux sur ces lieux seraient capables de me protéger si jamais il y avait une tension qui se dévoilait... »⁹⁸ (P43). Cependant, les participant-e-s trans et non binaires spécifient qu’iels aimeraient accéder à la piscine publique, si cet environnement mettait en place des mesures pour favoriser leur inclusion. Lorsque questionné-e sur la piscine publique, **Alix** raconte en s’exclamant :

J’aimerais tellement ça [accéder à des sites inclusifs avec d’autres personnes qui vivent les mêmes réalités que moi]! Pour de vrai, je trouve que c’est isolant de pratiquer son sport et ses loisirs dans son coin par peur de... Tu sais, j’ai juste accepté, en rapport aux piscines. **J’ai juste accepté que ce n’était pas une place pour moi.** Mais, par exemple, s’il y avait, je ne sais pas... des **horaires de piscine** où c’est : « Bienvenue aux personnes issues de la pluralité de genre ! ». Tout à fait. Ça me ferait plaisir, vraiment. Déjà pour le fait de me rappeler ce qu’est une piscine. On dirait que j’ai oublié... Ça me ferait plaisir de me sentir bien avec d’autres personnes et à faire du sport, tu sais. Oui, ça serait le *fun*. (P5)

Ainsi, les participant-e-s reconnaissent vouloir accéder à des espaces publics, comme la piscine publique. Toutefois, leur non-participation, ou participation limitée, n’est pas justifiée et attribuable à un désintérêt des piscines publiques, mais davantage des facteurs structurels. Selon l’aménagement actuel des piscines publiques, tant au niveau des horaires que des vestiaires et autres espaces genrés, les personnes trans et non binaires ciblent des enjeux compromettant leur sentiment de sécurité.

Enfin, les participant-e-s trans et non binaires reconnaissent l’ouverture d’esprit qu’on retrouve à la bibliothèque. Lors de son changement de sexe au niveau légal et administratif, **Bruno** affirme avoir eu une très belle expérience à sa bibliothèque municipale. Il mentionne que le préposé à l’accueil a été respectueux, lorsque **Bruno** lui a mentionné qu’il effectuait une transition. Il raconte son interaction avec le préposé de la bibliothèque : « [...] vous m’avez déjà dans votre système.

⁹⁸ Plusieurs participant-e-s ont exprimé percevoir une méconnaissance des milieux municipaux, récréatifs et sportifs à l’égard des réalités LGBTQ2+. On approfondit ce sujet plus tard dans le chapitre (section 4.7.1).

Mais maintenant, c'est [Bruno]. Puis, c'est masculin'. Il m'a répondu : 'Pas de problème avec tes pièces d'identité. Je change ça'. On a repris la photo ; ça n'a vraiment pas été compliqué » (P19). D'autres participant-e-s mentionnent toutefois que le risque d'être mégenré-e par d'autres individus peut malheureusement se produire dans toutes les infrastructures de loisir et de sport, d'où l'importance de faire usage d'un langage neutre, selon les personnes trans et non binaires.

Donc, au fil de leurs expériences et de leurs perceptions des piscines publiques et des bibliothèques municipales, les personnes trans et non binaires dénombrent certains facteurs de risque lorsqu'on doit impérativement exposer son corps. De ce fait, la bibliothèque leur paraît plus sécuritaire et inclusive que des espaces genrés, comme les vestiaires, et les piscines publiques. Afin de favoriser leur accès, les participant-e-s trans et non binaires soulèvent l'importance des formations auprès du personnel et l'aménagement d'espaces physiques et temporels, tels que des vestiaires non genrés et des plages horaires réservées aux personnes LGBTQ2+ ou uniquement aux personnes trans et non binaires.

4.4 L'accès perçu aux ressources et services publics et municipaux de loisir et de sport dans les grands centres et les régions du Québec

Divers propos ont surgi des entretiens avec les participant-e-s LGBTQ2+ en ce qui concerne la perception de l'accessibilité aux ressources ainsi qu'aux services publics et municipaux de loisir et de sport dans les grands centres du Québec, comme les villes de Montréal et de Québec, et les régions en dehors de ces centres urbains.

Avant tout, plusieurs participant-e-s LGBTQ2+ habitant hors des grands centres urbains, soit **Bruno**⁹⁹, **Carl**¹⁰⁰, **Nathan**¹⁰¹, **Noémie**¹⁰² ainsi que **Rose**¹⁰³ reconnaissent un manque de ressources et de dispositifs pour l'inclusion des personnes LGBTQ2+ en loisir et en sport dans les régions. Effectivement, selon ces participant-e-s, la communauté LGBTQ2+ semble moins outillée et rassemblée en dehors des villes de Montréal et de Québec, ce qui encourage l'isolement social des personnes LGBTQ2+ en région et rend difficile la création d'espaces, tels que des ligues dédiées pour les personnes issues de la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre. Selon les participant-e-s LGBTQ2+, iels soulignent qu'on peut retrouver plus d'homophobie et de transphobie dans les régions, puisque les personnes LGBTQ2+ y sont moins nombreuses et donc, moins visibles. Ayant déjà habité à Montréal, **Carl** raconte :

[...] je me suis **toujours senti à l'aise à Montréal**. Je me suis fait beaucoup d'ami-e-s là-bas. Je n'ai jamais vraiment eu de peurs. J'avais l'impression d'être avec du monde qui me connaissait et avec qui je me sentais à ma place. **Je me sentais moins « bibitte » qu'ici** [à Saguenay], parfois. (P55)

Je pense, dans un futur, **retourner à Québec**. [...] Puis, le fait de passer mes soirées tout seul, je commence à être un peu tanné. Mes *chums* de gars [de Montréal et Québec] m'envoient des photos : ils vont marcher, ils font des activités récréatives, ils vont prendre des cafés, ils se voient. (P65)

Ainsi, **Carl** avoue éprouver beaucoup de solitude à Saguenay. En dehors des applications de rencontre, comme *Grindr*¹⁰⁴ souvent axées sur les rencontres pour des activités sexuelles, il soulève qu'aucun espace de socialisation dans sa région, ou très peu, n'est disponible pour les

⁹⁹ Homme trans hétérosexuel – 30 ans – Drummondville

¹⁰⁰ Homme cisgenre homosexuel – 43 ans – Saguenay

¹⁰¹ Homme cisgenre homosexuel – 30 ans – Drummondville

¹⁰² Femme cisgenre lesbienne – 26 ans – Acton Vale

¹⁰³ Personne agenre lesbienne – 32 ans – Îles-de-la-Madeleine

¹⁰⁴ *Grindr* est une application mobile de rencontre pour les personnes LGBTQ2+, particulièrement utilisée par les hommes homosexuels. Les personnes utilisent *Grindr* et d'autres applications géolocalisées similaires à des fins diverses : « pour rencontrer de nouveaux ami-e-s, pour nouer des relations et, plus souvent, pour organiser des rencontres sexuelles occasionnelles » (Jaspal, 2017).

personnes LGBTQ2+. C'est le cas pour les activités de loisir et de sport notamment, qui sont reconnues pourtant pour favoriser les interactions sociales. Il dénonce aussi le fait qu'il n'y a plus de bars pour les personnes LGBTQ2+ en région. Dans une même perspective, **Nathan** soulève qu'on retrouve peu de *safe spaces* pour les personnes LGBTQ2+ dans les régions en dehors de Montréal et Québec. **Nathan** affirme :

À Drummondville, tu n'as pas [d'endroits *gay* et *queer friendly*]. C'est très restreint. Il y a des centres d'aide, des centres que tu peux aller quand tu ne te sens pas bien... On va organiser des activités de sensibilisation, de lutte à l'homophobie et la transphobie. Mais, tout ce qui a rapport à **avoir du plaisir, c'est très peu accessible**. (P92)

Il y a **plus de ressources [à Montréal]**, si tu ne te sens pas en **sécurité**. Peut-être que c'est une question de perception, mais je me sens mieux et je vais me « lâcher plus lousse » dans le [Village]. Je vais y faire beaucoup plus d'activités. Tu t'y sens sans doute plus libre. (P97)

Ainsi, le fait de tisser des liens avec d'autres personnes, dont celles LGBTQ2+, au travers d'activités de loisir et de sport, tant en contexte public que de non-mixité en dehors de Québec et de Montréal, semblent constituer un défi. **Rose** ajoute : « Une ligue *queer* : ça m'intéresserait tellement ! Sauf que, ce n'est pas quelque chose qui est accessible pour moi où j'habite en ce moment... » (P159). **Rose** souligne aussi un désir : « juste le fait d'avoir un endroit où je peux bouger, socialiser, me sentir *safe*... » (P165). Alors, bien que les personnes LGBTQ2+ souhaitent avoir des activités de loisir et de sport davantage *queer friendly*, plusieurs témoignent la difficulté de cibler et de rassembler les personnes LGBTQ2+ en région. D'un autre côté, des participant-e-s soulignent un certain progrès dans l'inclusion des personnes LGBTQ2+ en région. **Bruno** souligne que dans sa municipalité, on retrouve davantage d'espaces non genrés, comme les vestiaires et les toilettes, dans l'aménagement des nouvelles infrastructures ; il y a donc un souci d'inclusion, selon lui. **Rose** s'exprime aussi en disant :

J'ai l'impression qu'il y a des **initiatives** [pour les personnes *queer*] qui ont lieu aux Îles qui n'avaient pas lieu avant. Il y avait des espaces qui n'étaient pas là avant et qui sont plus *friendly*. [...] Je ne pense pas que toutes les mentalités ont changé. Mais, je pense que ça va mieux que ça allait. C'est sûr qu'**il n'y aura pas la diversité et la variété d'activités et de lieux de socialisation comme il y a à Montréal.** (P160)

En effet, des participant-e-s vivant à Montréal soulignent la présence de ligues sportives dédiées aux personnes LGBTQ2+ et de la présence de plusieurs organismes œuvrant auprès des populations issues de la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre. Enfin, pour **Nicolas**¹⁰⁵, la métropole semble plus accueillante pour les personnes LGBTQ2+ pour diverses raisons, notamment puisque « Montréal, c'est une ville énorme où il se passe énormément de choses. C'est très divers. Il y a un passage interculturel qui est incroyable » (P115). **Nicolas** rapporte aussi que Montréal semble plus ouverte aux sujets de la diversité aussi puisqu'on y retrouve des directions et des services municipaux axés sur l'inclusion et le développement social.

Alors, certains participant-e-s ciblent des enjeux en ce qui concerne le manque de visibilité et de ressources en loisir et en sport pour les personnes LGBTQ2+ en région. Ce manque se traduit par l'insuffisance d'espaces de socialisation en dehors des grands centres urbains du Québec, que sont Montréal et Québec, où la communauté LGBTQ2+ semble bien établie.

4.5 Une vision intersectionnelle des enjeux des personnes LGBTQ2+

À plusieurs reprises lors des entretiens auprès des personnes LGBTQ2+, quelques idées ont ressorti en lien avec le concept d'intersectionnalité. En effet, plusieurs facteurs identitaires sont soulevés par les participant-e-s, qui peuvent ainsi renforcer des enjeux et certaines sources de

¹⁰⁵ Homme cisgenre *queer* – 22 ans – Montréal

discrimination ainsi que soutenir leur marginalisation dans la société, dont l'apparence, la culture, l'âge, les capacités, les revenus, l'occupation et d'autres facteurs.

D'abord, plusieurs participant-e-s LGBTQ2+ reconnaissent être privilégié-e-s, étant d'origine caucasienne et ayant la peau blanche dans une société où l'on retrouve de la discrimination et du racisme. Ce facteur identitaire facilite grandement l'inclusion et l'accès aux services publics et municipaux de loisir, selon les participant-e-s LGBTQ2+. Dans cet ordre d'idées, **Omar**¹⁰⁶, étant d'origine libanaise, souligne que dans plusieurs pays arabes, les personnes LGBTQ2+ « se font pendre et sont sanctionnées » (P149). Il mentionne donc craindre de représailles et de discrimination par des personnes partageant ses origines. Il dit alors se sentir plus en sécurité au Québec, que dans des communautés arabes, en raison de son homosexualité. Aussi, **Rose**¹⁰⁷, évoque :

[...] j'ai plusieurs appartenances et je commence à explorer le **mariage entre mon appartenance acadienne et mon appartenance queer**. Il y a quelque chose qui commence à se dessiner parce que longtemps, je me suis vraiment sentie toute seule comme personne *queer*. Je me suis **sentie toute seule** comme Acadien-ne parmi les personnes *queer*, aussi. Donc, ça l'a été deux choses. Mais, là, il y a de plus en plus de personnes qui font leur *coming out* dans ma communauté. Alors, je commence à tisser des liens un peu plus. (P155)

Alors, des personnes LGBTQ2+ peuvent vivre certains enjeux en raison de leurs origines. Toutefois, dans le cadre de ce mémoire, la grande majorité des participant-e-s LGBTQ2+ étaient d'origine caucasienne. Les enjeux auprès des personnes LGBTQ2+ autochtones ou racisées, ou appartenant à d'autres groupes ethniques, ne sont alors pas représentés dans le mémoire. Plusieurs participant-e-s, dont **Nicolas**¹⁰⁸, soulignent l'importance de considérer ces personnes dans les offres

¹⁰⁶ Homme cisgenre homosexuel – 52 ans – Québec

¹⁰⁷ Personne agencée lesbienne – 32 ans – Îles-de-la-Madeleine

¹⁰⁸ Homme cisgenre *queer* – 22 ans – Montréal

de service public. Il dit qu'il y a « de vraies problématiques au niveau des personnes, comme celles racisées, qui sont trans ou non binaires qui arrivent sur le territoire canadien » (P114).

De plus, des participant-e-s LGBTQ2+ soulèvent aussi des idées en rapport à l'âge. Effectivement, **Nathan**¹⁰⁹ reconnaît qu'on oublie souvent les aîné-e-s LGBTQ2+, ayant des enjeux bien particuliers. Il mentionne :

[...] on ne parle pas non plus des **personnes plus âgées** qui sont homosexuelles ou trans et vivent de la **solitude**. Il y a des personnes plus vieilles qui se remettent à **vivre de l'homophobie et de la transphobie lorsqu'elles se retrouvent dans les CHSLD**. Il y a plein de populations qu'on oublie.

En effet, aucun-e aîné-e LGBTQ2+ n'a participé aux entretiens. Certains enjeux de cette population ne sont pas représentés dans les résultats de recherche de ce mémoire. Cependant, **Carl**¹¹⁰ souligne la difficulté de rejoindre plusieurs tranches d'âge pour les activités de loisir et de sport auprès des personnes LGBTQ2+. C'est un défi auquel on doit se pencher, selon **Nathan** et **Carl**.

Pour continuer, deux des participant-e-s LGBTQ2+ aux entretiens sont de nouveaux arrivants, tous-tes d'origine française. **Nicolas** et **Alix**¹¹¹ soulèvent les défis des personnes LGBTQ2+ immigrantes au Québec. Ces personnes reconnaissent le vecteur d'intégration que peuvent constituer les services publics et municipaux de loisir et de sport. Toutefois, iels soulignent l'enjeu de promotion et de connaissance de ces espaces, qu'iels ont vécu, dans l'usage des services publics et municipaux et des infrastructures municipales récréatives et sportives, surtout en contexte postpandémique. De plus, au-delà de leurs réalités LGBTQ2+, ces deux mêmes participant-e-s

¹⁰⁹ Homme cisgenre homosexuel – 30 ans – Drummondville

¹¹⁰ Homme cisgenre homosexuel – 43 ans – Saguenay

¹¹¹ Personne non binaire – 26 ans – Montréal

soulèvent les défis du temps libre en étant aux études. Les études ont ainsi un impact sur les revenus et les temps pour pratiquer certains loisirs et sports.

Du côté de **Marie**¹¹², conjointement avec l'idée d'exposition du corps amenée par les participant-e-s trans et non binaires, **Marie** souligne :

J'ai été presque **obèse** morbide. Maintenant, je suis moins pire. Je me suis sentie beaucoup discriminée par ça. [...] J'ai l'impression que c'était pire que les commentaires associés au fait d'être lesbienne. J'ai vécu plus de souffrance du fait d'être grosse que du fait d'être lesbienne. [...] Personne ne me choisissait dans les sports parce que j'étais trop grosse, alors je n'étais pas bonne... [...] Aussi, **aller à la piscine quand tu es grosse**, ça demande un certain **courage** de te dire : « Je suis grosse, mais je vais y aller pareil, même si tous mes bourrelets dépassent mon maillot ». Pour moi, ça c'est plus difficile que d'arriver et dire : « Je suis lesbienne ».

Ainsi, **Marie** souligne, au fil de son expérience dans les loisirs et les sports, avoir subi davantage de discrimination en lien avec son poids qu'envers son orientation sexuelle.

Enfin, **Nicolas** souligne qu'on néglige souvent certaines populations LGBTQ2+ vivant d'autres enjeux additionnels, dont celles aux mobilités réduites, n'ayant pas accès au Web, les personnes en situation d'itinérance et certaines communautés religieuses aux besoins spécifiques.

En bref, toutes les personnes LGBTQ2+ questionnées lors des entretiens ont des facteurs identitaires et des caractéristiques individuelles, comme l'appartenance culturelle et ethnique, l'âge et les capacités qui rendent leur vécu unique. En raison de ces caractéristiques, des personnes LGBTQ2+ peuvent donc subir doublement ou triplement de la discrimination, tant à l'échelle de la société que dans les services publics de loisir et les installations récréatives et sportives.

¹¹² Femme cisgenre lesbienne – 37 ans – Québec

4.6 Les effets de la pandémie sur la pratique de loisir et de sport en contexte public des personnes issues de la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre

Il est sans surprise que la pandémie mondiale de COVID-19 a bien eu plusieurs effets dans nos vies, et ce à plusieurs niveaux. Bien que cette période, dont les mesures sanitaires mises en place ont mené à un confinement et une distanciation sociale, isolant pour certain-e-s, puisse avoir mené à une pause des activités de loisir et de sport en contexte public, d'autres personnes reconnaissent des effets plus positifs au confinement, dont une période de connaissance de soi, étant parfois isolé-e-s avec soi-même. Ainsi, questionné-e-s lors des cinquième et sixième vagues de la pandémie, c'est-à-dire entre février 2022 et mai 2022, les participant-e-s reconnaissent des effets à la fois positifs et négatifs de la pandémie dans leur vie et leur pratique de loisir et de sport.

D'une part, les participant-e-s LGBTQ2+ dénombrent quelques effets positifs de la pandémie dans leurs activités quotidiennes, dont celles en loisir et en sport. Parmi ces effets, **Bruno**¹¹³ souligne que la pandémie a pu être « rassurante » et « sécurisante » à certains moments, au fil de son expérience. En effet, en minimisant et décourageant les interactions sociales, **Bruno** reconnaît qu'on minimise aussi les risques de se faire discriminer par d'autres personnes. D'autres participant-e-s mentionnent que le contexte de la pandémie les a forcé-e-s à sortir de chez soi et profiter de l'extérieur, plus précisément dans les parcs municipaux et les activités de plein air. Ainsi, plusieurs personnes ont fréquenté des lieux et activités qui leur étaient méconnus, lors du confinement. Bien que la pandémie ait engendré plusieurs défis, celle-ci a permis à quelques un-e-s de se découvrir par l'entremise de nouvelles activités de loisir et de sport, tant à domicile que dans les parcs, par exemple. Au cours de la pandémie, les participant-e-s LGBTQ2+ ont alors bien

¹¹³ Homme trans hétérosexuel – 30 ans – Drummondville

compris que la pratique de loisirs et des sports, et les moments de plaisir ainsi que les interactions sociales que ceux-ci engendrent, était primordiale dans leur vie. Toutefois, plusieurs participant-e-s avouent être content-e-s que la pandémie soit, ou semble plutôt, presque terminée ; iels reprendront les activités délaissées lors du confinement, mais continueront certaines pratiques entamées en temps de pandémie.

D'autre part, les participant-e-s LGBTQ2+ reconnaissent des effets plus négatifs liés à la pandémie COVID-19. En effet, étant donné la fermeture de plusieurs installations récréatives et sportives, comme la piscine publique et la bibliothèque, en plus des rassemblements, plusieurs participant-e-s soulignent vivre davantage d'isolement social, surtout en saison hivernale, lors de la pandémie. Des participant-e-s, dont **Nathan**¹¹⁴, avouent voir moins souvent des ami-e-s, notamment lors d'activités de loisir et de sport. Pour **Nathan**, la période de la pandémie et les restrictions qui y sont associées lui semble être difficiles, surtout qu'auparavant, il profitait surtout d'activités sociales et culturelles en dehors de sa municipalité, mais plutôt à Montréal et le Village. De plus, avec le port du masque durant la pandémie, des personnes trans et non binaires, comme **Bruno** et **Alix**¹¹⁵, soulignent être davantage mégenré-e-s en contexte public. Effectivement, pour se rendre et profiter des lieux de loisir et de sport, comme à la piscine publique, les personnes devaient présenter leur passeport vaccinal en plus d'une pièce d'identité. **Bruno** illustre cet enjeu en disant :

Je te dirais que j'ai vécu un **malaise**, même si mes **pièces d'identité** étaient à jour. Quand je te dis que **les gens vont te genrer selon le physique** ou qu'ils vont tenir pour acquis que tu appartiens à un certain genre... J'ai montré mon code QR [et] ma pièce d'identité, puis on m'a dit : « Bonne journée, Madame ». J'ai dit : « Bien, voyons ». Mes pièces d'identité sont à jour. Mon nom « Bruno » et « Homme » sont inscrits et **je n'ai clairement pas l'air d'une fille sur ma carte**. Je me suis vraiment dit que ça ne faisait aucun sens que je me fasse

¹¹⁴ Homme cisgenre homosexuel – 30 ans – Drummondville

¹¹⁵ Personne non binaire – 26 ans – Montréal

mégenrer après avoir montré mes cartes d'identité. [...] Pour s'inscrire à une activité quelque part, ça peut être difficile... (P28-19)

Il dit aussi qu'avec le port du masque et le fait qu'il se fait énormément mégenrer, il n'est pas à l'aise d'aller dans les espaces genrés pour hommes, dont les toilettes, bien qu'il s'y rend malgré tout, mais en y vivant un malaise et une crainte. **Bruno** préfère ainsi nettement lorsque les toilettes sont non genrées dans les espaces publics. Ainsi, des effets plus nuisibles ont aussi été exacerbés et entraînés par la pandémie mondiale, dont l'isolement social de certaines personnes LGBTQ2+.

Bref, des effets positifs et négatifs ont surgi lors de la pandémie sur la pratique de loisir et de sport en contexte public des personnes LGBTQ2+.

4.7 Les attentes des personnes LGBTQ2+ envers les municipalités ainsi que les milieux récréatifs et sportifs : « juste le simple fait de... »

Face aux nombreux défis et enjeux énumérés dans le présent chapitre, les participant-e-s LGBTQ2+ mentionnent diverses attentes envers les municipalités ainsi que les services publics, coordonnant diverses activités et installations récréatives et sportives. On mentionne notamment la méconnaissance de ce milieu quant aux réalités et aux besoins des personnes LGBTQ2+¹¹⁶. **Omar**¹¹⁷ formule l'idée que la municipalité, étant une administration gouvernementale près des citoyen-ne-s, devrait assurer un leadership en inclusion pour les personnes LGBTQ2+, ou du moins se pencher sur le sujet. C'est d'ailleurs une idée que tous-tes les participant-e-s semblent partager : que les municipalités prennent position au sujet de

¹¹⁶ On approfondit cette question la perception de méconnaissance du milieu municipal, en loisir et en sport, plus tard dans cette section du chapitre (section 4.7.1).

¹¹⁷ Homme cisgenre homosexuel – 52 ans – Québec

l'inclusion des personnes LGBTQ2+ au fil de leurs services, dont ceux de loisir et de sport, limitant alors les enjeux liés à la discrimination. **Rose**¹¹⁸, affirme :

D'adopter [des] **politiques**, ça peut être intéressant puisqu'après, ça soutient toute l'action. « Pourquoi fais-tu ça ? ». « Ah ! Regarde, le conseil municipal a adopté ça ». Avec des objectifs concrets et des mesures et actions concrètes, pour assurer la cohérence. Après, tous les **services** soient « obligés » de suivre cette voie [**d'inclusion des personnes LGBTQ2+**]. (P167)

En effet, on souligne que les municipalités devraient intégrer l'inclusion des personnes LGBTQ2+ à leur agenda politique et municipal, au fil de politiques, de plans d'action et de codes d'éthique à ce sujet, en plus de concerter, de financer et de soutenir les organismes communautaires œuvrant auprès de ces individus.

De plus, au travers ce leadership, les participant-e-s soulignent le rôle perçu que la municipalité devrait jouer afin de favoriser des espaces publics et environnements exempts de harcèlement et de discrimination. Pour se faire, les participant-e-s LGBTQ2+ soulignent l'importance de la déconstruction des stéréotypes de genre, par le biais de l'aménagement d'installations et d'espaces non genrés, comme les toilettes et les vestiaires, qui ont été cités tout au long du chapitre comme étant des espaces limitant la participation de personnes LGBTQ2+ aux services publics et municipaux récréatifs et sportifs. Par ailleurs, les infrastructures municipales devraient intégrer des toilettes ainsi que des vestiaires non genrés, comme levier dans l'inclusion des personnes LGBTQ2+, dans une perspective d'accessibilité universelle. **Nicolas**¹¹⁹ spécifie que l'idéal serait d'avoir les deux possibilités, c'est-à-dire des toilettes et vestiaires genrés et non genrés afin de prendre en considération les besoins de chacun-e. Il est donc convenu de ne pas abolir l'ensemble des espaces genrés, mais de proposer des espaces non genrés et adaptés aux

¹¹⁸ Personne ager lesbienne – 32 ans – Îles-de-la-Madeleine

¹¹⁹ Homme cisgenre *queer* – 22 ans – Montréal

besoins des personnes LGBTQ2+. Aussi, d'autres participant-e-s, comme **Rose, Marie**¹²⁰ et **Nathan**¹²¹ suggèrent l'adaptation des formulaires d'inscription en matière de genre, en y proposant des options en dehors des principes hétérocisnormatifs, ainsi que l'élimination des catégories de sexe dans les ligues et équipes sportives, lorsque possible, dans une perspective récréative notamment. Pour finir, on spécifie aussi l'importance d'utiliser un langage neutre dans les communications, afin de considérer les identités LGBTQ2+.

Afin de mettre en place cette réflexion et ces espaces inclusifs, des participant-e-s soulignent l'importance d'adopter des stratégies de gouvernance inclusive, de consultation et de participation citoyenne. **Nicolas** et **Camille**¹²² accordent de l'importance à l'embauche de personnes LGBTQ2+ dans l'administration municipale ainsi que la participation des personnes LGBTQ2+ à des comités municipaux et décisionnels. **Camille** ajoute une certaine nuance :

Donc, je trouve que c'est assez essentiel : que nos voix soient présentes, entendues et puissent **porter action**. Juste être consultant-e, ça pose problème puisqu'à plus de la moitié de la *job* va prendre la forme de : devoir éduquer la personne cisgenre et hétéro sur les enjeux. Après, on va pouvoir commencer à proposer des actions... Mais, **[le·la décideur·euse] n'aura pas compris certaines nuances et appliquera tout croche nos recommandations**. Si cette personne est une personne de la communauté LGBTQ2+, il y a beaucoup plus de chance que **les actions reflètent les enjeux et les membres de la communauté**. Et là, **je ne dis pas que toutes les personnes devraient être de la communauté LGBTQ2+ au sein de l'administration municipale et des services municipaux**. Mais, le fait d'inclure ce type de discrimination positive au sein du processus d'embauche afin de s'assurer qu'on a une diversité des voix dans les actions portées par la ville : c'est bien. (P48)

Tel que cité par **Camille**, une réelle méconnaissance est perçue auprès des élu-e-s et des gestionnaires de services dans les municipalités¹²³. Ainsi, afin que l'inclusion des

¹²⁰ Femme cisgenre lesbienne – 37 ans – Québec

¹²¹ Homme cisgenre homosexuel – 30 ans – Drummondville

¹²² Femme trans lesbienne – 28 ans – Québec

¹²³ Cette méconnaissance des besoins et des réalités des personnes LGBTQ2+, et les moyens de la contrer, est traitée dans la prochaine sous-section du chapitre (section 4.7.1).

personnes LGBTQ2+ soit bien intégrée dans le milieu récréatif et sportif municipal, on considère que le minimum serait de consulter les personnes LGBTQ2+ sur leurs besoins et réalités en matière de loisir et de sport, de manière que les services soient concrètement accessibles et adaptés.

Enfin, plusieurs participant-e-s concluent que la municipalité devrait agir en tant qu'alliée auprès des personnes LGBTQ2+, en intégrant les actions mentionnées dans les dernières lignes, mais aussi en soutenant la visibilité et en participant financièrement et politiquement à des initiatives, telles que la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie du 17 mai, chaque année. Cependant, les participant-e-s, comme **Camille**, **Nathan** et **Rose**, soulignent que l'action ne se fait pas uniquement au lever du drapeau LGBTQ2+ et au moment d'une seule journée par année : c'est au travers d'un amalgame d'actions, tout au long de l'année, qu'on favorise l'inclusion et l'accès des personnes LGBTQ2+ aux services publics et municipaux de loisir, notamment par la mise en place et la promotion de *safe spaces* pour les personnes LGBTQ2+ dans les installations municipales de loisir et de sport¹²⁴.

4.7.1 Une perception de méconnaissance des milieux municipaux, récréatifs et sportifs des besoins et réalités des personnes LGBTQ2+. Selon l'ensemble des participant-e-s LGBTQ2+, les municipalités ainsi que les services de loisir et de sport, incluant les élu-e-s, les gestionnaires et professionnel-le-s en loisir semblent ne pas bien connaître les enjeux des personnes LGBTQ2+ : un enjeu d'éducation et de sensibilisation est bien présent. En plus de favoriser l'embauche et la participation des personnes LGBTQ2+ sur des comités, on souligne l'importance de la formation du personnel des installations récréatives et sportives aux besoins et aux réalités des personnes LGBTQ2+. En effet, **Bruno**¹²⁵ formule l'idée que souvent, lorsqu'on est victime de

¹²⁴ Les *safe spaces* sont détaillés dans la prochaine et dernière section du chapitre (section 4.8).

¹²⁵ Homme trans hétérosexuel – 30 ans – Drummondville

discrimination en raison de son identité sexuelle ou de genre dans les lieux de loisir et de sport, « ce n'est pas par manque de respect, mais plutôt par manque de connaissance ou maladresse » (P28). Les participant-e-s soulignent ici le pont à faire entre les municipalités et les organismes communautaires proposant déjà diverses formations sur la démystification des besoins et réalités des personnes LGBTQ2+. De plus, **Rose**¹²⁶ mentionne :

[...] je donne des **formations sur les réalités *queer* et trans**. Et, quelque chose qui revient souvent, c'est que les gens se demandent comment « *dealer* » avec une personne non binaire ou une personne qui débute sa transition, dans des **installations qui sont très genrées y compris dans le domaine des sports**. [...] Alors, il y a beaucoup de choses à déconstruire pour les professionnel-le-s et les intervenant-e-s [...] dans les infrastructures municipales ou publiques. Je pense qu'il y a beaucoup d'**éducation** à faire. (P161)

Je pense qu'on aurait besoin de davantage de **formations sur ces enjeux**. Aussi, avant de déconstruire tout ce qui est stéréotypes de genre ou l'hétéronormativité dans les milieux sportifs en particulier, il faut partir de quelque part : ça prend de l'éducation. L'enjeu d'éducation et de formation est très important. Il faut que les gens connaissent ces réalités **pour connaître la raison de changer**. Sinon, il y a énormément de résistance et c'est normal quand tu ne comprends pas quelque chose et que tu dois désapprendre certaines choses, en plus. (P162)

Rose évoque alors que le levier des municipalités dans l'accès et l'inclusion des personnes LGBTQ2+ est dans la formation du personnel ainsi que l'aménagement des installations non genrées. Un semble dépendre de l'autre. En effet, si l'on aménage des espaces inclusifs et sécuritaires pour les personnes LGBTQ2+, mais sans formation du personnel, ça n'élimine pas les risques de discrimination que peuvent subir les personnes LGBTQ2+ par d'autres personnes, y incluant le personnel. Pour **Nicolas**¹²⁷, « dans la mesure où on crée ou on réfléchit à des espaces sécuritaires et qu'on y place des agent-e-s qui ne sont pas forcément formé-e-s aux réalités des personnes LGBTQ2+ », ça se ramène un peu à dire qu'on aménage un espace « sans trop savoir

¹²⁶ Personne agence lesbienne – 32 ans – Îles-de-la-Madeleine

¹²⁷ Homme cisgenre *queer* – 22 ans – Montréal

pourquoi, et on ne sait pas quoi on va y mettre dedans » (P112). **Alix**¹²⁸ dit aussi que le personnel se doit « d'intervenir si on assiste à des violences. Mais, déjà, il faut que les personnes voient qu'il y a des violences et sachent les détecter. Après, il faut qu'elles sachent comment intervenir » (P8). Ainsi, le personnel devrait savoir comment intervenir dans un environnement qui se veut inclusif et respectueux à l'égard des personnes LGBTQ2+. Cela rejoint l'idée de **Camille**¹²⁹ qui mentionne ne pas vouloir fréquenter les piscines publiques puisqu'elle n'avait pas l'impression que le personnel y serait qualifié pour l'aider et la soutenir s'il y avait quelconque problème avec d'autres usagers de la piscine, notamment. Si cette perception était inversée, elle aurait significativement moins de craintes à fréquenter la piscine. Enfin, les participant-e-s LGBTQ2+ soulignent que leur accueil dans les espaces de loisir et de sport est beaucoup est largement soutenu lorsqu'ils savent ou perçoivent que le personnel est formé à leurs besoins et leur réalité. Cela favorise leur sentiment de sécurité et leur confiance envers le personnel et l'espace.

Bref, les personnes LGBTQ2+ lors des entretiens formulent diverses attentes à l'égard des municipalités et des services publics de loisir et de sport, soit de limiter les environnements discriminants et de permettre qu'elles se sentent en sécurité et accueillies dans les lieux de loisir et de sport et d'être prises en considération selon leurs divers enjeux et besoins, notamment par le biais de formations.

¹²⁸ Personne non binaire – 26 ans – Montréal

¹²⁹ Femme trans lesbienne – 28 ans – Québec

4.8 L'importance de la mise en place de *safe spaces*, comme environnements favorables à la pratique, dans les lieux de loisir et de sport : qu'est-ce qu'un *safe space* pour les personnes LGBTQ2+ et pourquoi s'y attarder ?

La notion de *safe spaces* revient dans tous les entretiens auprès des personnes LGBTQ2+ : c'est un thème significatif à cette étude qu'on se doit d'approfondir. Ainsi, dans cette dernière section de la présentation des résultats, on s'intéresse à savoir ce qu'est un *safe space* en loisir et en sport pour les personnes LGBTQ2+ et son importance.

Dans une perspective d'accès universel, **Noémie**¹³⁰ souligne que se concentrer sur la sécurité des personnes LGBTQ2+, ainsi que d'autres populations marginalisées, permet de favoriser considérablement leur participation sociale. Elle dit :

[...] je pense qu'il y a tout le temps quelque chose à faire et à améliorer. Pas toujours uniquement pour les personnes LGBTQ2+. Mais, on peut déjà essayer d'instaurer plus de **sécurité** dans ces espaces-là. Ça va permettre de protéger plus de personnes, en plus des personnes LGBTQ2+. C'est sûr que chacun-e doit avoir un accès, sans être dévisagé-e ou insulté-e. C'est sûr qu'il y a des choses qu'on puisse faire. (P130)

De ce fait, alors que plusieurs participant-e-s reconnaissent que certains espaces de loisir et surtout de sport, ne leur apparaissent pas sécuritaires, certain-e-s énumèrent des mesures, en plus de la déconstruction de l'hétéronormativité et des stéréotypes de genre, de même que l'enjeu d'éducation et de formation cité dernièrement. Des mesures peuvent encourager leur sentiment de sécurité et la mise en place d'un *safe space*, soit : l'affichage inclusif, l'usage d'un langage neutre et la présence (et la visibilité) d'autres personnes LGBTQ2+, tant au niveau des autres participant-e-s que le personnel, dans l'environnement récréatif et sportif.

¹³⁰ Femme cisgenre lesbienne – 26 ans – Acton Vale

Afin de bien saisir l'importance d'un *safe space* en loisir et en sport pour les personnes LGBTQ2+,

Camille¹³¹ souligne :

[...] c'est qu'il y des trucs un peu plus « micros », comme l'**affichage inclusif** qui indique aux personnes que l'endroit est inclusif, que c'est un *safe space*. Ça envoie déjà un message que si, par exemple « Monsieur Caron » qui n'aime pas les personnes trans, voit ça, il va comprendre que s'il commence à discriminer ou quoi que ce soit, ça ne sera pas accepté catégoriquement pas les employé-e-s du milieu. Cela solliciterait des **formations** sur le sujet pour le personnel. Puis, plus largement, ça obligerait ceux et celles qui sont en charge des sports et des loisirs au niveau municipal, à intégrer des **éléments d'inclusion au sein même de leurs comités** et que ces réflexions-là se fassent en amont. (P45)

Mais, il y a une raison pourquoi, en général, **les gens de la communauté queer préfèrent les espaces qui sont gérés par des personnes queer** : c'est parce qu'il n'y a pas ce **travail d'éducation des personnes cis et hétéros** qui doit avoir lieu, a priori. Par exemple, tu peux déjà te dire qu'a priori, cet espace sera *safe*. Après, je pense qu'il va toujours y avoir cette tension que tant qu'il aura la présence de **discrimination dans notre société...** et, il y en a encore quand même beaucoup, particulièrement à l'égard des personnes trans. [...] Donc, ça rend difficile la création d'un *safe space* public à partir du moment qu'on parle du sport et du loisir, puisque ce sont des endroits que pour se déployer physiquement et pleinement, il faut avoir totalement **confiance dans notre environnement et le sport**. (P45)

Plusieurs éléments clés sont ici cités par **Camille**, dont l'affichage. En effet, le fait d'observer des symboles inclusifs et LGBTQ2+ dans les espaces publics sous-entend, pour certain-e-s participant-e-s, que le milieu est ouvert aux réalités *queer* et LGBTQ2+ et qui n'encourage pas et ne tolère pas la discrimination. **Rose**¹³² mentionne qu'il faut toutefois aller au-delà de l'affichage qui est souvent vu comme du « bien paraître » auprès des institutions publiques. **Rose** dit :

Ça fait une différence de voir un drapeau arc-en-ciel ou un drapeau trans sur une infrastructure. C'est déjà **plus invitant**. [...] Mais, il faut que ça aille **au-delà de ça** ! Au-delà du bien paraître et qu'on peut « *checker* » dans notre rapport annuel qu'on a fait ça, et qu'il y a eu une levée du drapeau... **Ça prend des changements au niveau de la structure**. (P162).

¹³¹ Femme trans lesbienne – 28 ans – Québec

¹³² Personne ager lesbienne – 32 ans – Îles-de-la-Madeleine

Par conséquent, on comprend qu'un *safe space* est mis en place avec plus d'une mesure inclusive, bien que cette visibilité et ces affichages de signes LGBTQ2+ ne soient pas du tout désuets. Pour **Rose**, la déconstruction des stéréotypes de genre et la formation demeurent les enjeux primordiaux pour l'instauration d'un *safe space*.

Aussi, **Camille** et **Bruno**¹³³ évoquent que l'usage d'un langage neutre, tant dans les communications verbales que promotionnelles, permet aux personnes LGBTQ2+, et surtout celles trans et non binaires, de se sentir accueillies dans les espaces publics de loisir et de sport. **Bruno** illustre cette idée en disant :

[...] c'est quelque chose qui est beaucoup à revoir dans les infrastructures, notamment dans les **marques de politesse**. « Bonjour Madame » et « Bonjour Monsieur », sérieusement ? Le « Bonjour » fait la *job*. Je trouve qu'on met encore trop d'accent sur les marques de politesse d'antan **où il faut tout genrer**. Ou « Bonne journée, ma belle » : tu ne dis pas ça, à défaut de **mégenrer** quelqu'un. Tu dis juste : « Bonne journée ». [...] La façon de s'adresser aux gens, ce n'est pas toujours inclusif pour la communauté LGBTQ2+, que ce soit des personnes non binaires, trans, peu importe

C'est une crainte que **Alix**¹³⁴ mentionne à plusieurs reprises : le fait d'être mégenré-e. L'usage d'un langage neutre permet ainsi de limiter que des personnes LGBTQ2+, surtout celles trans et non binaires, soient mégenrées.

De plus, **Camille** met de l'avant l'idée que les personnes LGBTQ2+ se sentent davantage accueillies et sécuritaires dans les espaces qui sont gérés par des personnes *queer*. C'est une idée que **Nicolas**¹³⁵ soulève aussi, qui a d'ailleurs été mentionné précédemment : le sentiment de sécurité dans les lieux où l'on retrouve d'autres personnes LGBTQ2+, tant en contexte public qu'en non-mixité. En effet, ces différents éléments mentionnés par **Camille** et **Nicolas** diminuent,

¹³³ Homme trans hétérosexuel – 30 ans – Drummondville

¹³⁴ Personne non binaire – 26 ans – Montréal

¹³⁵ Homme cisgenre *queer* – 22 ans – Montréal

a priori, les possibilités de vivre ou de subir de la discrimination lors d'une activité récréative ou sportive, selon les participant-e-s LGBTQ2+. Un lieu ne sera jamais 100 % sécuritaire, du moins pas tant qu'on assistera à de la haine à l'égard des personnes issues de la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre dans la société. Des participant-e-s soulignent qu'on entend encore parler de crime haineux dans des espaces *queer*, surtout chez nos voisins américains. **Rose** soulève aussi un constat dissociant la sécurité publique et policière au sentiment de sécurité pour les personnes *queer*. **Rose** mentionne :

Pour moi, **la police n'est pas une source de sécurité**. C'est plutôt l'inverse, en fait. Hum... Je dis cela avec tout mon privilège de personne blanche et qui n'a jamais eu de souci direct avec la police. Mais, sachant l'historique que la police a avec nos communautés ainsi que le **profilage** et les **violences** qui sont encore vécues aujourd'hui par certaines personnes de nos communautés... Quand je vois la police dans un endroit où je devrais avoir du plaisir, ça enlève mon envie d'y aller. (P163)

Or, bien qu'on attribue souvent une forme de sécurité à une présence policière sur certains sites publics, **Rose** stipule que de son côté, c'est l'inverse. C'est davantage la présence d'autres personnes *queer* et LGBTQ2+ qui favorisent son sentiment de sécurité. Un *safe space* pour les personnes *queer*, c'est aussi un endroit où l'on sait et voit d'autres personnes LGBTQ2+ fréquentant l'espace. La visibilité est donc aussi un point central à la notion de *safe space*.

Bref, plusieurs éléments permettent la mise en place de *safe spaces*, comme environnements favorables à la pratique, dans les lieux de loisir et de sport, allant de l'affichage inclusif, à l'usage d'un langage neutre et à la présence d'autres personnes LGBTQ2+ lors des activités récréatives et sportives. **Nicolas** conclut en disant :

Je pense que c'est génial de pouvoir réfléchir à tout ça, parce que finalement, **l'intégration par le loisir** : c'est un réel enjeu pour les personnes LGBTQ2+ et ça permet [...] de **briser l'isolement social** que beaucoup d'entre nous subissent. Enfin, ça peut vraiment développer de grosses **problématiques, tant au niveau**

social que psychologique. Je pense que ce sujet est très intéressant. Je pense qu'il faut pouvoir promouvoir ces choses-là et faire en sorte de pouvoir les pousser économiquement et politiquement dans un **agenda municipal**.

Des participant-e-s, incluant **Nicolas**, soulignent donc l'importance de la promotion de ces *safe spaces*, surtout dans les milieux plus isolés où l'appartenance et les interactions des personnes LGBTQ2+ semblent moins tissées que dans les grands centres, comme Montréal et Québec.

En somme, la présentation des résultats a permis de soulever les enjeux de même que les perceptions des personnes LGBTQ2+ de leur accès aux services publics et municipaux de loisir de même que les infrastructures et installations municipales récréatives et sportives. Le prochain chapitre se penche sur une analyse plus pointue des résultats en les interprétant, tout en répondant aux questions de recherche de ce mémoire.

5. Interprétation des résultats

Une question principale de recherche oriente cette étude, soit celle où l'on cherche à cibler les perceptions des personnes LGBTQ2+ face à leur accès aux services publics et municipaux de loisir ainsi qu'aux différentes infrastructures municipales récréatives et sportives. D'autres questions de recherche visent à identifier les facteurs qui favorisent et limitent l'accès et la participation des personnes LGBTQ2+ à ces espaces publics, en plus des attentes de ces personnes à l'égard des municipalités et des gestionnaires des services publics de loisir. Bien que plusieurs éléments de réponse et résultats sont présentés dernièrement, il est maintenant temps de mettre de l'avant et d'approfondir des dimensions primordiales de cette étude avec d'autres idées citées dans la littérature scientifique, soit celles liées aux contraintes des personnes LGBTQ2+ dans les espaces publics de loisir et de sport, à la notion de *safe space* et du sentiment de sécurité et au rôle de la municipalité en inclusion. Enfin, un modèle conceptuel est présenté, en illustrant les résultats de ce projet de recherche.

5.1 Les contraintes des personnes LGBTQ2+ dans les espaces publics dédiés à la pratique de loisir et de sport : entre négociation, résilience et abandon

Bien qu'on associe souvent certaines contraintes physiques, financières ou temporelles au loisir, les personnes LGBTQ2+ semblent démontrer des contraintes supplémentaires et bien distinctes que les personnes hétérosexuelles et cisgenres ne vivent pas nécessairement en loisir public et les installations qui y sont associées. En effet, les personnes LGBTQ2+ mentionnent leur intérêt et leur désir de participer et d'accéder aux espaces publics récréatifs et sportifs proposés par leur municipalité, mais dans la mesure et à condition que ceux-ci soient sécuritaires et exempts de formes de discrimination. L'obstacle ? Les personnes LGBTQ2+ n'ont pas cette garantie, ce qui limite considérablement leur accès perçu à l'offre publique de loisir, malgré le fait que

l'identité de genre et l'orientation sexuelle soient des motifs interdits de discrimination dans la *Charte des droits et libertés de la personne* du Québec. Alors que plusieurs barrières observables peuvent être ciblées en ce qui a trait à l'accès des personnes LGBTQ2+ en loisir, des contraintes significatives plus « floues » et relatives à chacun-e sont également présentes, c'est-à-dire les contraintes perçues¹³⁶. Cette section se penche précisément sur les contraintes des personnes LGBTQ2+ dans leur participation et leur accès en loisir public.

Selon les participant-e-s, nos institutions, dont les municipalités et les élu-e-s¹³⁷, se doivent de limiter ces discriminations au travers de politiques antidiscriminatoires et de stratégies inclusives d'aménagement des espaces publics de loisir, notamment dans les endroits perçus comme étant les moins sécuritaires et où l'exposition du corps y est déterminante : les toilettes et les vestiaires, souvent genrés et où les personnes trans et non binaires rapportent davantage d'inquiétudes. Ces idées rejoignent particulièrement les idées rapportées par Oakleaf et Richmond (2017) et de Downie (2019)¹³⁸. Alors, Oakleaf et Richmond (2017)¹³⁸ spécifient que ces endroits, dont la piscine publique, sont reconnus comme étant les plus risqués des personnes trans et non binaires d'y vivre des violences. Cela limite alors considérablement leur participation et leur accès. Dans la même optique, certain-e-s participant-e-s LGBTQ2+, et surtout les personnes trans et non binaires, rapportent éviter ces endroits pour ces raisons. Dans le même ordre d'idées que des propos de **Alix**¹³⁹ cités dans le dernier chapitre, **Camille**¹⁴⁰ illustre ce fait en précisant :

Les lieux publics, comme les centres sportifs ou la piscine municipale [...] n'étaient pas considérés comme des *safe spaces* pour moi, parce que j'avais tout le temps **peur** que je sois découverte, soit dans le **vestiaire** ou dans la **piscine**.

¹³⁶ Ces contraintes sont bien décrites à la fin de cette section.

¹³⁷ Le rôle des institutions et des municipalités dans l'inclusion des personnes LGBTQ2+ est discuté plus tard dans ce chapitre (section 5.3).

¹³⁸ On précise les solutions et les stratégies afin d'assurer l'inclusion de l'ensemble des personnes LGBTQ2+ dans ces lieux dans la prochaine sous-section, traitant des *safe spaces* (section 5.2).

¹³⁹ Personne non binaire pansexuelle – 26 ans – Montréal

¹⁴⁰ Femme trans lesbienne – 28 ans – Québec

[...] Alors, j'évitais complètement ces lieux-là, puisque je n'avais pas confiance que le personnel serait qualifié pour m'aider s'il y avait quelconque problème. J'avais des **craintes que des agressions surviennent** dans ces lieux-là. [...] J'ai décidé d'**éviter complètement la piscine publique**, dans mes activités (P37).

Cependant, ce « refus » d'aller dans ces installations récréatives et sportives, comme la piscine publique, n'est pas en raison d'un désintérêt, mais plutôt en raison d'une peur et d'un sentiment d'insécurité dans ces espaces, comme les vestiaires. Il semble alors y avoir un amalgame de contraintes, au-delà du simple manque d'intérêt, qui bloque à différents niveaux les personnes LGBTQ2+ d'accéder et de s'investir dans les espaces publics dédiés à la pratique de loisir et de sport.

Ainsi, les participant·e·s LGBTQ2+ énumèrent plusieurs contraintes liées à leur orientation sexuelle et leur identité de genre dans leur accès aux services publics et municipaux de loisir ainsi que les infrastructures municipales récréatives et sportives, allant de l'hétérocisnormativité et des stéréotypes de genre, à la présence d'homophobie et de transphobie dans ces espaces, et des activités et espaces genrés. Ce sont toutes des contraintes que des auteur·e·s reconnaissent, dont Chamberland et Puig (2015), Cunningham et Pickett (2018), Hargie et al. (2017), Lewis et Johnson (2011) ainsi que Oakleaf et Richmond (2017). Dans le cadre de cette recherche, on va un peu plus loin en soulignant ces contraintes des personnes LGBTQ2+ en loisir public au Québec et en interpellant le potentiel des municipalités en inclusion et la suppression de ces contraintes.

Plusieurs écrits scientifiques du domaine du loisir se sont penchés sur les différentes contraintes à la participation d'activités de loisir, sans nécessairement se pencher directement sur les personnes issues de la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre. Face aux enjeux de ces personnes ciblés tout au long de cette recherche, il peut donc être intéressant de considérer les contraintes mentionnées des personnes LGBTQ2+ dans leur accès aux espaces

publics dédiés à la pratique de loisir et de sport en se référant à diverses théories et des modèles, dont le modèle hiérarchique des contraintes au loisir de Crawford, Jackson et Godbey (1991) (voir Figure 1). Tel que présenté au deuxième chapitre de ce mémoire, Crawford, Jackson et Godbey (1991) font une nomenclature de trois types de contraintes à la participation au loisir pouvant mener (ou non) à la pratique de loisir, soit : les contraintes intrapersonnelles, les contraintes interpersonnelles ainsi que les contraintes structurelles. Rappelons brièvement que les contraintes intrapersonnelles réfèrent à l'individu (capacités et caractéristiques psychologiques et physiques). Les contraintes interpersonnelles, quant à eux, correspondent aux interactions sociales de l'individu. Enfin, les contraintes structurelles sont constituées de barrières physiques et d'autres éléments liés à l'environnement externe de l'individu.

En premier lieu, des contraintes intrapersonnelles sont mentionnées par les personnes LGBTQ2+. Effectivement, certaines personnes LGBTQ2+ peuvent ne pas se sentir à leur place dans ces espaces, y vivant un inconfort dans ces milieux souvent dits comme étant « hétérocentrés, ciscentrés ou hétéronormatifs » (P156). Soulignant le fait de ne pas s'y sentir accueilli-e en tant que personne *queer*, **Rose**¹⁴¹ spécifie :

Les gens ne savaient pas que j'étais lesbienne ou *queer*. Ils ne savaient pas que mon identité de genre est un questionnement éternel... Ce ne sont pas des choses que je nommais, mais je **sentais tout de même que je n'étais pas à ma place**. Entre autres, par mon **expression de genre** qui était assez masculine. (P156)

Les contraintes intrapersonnelles figurent comme celles étant les plus influentes dans le modèle hiérarchique de Crawford, Jackson et Godbey (1991). Ainsi, les lieux de loisir mettent de l'avant des stéréotypes qui ne sont pas nécessairement en adéquation avec l'affirmation identitaire, qu'elle soit intrinsèque ou extrinsèque, des personnes LGBTQ2+, dont les personnes trans et non binaires,

¹⁴¹ Personne agendre lesbienne – 32 ans – Îles-de-la- Madeleine

ce qui correspond à une contrainte intrapersonnelle causée par l'environnement externe. Les personnes trans ayant participé à cette étude, soit **Camille** et **Bruno**¹⁴², spécifient que c'est après leur transition qu'ils ont obtenu le courage et le confort de s'exprimer, autant d'un point de vue corporel que social, au fil d'activités sportives dans des contextes sécuritaires. L'expression du genre semble ici être une dimension intrapersonnelle plutôt significative, dans les activités de loisir et de sport. Rappelons que Dorais (2019) mentionne que :

[...] le genre est une question de définition de soi en relation avec le regard des autres. [...] Bref, c'est une question de perceptions et de représentation, même si la majorité des gens croient encore que le genre va automatiquement de pair avec le sexe d'une personne, ce qu'on appelle le cisgenrisme (p. 81-82).

De ce fait, les personnes LGBTQ2+ peuvent avoir un inconfort ou d'autres contraintes les limitant à pratiquer un loisir dans un contexte social où l'on ne reconnaît que la présence de personnes hétérosexuelles et cisgenres. Après leur *coming out*, les personnes LGBTQ2+ n'ont plus nécessairement envie de se soumettre à des impératifs hétérocisnormatifs oppressant dans leurs activités récréatives et sportives, comme le précisent plusieurs participant-e-s, dont les personnes trans et non binaires qui limitent particulièrement leur pratique d'activités récréatives et sportives en contexte public, pour ne pas faire comme se faire mégenrer et y vivre des discriminations dans la pratique de loisir. En effet, Lewis et Johnson (2011) soulignent que certaines personnes trans abandonnent leurs activités de loisir par peur de vivre des discriminations, c'est le cas de **Alix**¹⁴³, qui ne fréquente plus les piscines publiques ou d'autres activités, comme la boxe. Enfin, les craintes de vivre de la discrimination en loisir et en sport rapportées par les personnes LGBTQ2+ constituent une contrainte intrapersonnelle pouvant limiter la participation au loisir public.

¹⁴² Homme trans hétérosexuel – 30 ans – Drummondville

¹⁴³ Personne non binaire pansexuelle – 26 ans – Montréal

En deuxième lieu, toujours en lien avec le modèle de Crawford, Jackson et Godbey (1991), il est possible de dénombrer quelques contraintes interpersonnelles des personnes LGBTQ2+ dans leur accès et leur participation au loisir public. D'abord, le manque d'un soutien social significatif des personnes LGBTQ2+ a été rapporté par divers auteur·e·s, dont Muchicko et al. (2015), ce qui limite leur pratique récréative et sportive. Toutefois, une dimension primordiale est soulevée dans les résultats de cette recherche : l'importance du soutien social des ami·e·s LGBTQ2+ et les allié·e·s des personnes LGBTQ2+ dans leurs loisirs, ce qui favorise considérablement leur sentiment de sécurité et donc leur pratique récréative et sportive, tant dans des contextes publics que privés. Cette dimension semble constituer un bel exemple de négociation des contraintes (Jackson, Crawford et Godbey, 1993). En effet, d'une part, **Bruno** précise qu'auparavant, il participait dans une ligue de dek hockey féminine : il aimait beaucoup ça. Cependant, à la suite de sa transition, il ne souhaite plus intégrer cette ligue, puisque cela ne serait pas, pour lui, en concordance avec son identité et expression de genre masculine. Sa participation à ce type d'activité récréative et sportive est donc nulle. Mais, bien qu'il le souhaiterait, il n'a pas nécessairement d'autres ami·e·s trans et LGBTQ2+ avec qui former une ligue sportive adaptée pour les personnes trans et LGBTQ2+. D'autre part, **Camille** soulève cette idée que dans sa ligue féminine de balle donnée :

[...] le fait de savoir que tu as des **ami·e·s dans l'équipe** pour te *backer*, c'est tout à fait rassurant. Ça permet aussi de faire **référence à son identité pleinement**, sans avoir trop peur d'un *backlash* ou du moins, s'il y en a un, tu ne seras pas toute seule à le recevoir. Oui. Définitivement. C'est un facteur qui me **rassure beaucoup de savoir que plusieurs allié·e·s au sein de l'équipe** [...] C'est définitivement quelque qui me rassure et qui m'aide à être plus en confiance : de **jouer et de m'exprimer pleinement** (P36) »

Alors que Muchicko et al. (2015) reconnaissent que les personnes trans ont un soutien social plus faible, la présence d'ami·e·s LGBTQ2+ et d'allié·e·s semblent particulièrement favoriser la participation des personnes trans et non binaires en loisir et en sport, comme le soulignent aussi

Bruno et Rose. Bref, un réseau social significatif peut sécuriser les personnes LGBTQ2+ dans les espaces publics dédiés à la pratique de loisir et de sport. À l'inverse, un faible réseau et un soutien social limité peut décourager une personne LGBTQ2+ à participer à des activités récréatives et sportives en contexte public, surtout en raison des inconforts et des craintes intrapersonnelles citées plus tôt.

En troisième et dernier lieu, les contraintes structurelles semblent être celles les plus visibles, tangibles et celles dont les institutions et les municipalités, avec leur leadership inclusif, peuvent changer et améliorer¹⁴⁴. Effectivement, l'une des raisons pourquoi les personnes LGBTQ2+ ont un accès réduit dans les espaces publics dédiés à la pratique de loisir et de sport, c'est à cause de barrières tant physiques que sociales dans l'aménagement et la conception des infrastructures récréatives et sportives. Bien que mentionné dans les résultats de cette recherche et dans la littérature scientifique, on retrouve des activités et des espaces divisés de manière cisnormative dans les services publics et municipaux de loisir où le stress, les inconforts et les violences dirigées envers les personnes LGBTQ2+ sont accrus, allant des toilettes, aux vestiaires et aux ligues sportives (Downie, 2019 ; Oakleaf & Richmond, 2017). Tel que rapporté par les participant-e-s trans de cette étude, Lewis et Johnson (2011) mentionnent que les personnes trans peuvent éprouver un stress considérable dans les toilettes publiques qui sont souvent, divisées selon le genre, alors qu'ils peuvent subir des regards ou autres types d'interactions plus ou moins positives. Des contraintes structurelles sont aussi citées par les personnes LGBTQ2+, telles que les formulaires d'inscription non adaptés à la pluralité des identités de genre, les ligues et espaces, comme les toilettes et les vestiaires, se basant sur des catégories de sexe binaire. Ainsi, ces

¹⁴⁴ Il est question de ce rôle à la section sur les institutions et les municipalités ainsi que l'accès et l'inclusion des personnes LGBTQ2+ (section 5.3).

contraintes structurelles, liées à l'hétérocisnormativité des lieux et des activités, accentuent la peur et limitent bel et bien l'accès perçu des personnes LGBTQ2+ aux espaces publics dédiés à la pratique de loisir et de sport. Elles ont l'impression qu'elles ne sont pas réellement prises en considération, de même que leurs besoins, par les municipalités ainsi que les milieux récréatifs et sportifs. Comme il a été cité dans le dernier chapitre, les personnes LGBTQ2+ décrivent une méconnaissance de ces milieux, de leurs professionnel-le-s et des différent-e-s intervenant-e-s en loisir public. Cette perception de méconnaissance contraint alors particulièrement les personnes LGBTQ2+ à pratiquer des loisirs et des sports en contexte public et municipal¹⁴⁵. L'enjeu de formation et de sensibilisation du personnel œuvrant sur dans les services et infrastructures de loisir est ainsi particulièrement mis de l'avant par les participant-e-s LGBTQ2+ de même que d'autres auteur-e-s, dont Dattilo (2020), Downie (2019) et Theriault (2017). Cela permettrait donc de limiter ces contraintes structurelles perçues par les personnes LGBTQ2+.

Tel que mentionné au deuxième chapitre de ce mémoire, une limite du modèle de Crawford, Jackson et Godbey (1991) est particulièrement soulevée la communauté scientifique à la suite de sa publication, en raison de la simplicité du modèle et du manque d'attention à l'environnement social plus global. Effectivement, Godbey, Crawford et Shen (2010) reconnaissent le contexte social et géographique, sous une perspective de macroenvironnement, peut influencer les contraintes vécues par les personnes et leur pratique de loisir, et ce incluant les personnes LGBTQ2+. Des contraintes sociales, notamment liées aux normes et valeurs, et politiques sont vécues et partagées par les personnes LGBTQ2+. En effet, l'hétérocisnormativité constitue l'une des principales barrières au loisir public pour ces personnes, mais aussi dans la plupart des services

¹⁴⁵ Des recommandations et des pistes d'action pour les municipalités et leur offre inclusive de loisir public sont citées en conclusion de ce mémoire.

publics, tant ceux offerts par les institutions de la santé que des services sociaux (Daley & MacDonnell, 2011 ; Harvey & Housel, 2014 ; Kamgain, 2015) et de l'éducation. On dit souvent que le loisir est le miroir de la société ; on peut y déceler des dynamiques et inégalités sociales. Ainsi, comment briser ou limiter une contrainte sociale de forte ampleur telle que l'hétérocisnormativité, ainsi que l'homophobie et la transphobie, en loisir et en sport, pour les personnes LGBTQ2+ ? Rappelons que les personnes LGBTQ2+, au Québec et ailleurs en Occident, étaient considérées criminelles, il y a un peu plus de 50 ans... Tant en loisir que dans d'autres sphères de la société, Worhen (2016) affirme les personnes cisgenres et hétérosexuelles sont vues davantage privilégiées, alors que les personnes LGBTQ2+, dont les personnes trans et non binaires, sont plus susceptibles de vivre des formes de violence et de discrimination. Dans un monde plus inclusif sans ces contraintes, il est possible qu'on assisterait moins à ces violences et discriminations dirigées envers les personnes issues de la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre. Alors, tout semble mener vers le rôle des institutions et des gouvernements dans le renforcement de pratiques et d'un discours social et politique inclusifs pour les citoyen-ne-s LGBTQ2+.

De plus, le contexte social et géographique peut aussi influencer des contraintes au loisir des personnes LGBTQ2+, notamment celles vivant en milieu rural ou urbain. En effet, tel que mentionné dans le dernier chapitre, les participant-e-s LGBTQ2+ reconnaissent la présence de davantage de ressources dans les grands centres urbains, comme Montréal et Québec, que dans les plus petites régions québécoises. Ces villes ont déjà emboité le pas dans l'inclusion des personnes LGBTQ2+, notamment par des politiques municipales et plans d'action. On reconnaît ainsi l'importance des groupes locaux LGBTQ2+ dans les milieux périurbains et ruraux. Dans ces milieux, McKearney (2019) souligne la nécessité d'accroître la voix, la visibilité des

personnes LGBTQ2+ et de remettre en question les normes et traditions hétérocisnormatives. Bref, il peut être impossible de penser que les personnes LGBTQ2+ accèdent à une activité de l'offre publique de loisir sans aucune contrainte : une contrainte d'envergure leur est imposée dans une société qui valorise l'hétérosexisme et le cisgenrisme. Il est alors fort probable que cette contrainte sera toujours présente, sans action concrète des institutions et des gouvernements.

Enfin, les personnes LGBTQ2+ vivent plusieurs contraintes, mais qui ne mènent pas instantanément à un abandon de la pratique de loisir. Effectivement, selon la négociation des contraintes au loisir de Jackson, Crawford et Godbey (1993), il est possible de soulever quelques éléments de négociation qui rendent possible la participation et favorisent l'accès aux espaces publics dédiés à la pratique de loisir et de sport. D'une part, quelques participant-e-s LGBTQ2+ reconnaissent leurs contraintes et mentionnent que leur réseau social et la présence d'allié-e-s sont des points déterminants dans leur pratique de loisir en contexte public, comme **Camille** et **Bruno**.

Ce dernier mentionne :

Je n'ai pas encore fait le test d'aller me **baigner** avec un maillot pour homme, avec un short et un t-shirt, parce que c'est sûr que tu sais, moi j'ai eu une mastectomie et j'ai des **cicatrices**. Je ne sais pas à quel point je serai à **l'aise de m'exposer en public**. C'est comme **mon prochain step** [...]. J'ai hâte de voir ce que ça va donner : vais-je me faire mégenrer ou me faire dire que je ne porte pas le bon maillot ? (P19)

De ce fait, tel que mis de l'avant par Jackson, Crawford et Godbey (1993), l'exemple de **Bruno** démontre bien la résilience de certaines personnes LGBTQ2+ et le fait de reconnaître certaines contraintes peut mener à la réussite de la négociation des contraintes et la participation à des activités de loisir. D'autre part, parallèlement à la négociation des contraintes au loisir de Jackson, Crawford et Godbey (1993), des participant-e-s LGBTQ2+, comme **Alix**, soulignent l'anticipation de quelques contraintes insurmontables de son côté, dont les stéréotypes de genre et l'exposition

du corps dans les espaces publics de loisir et de sport, supprimant ainsi son désir ou son accès perçu au loisir en contexte public et de mixité. **Alix** préférerait des horaires et des espaces « hybrides », comme une plage horaire réservée aux personnes LGBTQ2+ aux piscines publiques afin de négocier avec ces contraintes, et se sentir plus *safe* en plus d'y rencontrer d'autres personnes trans et non binaires, soit un indicateur favorise particulièrement la participation des personnes trans à ce type d'activités (Caudwell, 2020). Donc, la présence de contraintes ne signifie pas toujours l'abandon de la pratique de loisir, puisque les personnes LGBTQ2+ peuvent faire preuve de résilience de la négociation de leurs contraintes.

5.1.1 La perception des contraintes : la peur comme contrainte principale à la participation en loisir public. Il va alors sans dire que les contraintes au loisir forment un vaste univers de possibilités et peuvent être perçues de différentes façons selon chaque personne. Soubrier (2000) spécifie l'impact de déterminants à la pratique de loisir. Parmi plusieurs facteurs, ce dernier reconnaît la présence de facteurs perceptuels pouvant contraindre la participation au loisir, soit une contrainte que Crawford, Jackson et Godbey (1991) semblent mettre de côté. Il souligne que :

Si les éléments objectifs constituent une réalité observable, ces facteurs ne déterminent pas nécessairement le comportement. Ainsi, la perception que la personne a de l'environnement où l'activité se déroule, en fonction soit d'expériences vécues dans des conditions similaires, soit de l'état actuel perçu de ce milieu, soit de sa personnalité, contribue à former une image positive ou négative subjective sans la présence de facteurs objectifs (Soubrier, 2000, p. 85).

La perception des contraintes au loisir est donc aussi à prendre en considération, soit entre une réelle contrainte tangible et concrète et une « simple » contrainte perçue parfois difficile à briser. Ainsi, les personnes LGBTQ2+ rapportent avoir des craintes que des discriminations, comme de l'homophobie ou de la transphobie, des microagressions et des confrontations surviennent dans les

espaces publics dédiés à la pratique de loisir et de sport. Cela s'explique particulièrement en raison de leur identité non conformiste dans un contexte social hétérocisnormatif, tels que présentés dans les résultats de cette étude et spécifiés dans divers écrits scientifiques (Blais, Philibert & Chamberland, 2018 ; Chamberland & Puig, 2015 ; Cunningham & Pickett, 2018 ; Hargie, Mitchell & Somerville, 2017 ; Johnson, 1999 ; Oakleaf & Richmond, 2017 ; Theriault, 2014). Cependant, les résultats de cette recherche démontrent que les craintes de subir de la discrimination sont davantage alimentées par des facteurs perceptuels et anticipés que des facteurs réels. En d'autres termes, sans minimiser ces peurs et craintes plus que légitimes, peu de personnes LGBTQ2+ ayant participé à cette recherche ont rapporté avoir subi des expériences personnelles d'homophobie ou de transphobie en loisir et en sport. La peur semble donc justifier une participation moindre des personnes LGBTQ2+ au loisir et au sport. Ces facteurs perceptuels, peu mentionnés dans d'autres écrits scientifiques, sont ainsi moins observables et semblent particulièrement difficile à briser. Un travail important est à effectuer auprès des municipalités et des prestataires des services publics et municipaux de loisir, tant en ce qui concerne le déploiement de mesures et d'actions posées inclusives que sur leur promotion, afin d'abolir ces craintes¹⁴⁶. C'est un défi colossal, si ce n'est pas le principal, de ces derniers afin de favoriser l'accès des personnes LGBTQ2+ à leurs services.

Ainsi, les personnes LGBTQ2+ ont des contraintes dans les activités et espaces publics dédiés à la pratique de loisir et de sport, tant intrapersonnelles, interpersonnelles que structurelles. Toutefois, des contraintes plus globales, en fonction du contexte social et géographique, que celles proposées dans le modèle des contraintes au loisir de Crawford, Jackson et Godbey (1991) sont vécues par ces personnes, dont l'hétérocisnormativité. D'autres auteur·e·s s'intéressent aux

¹⁴⁶ Le rôle des municipalités ainsi que des recommandations et des pistes d'action afin de favoriser l'inclusion et la participation des personnes LGBTQ2+ en loisir public sont mentionnées à la fin de ce chapitre et en conclusion de ce mémoire.

contraintes au loisir, dont Ouellet et Soubrier (1989) et Soubrier (2000), qui reconnaissent les facteurs perceptuels qui ne sont pas nécessairement observables, comme l'insécurité et la perception de danger. De ce fait, la sécurité et les *safe spaces* demeurent des notions déterminantes dans l'accès des personnes aux services publics et municipaux de loisir ainsi qu'aux infrastructures municipales récréosportives : il en est question dans la prochaine sous-section.

5.2 Le sentiment de sécurité et les *safe spaces* : le point focal dans la conception inclusive et accessible d'environnements publics et municipaux de loisir et de sport

À cette étape de la présente recherche, ce n'est plus un secret, mais plutôt une évidence : la confiance et le sentiment de sécurité que les personnes LGBTQ2+ ont envers les milieux récréatifs et sportifs publics et municipaux sont des facteurs qui déterminent leur accessibilité dans ces environnements. En effet, on comprend dans les derniers chapitres du mémoire l'importance des *safe spaces* et que les espaces publics de loisir et de sport n'en sont pas pour les personnes LGBTQ2+, notamment pour les personnes trans et non binaires. Ces espaces dont la promotion de comportements hétérocisnormatifs, ce qui crée de la discrimination et de l'exclusion pour les personnes LGBTQ2+ (Drury et al., 2017 ; Lawley, 2019). Il paraît alors impératif de se pencher sur la conception sécuritaire, inclusive et accessible de ces espaces, pour que les personnes LGBTQ2+ puissent en bénéficier et y ressortir les bienfaits qui y sont souvent associés.

D'abord, dans le cadre des résultats de cette recherche, il peut être pertinent de faire un clin d'œil à la théorie de la pyramide des besoins de Maslow (1987). Effectivement, les personnes LGBTQ2+ reconnaissent que les lieux de loisir et de sport ne sont des espaces dans lesquelles elles se sentent en sécurité, notamment par craintes et peurs que des actes de discrimination, comme l'homophobie et la transphobie, surviennent. Ainsi, étant donné que les besoins en sécurité des personnes LGBTQ2+ sont compromis, tant par les aspects liés à la discrimination que les activités et espaces

générés, il est possible de supposer que les personnes LGBTQ2+ ne s'accomplissent pas et ne sentent pas qu'elles ont leur place dans les environnements publics et municipaux récréatifs et sportifs. Alors, comment rendre les lieux de loisir et de sport *safe* pour les personnes LGBTQ2+ ? Herrick et Duncan (2018) mentionnent que le *safe space* est un environnement exempt de harcèlement, de discrimination et de violence : on y tolère aucune forme d'homophobie et de transphobie. Comme le rapportent les participant-e-s LGBTQ2+, ces personnes n'ont pas la certitude, dans les environnements publics de loisir et de sport, qu'elles ne seront pas exposées à un ou plusieurs dangers. Ainsi, Herrick et Duncan (2018) soulignent que les *safe spaces* sont implantés et maintenus par l'élaboration et le déploiement de politiques et par un personnel formé qui assure la gestion et la sécurité des espaces. Les participant-e-s LGBTQ2+ mentionnent alors que pour rendre les lieux de loisir et de sport plus *safe*, il faudrait développer ce type de programmes et politique inclusive qui ne tolère aucune forme de discrimination et surtout, former et sensibiliser le personnel des espaces publics récréatifs et sportifs sur les besoins et réalités des personnes LGBTQ2+, soit quelques recommandations citées par des auteur-e-s (Alonzo et al., 2019 ; Downie, 2019 ; Iiada & McGivern, 2019 ; Oakleaf & Richmond, 2017 ; Patchett & Foster, 2015 ; Theriault, 2017)¹⁴⁷.

De plus, bien que mentionné plus tôt dans les contraintes des personnes LGBTQ2+, il peut être particulièrement intéressant de se demander : quels sont les lieux les moins sécuritaires pour ces individus en loisir et en sport ? Dans une même perspective que propos des participant-e-s LGBTQ2+ révélés dans le dernier chapitre de ce mémoire, les toilettes, les vestiaires ainsi que les piscines publiques semblent être les endroits les moins *safe* pour les personnes issues de la diversité

¹⁴⁷ On identifie les pratiques inclusives que les municipalités peuvent mettre de l'avant afin d'assurer l'inclusion et la sécurité des personnes LGBTQ2+ dans leurs services publics de loisir et leurs infrastructures à la prochaine section (section 5.3).

sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre, surtout les personnes trans et non binaires, en raison de l'exposition du corps et des espaces genrés dans un univers hétérocisnormatif (Anderson, Knee & Ramos, 2020 ; Caudwell, 2020 ; Downie, 2019 ; Lewis & Johnson, 2011 ; Oakleaf & Richmond, 2017 ; Robinson, 2016 ; Wargo, 2020).

En effet, comme **Alix**¹⁴⁸, **Bruno**¹⁴⁹ et **Camille**¹⁵⁰, Caudwell (2020) spécifie que les personnes trans et non binaires se sentent moins en sécurité dans ces environnements, étant donné l'exposition du corps ainsi que l'espace genré. **Camille** illustre cette idée en rapportant :

[...] ça me causait vraiment beaucoup d'**anxiété**, ce qui faisait en sorte que je ne voulais pas aller me **baigner dans les lieux publics**, comme les centres sportifs ou la **piscine municipale**, qu'elle soit extérieure ou intérieure. [...] Ces lieux n'étaient pas considérés comme des *safe spaces* pour moi, parce que j'avais tout le temps peur que je sois découverte comme telle, soit **dans le vestiaire ou dans la piscine**. [...] Alors, j'évitais complètement ces lieux-là, puisque **je n'avais pas confiance que le personnel serait qualifié pour m'aider** s'il y avait quelconque problème. J'avais des **craintes que des agressions** surviennent dans ces lieux-là. [...] J'ai décidé d'**éviter complètement la piscine publique**, dans mes activités. (P37)

Ainsi, il y a un réel enjeu autour de la piscine publique pour les personnes trans et non binaires. La création de *safe spaces* publics est indispensable, surtout pour les lieux moins sécuritaires comme les piscines publiques, puisque cela permet considérablement à ces personnes de s'y investir davantage (Caudwell, 2020). Une fois les besoins de sécurité répondus pour les personnes LGBTQ2+ dans les espaces publics de loisir et de sport, celles-ci ont la possibilité d'y être plus actives, de s'y accomplir et d'avoir une perception davantage positive de leur corps (Muchicko et al., 2015).

¹⁴⁸ Personne non binaire pansexuelle – 26 ans – Montréal

¹⁴⁹ Homme trans hétérosexuel – 30 ans – Drummondville

¹⁵⁰ Femme trans lesbienne – 28 ans – Québec

Une autre dimension peut être déterminante dans les *safe spaces* perçus des personnes LGBTQ2+, soit celle associée à la présence d'autres personnes issues de la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre et d'autres allié-e-s identifié-e-s. C'est pourquoi, comme le soulignent Mock et al. (2019) et des participant-e-s, que les personnes LGBTQ2+ sont intéressées au sport en contexte de non-mixité et communautaire ou à des lieux commerciaux, comme les bars locaux gais et *queers* (Browne & Bakshi, 2011 ; Lewis & Johnson, 2011) où les sentiments de sécurité et d'appartenance y sont favorisés. Il est alors possible d'envisager que plus un lieu public de loisir et de sport est *safe* pour accueillir les personnes LGBTQ2+, plus ces personnes peuvent y participer et y accéder de manière sécuritaire, en minimisant les sentiments d'imposture, de solitude et de dangers, dans une mesure où une promotion et un « bouche-à-oreille » de ces espaces soient faits auprès des personnes issues de la communauté LGBTQ2+. De ce fait, la participation d'autres personnes LGBTQ2+ à des activités et espaces publics de loisir et de sport semble être, tant un fil de la littérature scientifique que des propos des participant-e-s LGBTQ2+ de cette étude, un vecteur d'accessibilité et de sécurité.

Enfin, Pérez-Samaniego et al. (2019) souligne :

Il est important que les chercheur-e-s, les gestionnaires en sport [et en loisir] et les décideur-euse-s politiques reconnaissent et honorent la grande diversité des personnes issues des minorités sexuelles et de genre, dont les personnes trans, qui participent en sport, en loisir et en activité physique. Leur sensibilisation et éducation aux expériences des personnes trans est particulièrement importante pour améliorer l'accès et la sécurité dans de multiples contextes, qui vont des vestiaires aux espaces publics pour les activités de loisirs (p. 449)¹⁵¹.

¹⁵¹ [Traduction libre]

L'implantation de tels *safe spaces* requière donc des efforts et des mesures mises en place par les municipalités, notamment au fil de politiques et de plans d'action ainsi que de stratégies d'aménagement inclusif.

On comprend ainsi la portée et le pouvoir que peuvent avoir les gestionnaires en loisir ainsi que les municipalités dans la mise en place et la promotion d'espaces publics sécuritaires. C'est ce qui est discuté dans la prochaine section, soit celle s'intéressant au rôle des institutions et des municipalités dans l'accès et l'inclusion des personnes LGBTQ2+ dans les services publics et municipaux de loisir ainsi que les infrastructures municipales récréosportives.

5.3 Le rôle des institutions et des municipalités dans l'accès et l'inclusion des personnes LGBTQ2+ dans les services et infrastructures de loisir : qu'en est-il ?

Afin de changer et d'améliorer la condition actuelle et l'inclusion des personnes LGBTQ2+ en loisir et en sport, le rôle des institutions et des municipalités paraît plutôt clair : des actions précises sont à entreprendre. Pour les services publics et municipaux de loisir, on se doit de planifier et de mettre de l'avant « un plan de développement ou une politique où sont présentés les moyens et les stratégies qu'[ils entendent] privilégier pour aider la population à satisfaire ses besoins en loisir » (Soubrier, 2000, p. 99), et plus précisément ici des personnes LGBTQ2+ défavorisées et davantage vulnérables dans les contextes publics de loisir et de sport. Étant un droit pour tous-tes (Thibault, 2008), les municipalités, comme administrations et paliers de gouvernement les plus près des citoyen-ne-s (De La Durantaye, 2001), jouent un rôle essentiel et crucial dans l'inclusion des personnes LGBTQ2+ dans leur offre de services publics de loisir (Downie, 2019). Ainsi, selon les participant-e-s, des mesures sont à entreprendre, tant au niveau de l'aménagement des espaces publics de loisir et de sport, mais aussi dans la mise en place d'une gouvernance inclusive au sein même des municipalités.

Cependant, comment les municipalités peuvent-elles améliorer les expériences des personnes LGBTQ2+ en loisir et en sport si elles ne connaissent pas leurs enjeux qui les freinent à participer? Tel que mentionné au dernier chapitre sur la présentation des résultats, les personnes LGBTQ2+ semblent percevoir une méconnaissance des milieux municipaux récréatifs quant à leurs besoins et leurs réalités. On assiste alors à un réel enjeu autour de l'éducation et la formation des milieux municipaux récréatifs et sportifs, incluant le personnel des espaces publics, dans l'inclusion des personnes issues de la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre est décrié par les participant-e-s LGBTQ2+, dont **Nicolas**¹⁵² et **Rose**¹⁵³ et **Camille**¹⁵⁴, de même que des écrits scientifiques (Downie, 2019 ; Lawley, 2019 ; Schleien et al., 2009 ; Theriault, 2017). Afin de pallier cet enjeu, les institutions de même que les municipalités sont appelées à consulter leur population, selon une gouvernance participative (Thibault, 2008), incluant celle LGBTQ2+, au fil de différents projets. Elles peuvent aussi soutenir (tant en termes de ressources financières que matérielles), échanger et de travailler en concert avec des organismes LGBTQ2+ de leur localité. D'ailleurs, c'est une particularité reconnue des services publics et municipaux de loisir : le fait de collaborer avec d'autres organismes à but non lucratif en complémentarité à leur offre (Soubrier, 2000). Ces organismes peuvent aussi outiller les municipalités en ce qui concerne l'offre d'informations sur les réalités LGBTQ2+, par exemple. **Alix**¹⁵⁵ dit : « Ça m'appelle toujours d'aller voir des organismes qui sont sensibles aux réalités *queers*, où je pourrais pratiquer un peu plus en étant à l'aise » (P3). Ces organismes sont donc souvent reconnus par les personnes LGBTQ2+.

¹⁵² Homme cisgenre *queer* – 22 ans – Montréal

¹⁵³ Personne ager lesbienne – 32 ans – Îles-de-la-Madeleine

¹⁵⁴ Femme trans lesbienne – 28 ans – Québec

¹⁵⁵ Personne non binaire pansexuelle – 26 ans – Montréal

De plus, les services publics de loisir ont, pour Oakleaf et Richmond (2017), la responsabilité à ce que tous-tes les citoyen-ne-s aient un accès et des possibilités équitables dans leur offre de service et de programme de loisirs. À cela, Theriault (2017) ajoute que les professionnel-le-s en loisir sont encouragé-e-s, tant dans une mesure morale, fiscale que légale, à s'assurer que les personnes LGBTQ2+ aient des services de loisir sécuritaires et bénéfiques à leurs besoins. Ce sont des propos que les participant-e-s mentionnent également. De ce fait, les institutions et des municipalités doivent développer des mesures adressées à leur population, afin d'assurer l'accès de tous-tes, incluant les personnes LGBTQ2+, à leurs espaces et services publics. L'une de ces mesures est claire : la mise en place de politiques sur l'inclusion à leur agenda politique, incluant les personnes LGBTQ2+, et plus précisément les personnes trans et non binaires (Oakleaf & Richmond, 2017 ; Theriault, 2017). Autrement, elles y sont exclues.

Aussi, en plus des politiques internes et de la création d'un climat inclusif comme le suggère le modèle des niveaux du système d'inclusion de Ferdman (2014) (voir Figure 2), les municipalités peuvent user de stratégies internes de leur organisation dans l'inclusion et l'accès des personnes LGBTQ2+ à leurs services. **Camille** et **Nicolas** ciblent une stratégie interne bien précise : l'embauche de personnes issues de la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre. **Camille** spécifie que les municipalités se doivent d'engager des personnes issues de la communauté LGBTQ2+, tout simplement. Elle mentionne aussi que les personnes LGBTQ2+ et toutes autres personnes d'autres différentes communautés doivent prendre part aux différents comités décisionnels, afin d'assister à une diversité concrète et une inclusion complète. Ces idées rejoignent particulièrement une initiative inclusive de la Ville de Vancouver. En effet, face à un constat de manque d'inclusion dans leurs parcs et autres espaces publics de loisir, le conseil des parcs de la Ville de Vancouver a mis sur pieds un comité de travail sur l'inclusion des

personnes trans et non binaires (Taylor, 2014 ; Downie, 2019). Ce comité a émis pas moins de 77 recommandations spécifiques afin de rendre les programmes et les espaces plus sécuritaires, inclusifs et accessibles aux personnes LGBTQ2+, dont la mise en place d'horaires de piscine réservés aux personnes trans et non binaires (Taylor, 2014), comme le souhaitent **Alix**. De plus, dans une même optique que proposent **Camille** et **Nicolas**, deux membres du personnel du conseil des parcs de la Ville de Vancouver sont trans et bispirituel-le-s. Downie (2019) reconnaît que « ces personnes contribuent à la formation du personnel, offrent de l'information aux membres du personnel et aux [bénéficiaires des services], rassemblent des exemples d'expériences vécues et assurent la liaison avec les personnes trans, de genres divers ou bispirituelles » (p. 17). Ainsi, les municipalités québécoises peuvent ainsi particulièrement s'inspirer de cette initiative.

En plus de l'éducation et de la formation aux réalités LGBTQ2+, Theriault (2017) et Downie (2019) regroupent des mesures et des pratiques liées aux rôles des services de loisir auprès des personnes LGBTQ2+ que les participant-e-s ont aussi proposés, allant de l'aménagement d'espaces sains et sécuritaires, tels que les vestiaires et toilettes neutres, à la mise en place d'activités non genrées ou hybrides pour les personnes LGBTQ2+ et à l'inclusion des formulaires d'inscription. Étant pourvoyeuses et propriétaires d'infrastructures, d'installations et d'équipements de loisir (Lavigne, 2013 ; Thibault, 2008), les municipalités doivent aménager des espaces exempts de discrimination. Pérez-Samaniego et al. (2019) soulignent alors qu'au-delà des avantages en matière de santé et de bien-être, l'amélioration de l'accès, de la participation et des expériences des personnes LGBTQ2+, et plus précisément les personnes trans et non binaires, en loisir et en sport est une question de justice sociale. Ainsi, étant un droit, il est nécessaire de faire en sorte que les personnes LGBTQ2+ puissent participer à la vie sociale en loisir et en sport, tout en étant en sécurité. Les institutions et les municipalités ont ainsi une portée considérable dans l'accès et

l'inclusion des personnes LGBTQ2+ (Aydin & Colgan, 2020), dans les services publics de loisir et les infrastructures municipales récréosportives.

Enfin, selon une vision de justice sociale similaire à Pérez-Samaniego et al. (2019) et tel que proposé dans le modèle de services inclusifs de loisir (Dattilo, 2021), les services de loisir, dont ceux offerts par les municipalités, sont invités à agir à titre d'alliés, non seulement envers les personnes LGBTQ2+, mais aussi à tout autre groupe vivant des inégalités et des discriminations en loisir. Alors, comment les institutions et les municipalités peuvent-elles agir en tant qu'alliées auprès des personnes LGBTQ2+, dans les domaines du loisir et du sport ? Les alliés des personnes LGBTQ2+, et de leur communauté, ont un rôle indispensable dans la lutte pour le changement et le démantèlement des systèmes oppressifs marqués par la discrimination, qui peuvent entraîner des dommages émotionnels, mentaux et physiques (Lister et al., 2020). Downie (2019) précise :

En mettant en valeur le potentiel des personnes LGBTQ2+ et en leur donnant les moyens de défendre leurs droits, les municipalités ont la possibilité d'être de véritables alliées. À ce titre, elles peuvent, par exemple, faciliter la création de groupes LGBTQ2+, guider les leaders potentiel(le)s et soutenir les activités d'apprentissage et les occasions de croissance. Elles comptent aussi sur une foule de moyens simples pour venir en aide à la communauté LGBTQ2+, par exemple la mise à sa disposition d'espaces sécuritaires pour ses réunions, ou l'offre de formations à ses porte-voix et des informations sur l'inscription d'un groupe LGBTQ2+. (p. 25)

Les participant-e-s LGBTQ2+ mentionnent alors diverses mesures pour que celles-ci soient leurs alliées. **Rose** affirme :

C'est naïf, mais le fait d'avoir une **déclaration du conseil municipal**, disant : « On accueille les personnes LGBTQ2+. On veut être dans une attitude d'ouverture, de bienveillance et d'écoute pour favoriser l'**inclusion des personnes LGBTQ2+** ». Juste ça. Ça peut faire une différence. Et oui, d'avoir des politiques d'inclusion à l'égard de certaines personnes, dont celles LGBTQ2+ et marginalisées. (P167)

D'autres mesures sont soulevées, dont le fait connaître leurs besoins en matière de loisir par le biais de formations pour assurer leur sécurité ainsi que la tolérance à aucune forme de discrimination, d'homophobie et de transphobie.

Ainsi, les institutions et les municipalités jouent un rôle précis dans l'inclusion et l'accès des personnes LGBTQ2+ aux espaces publics de loisir et de sport, en misant sur une gouvernance inclusive et la collaboration avec d'autres organismes œuvrant auprès de populations *queers*.

5.4 Le modèle conceptuel de l'accès perçu des personnes LGBTQ2+ aux services publics et municipaux de loisir ainsi qu'aux infrastructures municipales récréosportives

À la lumière des résultats de recherche énoncés dans les derniers chapitres, il est possible de proposer un modèle conceptuel, regroupant et mettant en relation tant d'éléments théoriques et de la littérature scientifique que des concepts et idées ayant émané de l'analyse des données de cette étude (voir Figure 4).

Les résultats de ce projet de recherche supposent, dans un premier temps, que les personnes LGBTQ2+ peuvent vivre certaines barrières et de l'insécurité en contextes publics de loisir et de sport, ce qui limite particulièrement leur accès perçu de même que leur participation à l'offre publique récréative et sportive dans les espaces et environnements qui y sont associés. En effet, les personnes LGBTQ2+ craignent de vivre de la discrimination ainsi que de l'homophobie et de la transphobie, dans ces lieux organisés de manière hétérocisnormatives et accentuant des stéréotypes de genre. Ce qui rend davantage leur accès limité à ces espaces publics, c'est aussi la méconnaissance perçue des municipalités des réalités et des besoins des personnes LGBTQ2+. Cependant, des éléments et des mesures peuvent considérablement inciter et favoriser leur accès. D'une part, de leur côté, les personnes LGBTQ2+ peuvent bénéficier d'un soutien social et la présence d'un réseau formé d'ami-e-s et d'allié-e-s dans leur participation en loisir et en sport.

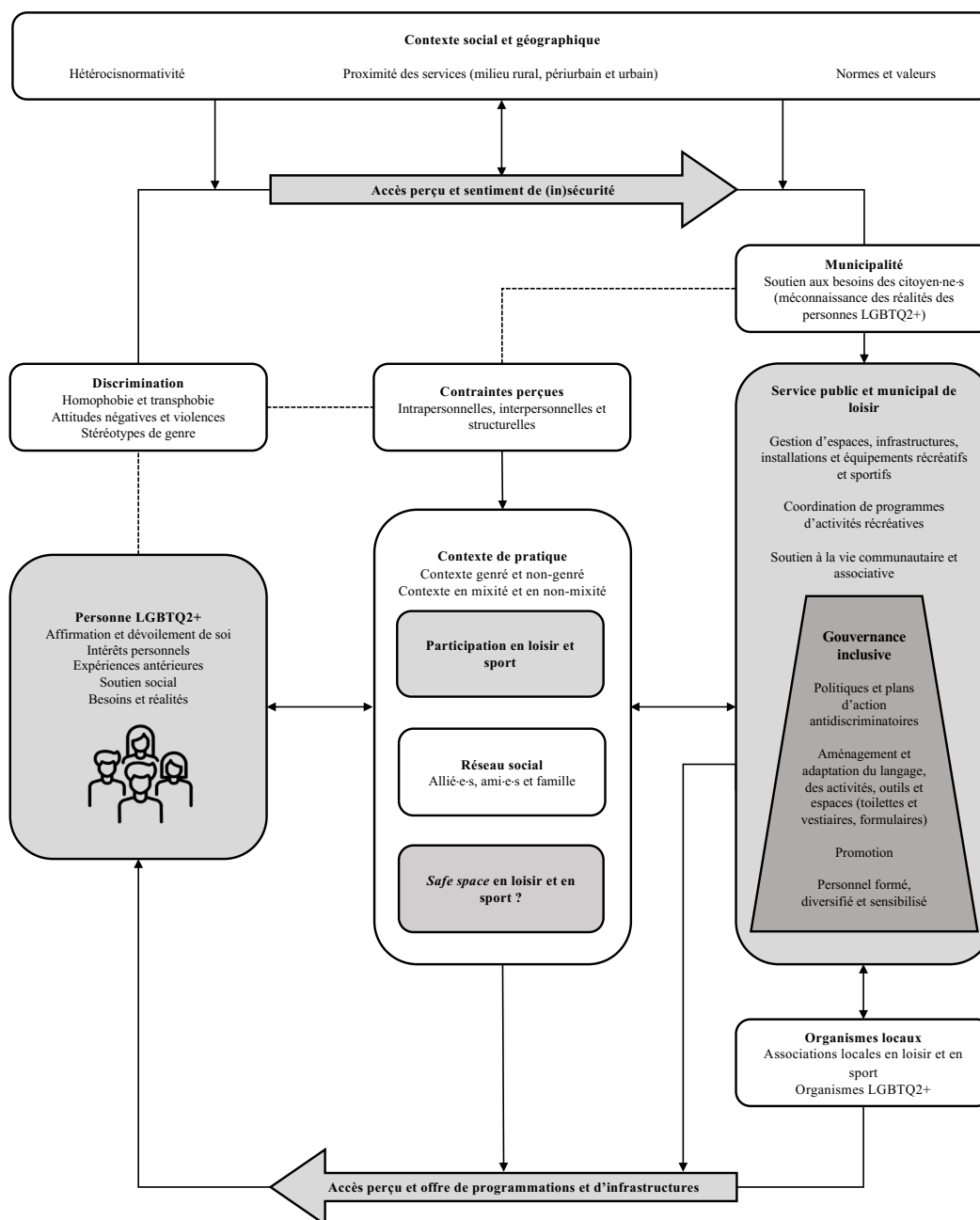


Figure 4. Le modèle conceptuel de l'accès perçu des personnes LGBTQ2+ aux services publics et municipaux de loisir ainsi qu'aux infrastructures municipales récréatives et sportives

D'autre part, les institutions et les municipalités peuvent mettre de l'avant des principes de gouvernance inclusive, tels que : le développement de politiques antidiscriminatoires publiques sur l'inclusion des citoyen-ne-s LGBTQ2+ ; l'aménagement et l'adaptation des activités, des outils

adéquats et des espaces sécuritaires, comme les toilettes et vestiaires ainsi que les formulaires d'inscription adaptés; la création de *safe spaces*; et les formations au personnel et aux professionnel·le·s en loisir (Downie, 2019 ; Oakleaf & Richmond, 2017 ; Theriault, 2017).

De plus, un travail plus qu'important de concertation et de collaboration de ressources entre les municipalités, les associations locales récréatives et sportives, et les organismes LGBTQ2+ peut mener à une offre de loisir et de sport plus accessible et sécuritaire auprès des personnes LGBTQ2+. L'ensemble de ces mesures contribuent donc à la perception et à la quête d'un *safe space* en loisir et en sport pour les personnes LGBTQ2+, favorisant ainsi l'accès perçu des personnes LGBTQ2+ aux services publics et municipaux de loisir ainsi qu'aux infrastructures municipales récréatives et sportives.

6. Conclusion

En guise de conclusion de ce mémoire sur l'accès des personnes LGBTQ2+ aux services publics et municipaux de loisir ainsi qu'aux infrastructures municipales récréatives et sportives, on propose un retour sur les objectifs de recherche et des recommandations de même que des pistes d'action pour les professionnel·le·s en loisir des services publics de loisir ainsi que les municipalités québécoises dans l'inclusion des personnes LGBTQ2+. Enfin, des limites sont soulevées de même que la crédibilité de la recherche.

6.1 Un retour sur les objectifs de recherche : à la quête d'un *safe space* en loisir

L'objectif principal de recherche visait à mieux comprendre et explorer les perceptions des personnes LGBTQ2+ en ce qui a trait à leur accès aux services publics et municipaux de loisir ainsi qu'aux infrastructures municipales sportives et récréatives. Ainsi, à différents niveaux, les personnes LGBTQ2+ perçoivent des contraintes et rapportent se sentir moins accueillies et en sécurité dans les espaces publics de loisir et de sport, surtout en raison de l'hétérocisnormativité et des stéréotypes de genre qui y semblent y être maintenus.

Trois autres objectifs ont guidé la recherche. Premièrement, un objectif cherchait à découvrir et rendre visibles les enjeux des personnes LGBTQ2+ au Québec, et plus précisément dans les services et espaces publics de loisir. En effet, les personnes LGBTQ2+ ont des craintes, peurs et contraintes, notamment liées aux discriminations, telles que l'homophobie et la transphobie, en loisir public. Il est important de souligner que ces celles-ci semblent davantage alimentées par des discriminations anticipées que vécues. Deuxièmement, un autre objectif visait à comprendre en quoi le loisir public et ses espaces peuvent potentiellement être des lieux inclusifs ou d'exclusion pour les personnes LGBTQ2+. Ces lieux, dans la mesure où ils représentent des *safe spaces* pour les personnes LGBTQ2+, sont considérés comme étant inclusif. Cependant, un amalgame de

mesures sont à envisager dans la création de *safe spaces*, tant au niveau de l'aménagement d'espaces non genrés et la formation du personnel aux besoins et réalités LGBTQ2+. Troisièmement, un dernier objectif se penchait sur l'analyse des attentes des personnes LGBTQ2+ envers les municipalités et les services publics de loisir. Les personnes LGBTQ2+ souhaitent ainsi que les municipalités limitent les environnements publics de loisir et de sport discriminants et de permettre qu'elles se sentent davantage en sécurité et accueillies dans les lieux de loisir et de sport, notamment par l'élaboration de politiques sur l'inclusion et sur la lutte aux discriminations des personnes LGBTQ2+.

Les personnes LGBTQ2+ vivent donc plusieurs peurs et contraintes, souvent perceptuelles, en loisir public. Celles-ci semblent plutôt difficiles à observer et à briser par les services publics et municipaux de loisir. Il y a alors un défi auprès des municipalité ainsi que des intervenant·e·s et des professionnel·le·s en loisir afin de minimiser ces contraintes et ainsi favoriser l'accès des personnes LGBTQ2+ aux installations et espaces récréatifs et sportifs. C'est pourquoi on formule des recommandations et des pistes d'action pour l'inclusion des personnes LGBTQ2+.

6.2 Les recommandations et pistes d'action pour les services publics et municipaux de loisir ainsi que les municipalités québécoises dans l'inclusion des personnes LGBTQ2+

Au terme de ce mémoire ainsi qu'à la lumière des résultats de la recherche, il est possible d'émettre des recommandations pour le milieu du loisir ainsi que les décideur·euse·s public·que·s. Parmi celles-ci, il est reconnu que la municipalité puisse agir à titre d'alliée auprès des personnes LGBTQ2+, notamment en participant à des initiatives telles que la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie du 17 mai chaque année.

De plus, le milieu du loisir public et les décideur·euse·s public·que·s au sein des municipalités peuvent créer des environnements favorables et des *safe spaces*, limiter les barrières à la participation, et agir de concert avec la communauté et ses différents acteurs. De plus, la municipalité peut instaurer des politiques publiques et des plans d'action sur l'inclusion des personnes LGBTQ2+, en plus de sensibiliser et former les professionnel·le·s, les employé·e·s ainsi que les usager·e·s des services et des infrastructures aux réalités des personnes LGBTQ2+, comme l'usage d'un vocabulaire inclusif et neutre. Elle est aussi amenée à encourager la visibilité et la représentation des personnes LGBTQ2+ dans les services et soutenir, tant en ce qui concerne des ressources financières que matérielles, des organismes communautaires œuvrant auprès des personnes LGBTQ2+. Aussi, l'adaptation des affichages et formulaires, tant pour les parents de même sexe que pour les personnes trans et non binaires, lors des inscriptions, est à privilégier. La municipalité et les professionnel·le·s en loisir sont aussi encouragé·e·s à réfléchir et aménager des activités, lieux et espaces sécuritaires, confortables et accueillants (*safe spaces*) favorisant l'accès de toutes personnes en collaboration avec des associations et organismes locaux, surtout dans les lieux typiquement cisnormatifs, comme les vestiaires et les toilettes ainsi que des plages horaires à la piscine publique réservées aux personnes LGBTQ2+ et plus précisément celles trans et non binaires, par exemple. Enfin, la promotion de l'ensemble de ces mesures inclusives est tout aussi primordiale, afin que la population ciblée puisse être au fait leur existence et ainsi avoir un accès perçu favorable de leur participation aux services publics et municipaux de loisir.

Bref, c'est bien plus qu'une seule journée par année que la municipalité à un rôle dans l'inclusion des personnes issues de la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre ; elle se doit d'assurer l'accès et l'inclusion des personnes LGBTQ2+ tout au long de l'année, et ce au fil de diverses actions.

6.3 Les limites et les forces de la recherche

Dans le cadre de ce mémoire, une limite importante peut être soulevée liée en ce qui concerne l'approche intersectionnelle : peu de participant·e·s LGBTQ2+ appartenant à d'autres groupes minoritaires sujets de vivre d'autres formes de discrimination, comme le racisme, ont été rencontré·e·s. Il est alors plausible que quelques enjeux en loisir et en sport de personnes LGBTQ2+ n'ont pas nécessairement été soulignés. Toutefois, ce mémoire regroupe plusieurs forces à souligner. Le choix de s'être intéressé à l'ensemble des identités LGBTQ2+ constitue bel et bien une force. Ce mémoire a soulevé plusieurs enjeux en loisir à la fois partagés et distincts des personnes lesbiennes, gais, bissexuelles, trans, en questionnement, *queers*, bispirituelles ainsi que les personnes autres formes d'identités sexuelles et de genre non conformistes et hétéronormatives. De plus, ce mémoire présente bien comment les services publics et municipaux de loisir ainsi que les municipalités peuvent considérer l'inclusion de populations vulnérables, incluant les personnes LGBTQ2+, aux intersections de la race, du genre, de l'orientation sexuelle, de l'âge, de la classe sociale, et des capacités.

Cette recherche interpelle la municipalité sur son offre de services de loisir accessibles, sécuritaires et inclusifs pour tous·tes, dont les personnes LGBTQ2+, soit un sujet qui demeure assez méconnu dans la littérature scientifique au Québec. Ainsi, elle a permis de mieux comprendre et connaître les réalités d'une population vulnérable et défavorisée dans certains services publics. Au terme de cette recherche, l'ouverture des instances municipales et des décideur·euse·s public·que·s, et les mesures en place quant à l'inclusion des personnes LGBTQ2+ pourraient être étudiées.

Références

- Aitchison, C. C. (2003). *Gender and leisure: Social and cultural perspectives*. London, UK: Routledge.
- Alonzo, M., Deparis, C., Ferrer, S., Goutte-Broze, A., & Jeanneau, A. (2019). *L'inclusion des personnes LGBTQI+ dans la ville : Comment promouvoir le vivre-ensemble à l'échelle locale ?* Paris, FR : SciencesPo. Repéré le 23 février 2021.
- Anderson, A. R., & Knee, E. (2021). Queer isolation or queering isolation? Reflecting upon the ramifications of COVID-19 on the future of queer leisure spaces. *Leisure Sciences*, 43(1-2), 118–124. <https://doi.org/10.1080/01490400.2020.1773992>
- Anderson, A. R., Knee, E., & Ramos, W. D. (2020). “I’m not an expert, but...”: Perspectives on aquatic management for LGBTQ participants. *Recreational Sports Journal*, 44(1), 24–37. <https://doi.org/10.1177/1558866120909449>
- Anderson, A. R., Knee, E., Ramos, W. D., & Quash, T. M. (2018). "We Just Treat Everyone the Same": LGBTQ Aquatic Management Strategies, Barriers and Implementation. *International Journal of Aquatic Research and Education*, 11(1), 1–22. <https://doi.org/10.25035/ijare.11.01.02>
- Arbour, M.-È. & Plante, C. (2008). Le consommateur et les services publics au Québec. *Les Cahiers de droit*, 49(1), 27–56. <https://doi.org/10.7202/019794ar>
- Arslan, S., & Türkmen, M. (2012). Effects of recreation services offered by local government on quality of life: A factor analysis. *The Online Journal of Recreation and Sport*, 1(1), 46–52.
- Association canadienne des parcs et loisirs. (1998). *Le catalogue des bienfaits*. Gloucester, ON : Association canadienne des parcs et loisirs.
- Association québécoise du loisir municipal. (2019). *Cadre de déploiement des services en loisir municipal*. Montréal, QC : Association québécoise du loisir municipal. Repéré le 23 septembre 2021 de <https://loisirmunicipal.qc.ca/wp-content/uploads/2019/09/Cadre-de-déploiement-des-services-en-loisir-municipal.pdf>
- Association québécoise du loisir municipal. (2001). *Le loisir public au Québec : Une vision moderne*. Sainte-Foy, QC : Presses de l’Université du Québec.
- Aydin, E., & Colgan, F. (2020). LGBTQ research in management and institutions: broadening the lens. *Journal of Organizational Change Management*, 33(3), 449–455. <https://doi.org/10.1108/JOCM-05-2020-494>
- Baeth, A. C., Tingle, J. K., Jacobs, B. L., & Zvosec, C. C. (2023). “It was my story to tell and I wasn’t ready to tell it”: Stigma management amongst LGBTQ sport officials. *Journal of Sport and Social Issues*, 47(3), 228–255. <https://doi.org/10.1177/01937235231171368>

- Bailey, R. (2005). Evaluating the relationship between physical education, sport and social inclusion. *Educational Review*, 57(1), 71–90. <https://doi.org/10.1080/0013191042000274196>
- Bastien-Charlebois, J. (2011). Au-delà de la phobie de l'homo : quand le concept d'homophobie porte ombrage à la lutte contre l'hétérosexisme et l'hétéronormativité. *Reflets*, 17 (1), 112–149. <https://doi.org/10.7202/1005235ar>
- Bellefleur, M. (2002). *Le loisir contemporain: essai de philosophie sociale*. Sainte-Foy, QC : Presses de l'Université du Québec.
- Bellefleur, M. (2001). Le loisir public. Dans Association québécoise du loisir municipal. *Le loisir public au Québec : Une vision moderne* (pp. 57–59). Sainte-Foy, QC : Presses de l'Université du Québec.
- Benoit, R., Greenbaum, M., & Lagabriele, J. (2018). *Le coming-out des jeunes gais, lesbiennes et bisexuel·le·s*. Montréal, QC : Coalition des familles LGBT. Repéré le 1 décembre 2021 de https://www.familleslgbt.org/documents/pdf/CF_LGBT_ComingOut_GuideFR.pdf
- Billette, V., Lavoie, J.-P., Séguin, A.-M. & Van Pevenage, I. (2012). Réflexions sur l'exclusion et l'inclusion sociale en lien avec le vieillissement. L'importance des enjeux de reconnaissance et de redistribution. *Frontières*, 25(1), 10–30. <https://doi.org/10.7202/1018229ar>
- Billette, V. et Lavoie, J.-P. (2010). Vieillissements, exclusions sociales et solidarités. Dans M. Charpentier et al. (dir.). *Vieillir au pluriel. Perspectives sociales* (pp. 1–22). Sainte-Foy, QC : Presses de l'Université du Québec.
- Blais, M., Philibert, M., & Chamberland, L. (2018). *Rapport de recension des écrits sur les indicateurs d'inclusion et d'exclusion des personnes LGBTQ+*. Savoirs sur l'inclusion et l'exclusion des personnes LGBTQ, Montréal, QC : Université du Québec à Montréal.
- Brotman, S., Ryan, B & Cormier, R. (2010). Comprendre et soutenir les aînés gais et lesbiennes. Dans Charpentier, M., Guberman, N., Billette, V., Lavoie, J. P., Grenier, A. & Olazabal, I. (dir.), et al., *Vieillir au pluriel. Perspectives sociales* (pp. 93-107). Québec, QC : Presses de l'Université du Québec.
- Browne, K., & Bakshi, L. (2011). We are here to party? Lesbian, gay, bisexual and trans leisurescapes beyond commercial gay scenes. *Leisure Studies*, 30(2), 179–196. <https://doi.org/10.1080/02614367.2010.506651>
- Brooks, M. (2018). *Le rôle des municipalités dans l'avancement de l'égalité des femmes au Canada*. Ottawa, ON : Laboratoire d'idées de la Commission canadienne pour l'UNESCO.
- Brooks, M. (2015). *L'avancement de l'équité et l'inclusion : Un guide pour les municipalités*. Ottawa, ON : L'Initiative : une ville pour toutes les femmes.

- Camdessus, C. (2023). Le Congrès américain vote pour écarter les trans du sport féminin. *Le Devoir*. Repéré le 25 avril 2023 de <https://www.ledevoir.com/monde/etats-unis/789444/le-congres-americain-vote-pour-ecarter-les-trans-du-sport-feminin#:~:text=Un%20projet%20de%20loi%20visant,nom%20de%20l%27%C3%A9quit%C3%A9%20sportive>.
- Caudwell, J. (2020). Transgender and non-binary swimming in the UK: Indoor public pool spaces and un/safety. *Frontiers in Sociology*, 5(64), 1–12. <https://doi.org/10.3389/fsoc.2020.00064>
- Caudwell, J. (2014). [Transgender] young men: Gendered subjectivities and the physically active body. *Sport, Education and Society*, 19(4), 398–414. doi:10.1080/13573322.2012.672320
- Chamberland, L., & Puig, A. (2015). *Guide des pratiques d'ouverture à la diversité sexuelle et de genre en milieu collégial et universitaire*. Montréal, QC : Chaire de recherche sur l'homophobie, Université du Québec à Montréal.
- Chamberland, L., Duchesne, N., & Baril, A. (2010). Les expériences des étudiantes et étudiants transsexuels, transsexuelles et transgenres en milieu scolaire., dans Chamberland, L., et al. *Impact de l'homophobie et de la violence homophobe sur la persévérance et la réussite scolaires*. Montréal, QC : Université du Québec à Montréal.
- Charte des droits et libertés de la personne du Québec (2016). Chapitre I.1 : Les droits et libertés de la personne : Libertés et droits fondamentaux. Repéré le 20 novembre 2021 de http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/C-12?langCont=fr#ga:l_i-h1
- Concannon, L. (2009). Developing Inclusive Health and Social Care Policies for Older LGBT Citizens. *British Journal of Social Work*, 39, 403–417. doi:10.1093/bjsw/bcm131
- Crawford, D. W., Jackson E. L., & Godbey, G. (1991). A hierarchical model of leisure constraints. *Leisure Sciences*, 13(4), 309–320. <https://doi.org/10.1080/01490409109513147>
- Crenshaw, K. W. (1989). Demarginalizing the intersection of race and sex: a black feminist critique of antidiscrimination doctrine, feminist theory and antiracist politics. *University of Chicago Legal Forum*, 1(8), 139–167.
- Crompton, J. (2009). Strategies for implementing repositioning of leisure services. *Managing Leisure*, 14(2), 87–111.
- CRSH. (2021). Pratiques exemplaires en matière d'équité, de diversité et d'inclusion en recherche. Ottawa, ON: Gouvernement du Canada. Repéré le 20 octobre 2021 <https://www.sshrc-crsh.gc.ca/funding-financement/nfrf-fnfr/edi-fra.aspx>
- Cunningham, G. B., & Nite, C. (2020). LGBT diversity and inclusion, community characteristics, and success. *Journal of Sport Management*, 34(6), 533–541. <https://doi.org/10.1123/jsm.2019-0338>

- Cunningham, G. B., & Pickett, A. C. (2018). Trans prejudice in sport: differences from LGBT prejudice, the influence of gender, and changes over time. *Sex Roles : A Journal of Research*, 78(3-4), 220–227. <https://doi.org/10.1007/s11199-017-0791-6>
- Daley, A. E., & MacDonnell, J. A. (2011). Gender, sexuality and the discursive representation of access and equity in health services literature: implications for LGBT communities. *International Journal for Equity in Health*, 10(40), 1–10. <https://doi.org/10.1186/1475-9276-10-40>
- Dattilo, J. (2021). Creating a path to inclusion: educating practitioners to provide inclusive leisure services. *Loisir Et Société / Society and Leisure*, 44(2), 182–197. <https://doi.org/10.1080/07053436.2021.1935413>
- De La Durantaye, M. (2001). Le service public. Dans Association québécoise du loisir municipal. *Le loisir public au Québec : Une vision moderne* (pp. 61–68). Sainte-Foy, QC : Presses de l'Université du Québec.
- Denison, E., Bevan, N., & Jeanes, R. (2021). Reviewing evidence of LGBTQ discrimination and exclusion in sport. *Sport Management Review*, 24(3), 389–409. <https://doi.org/10.1016/j.smr.2020.09.003>
- Donnelly, P. & Coakley, J. (2002). *The role of recreation in promoting social inclusion*. Toronto, ON: The Laidlaw Foundation.
- Dorais, M. (2019). *Nouvel éloge de la diversité sexuelle*. Montréal, QC : VLB éditeur.
- Dorais, M. (2011). Intervenir avec éthique auprès de jeunes de la diversité sexuelle et de genre. Québec, QC : Université Laval. Repéré le 25 octobre 2021 de <https://www.crujef.ca/sites/crujef.ca/files/activite/École%20d%27été/Intervenir%20avec%20éthique.pdf>
- Downie, C. (2019). *L'inclusion des personnes LGBTQ2+ : Guide pratique pour des municipalités inclusives au Canada et ailleurs dans le monde*. Commission canadienne pour l'UNESCO. Ottawa, ON : Gouvernement du Canada.
- Drabble, L. A., & Eliason, M. J. (2021). Introduction to special issue: impacts of the COVID-19 pandemic on LGBTQ health and well-being. *Journal of Homosexuality*, 68(4), 545–559. <https://doi.org/10.1080/00918369.2020.1868182>
- Drudi, G., Vaillancourt, S., & Zheng, D. Q. F. (2020). Une recherche collaborative : l'accessibilité au loisir comme vecteur d'accueil et d'intégration en contexte interculturel. *Loisir Et Société. Society and Leisure*, 43(3), 421–429.
- Drury, S., Stride, A., Flintoff, A., & Williams, S. (2017). Lesbian, gay, bisexual and transgender young people's experiences of PE and the implications for youth sport participation and

- engagement. Dans, Long, J., Fletcher, T., & Watson, B. (éds.). *Sport, Leisure and Social Justice* (pp.84–97). London, UK: Routledge.
- El-Hage, H., & Lee, E. O. J. (2015). *Vivre avec de multiples barrières. Le cas des personnes LGBTQ racisées à Montréal*. Montréal, QC : Migration et ethnicité dans les interventions en santé et en services sociaux.
- Équipe MADA-QC. (2022). À propos. Sherbrooke, QC : Municipalités (& Villes) amies des aînés au Québec. Repéré le 4 mai 2022 de <https://madaquebec.com/a-propos/>
- Ferdman, B. M. (2014). The Practice of Inclusion in Diverse Organizations: Toward a Systemic and Inclusive Framework. Dans Ferdman, B. M., & Deane, B. (Eds.). *Diversity at work : the practice of inclusion* (pp. 3–54). Hoboken, NJ: John Wiley & Sons, Inc.
- Fish, J. (2010). Conceptualising social exclusion and lesbian, gay, bisexual, and transgender people: the implications for promoting equity in nursing policy and practice. *Journal of Research in Nursing*, 15(4), 303–312.
- Fol, S., & Gallez, C. (2013). Mobilité, accessibilité et équité : pour un renouvellement de l'analyse des inégalités sociales d'accès à la ville [Communication]. Colloque international du Labex Futurs Urbains : Enjeux interdisciplinaires émergents pour comprendre, projeter et fabriquer la ville de demain. Champs-sur-Marne, FR. Repéré le 22 novembre 2021 de <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00780292/document>
- Folcher, V., & Lompré, N. (2012). Accessibilité pour et dans l'usage : concevoir des situations d'activité adaptées à tous et à chacun. *Le Travail Humain*, 75(1), 89–120. <https://doi-org.biblioproxy.uqtr.ca/10.3917/th.751.0089>
- Fortin, M.-F., & Gagnon, J. (2016). *Fondements et étapes du processus de recherche. Méthodes quantitatives et qualitatives* (3e éd.) Montréal, QC : Chenelière Éducation.
- Fredriksen-Goldsen, K. I., Kim, H. J., Shiu, C., Goldsen, J., & Emler, C. A. (2015). Successful aging among LGBT older adults: physical and mental health-related quality of life by age group. *The Gerontologist*, 55(1), 154–68.
- Gacem, Y., & Thibault, A. (2004). L'accessibilité au loisir: des défis constamment renouvelés. *Bulletin de l'Observatoire québécois du loisir*, 2(6), 1–3.
- Gillard, A., Buzuvis, E., & Bialeschki, M. D. (2014). Supporting transgender and gender nonconforming youth at summer camp. *Journal of Park & Recreation Administration*, 32(3), 92–105.
- Godbey, G., Crawford, D. W., & Shen, X. S. (2010). Assessing Hierarchical Leisure Constraints Theory after Two Decades, *Journal of Leisure Research*, 42(1), 111–134. <https://doi.org/10.1080/00222216.2010.11950197>

- Gorman-Murray, A., & Nash, C. (2017). Transformations in LGBT consumer landscapes and leisure spaces in the neoliberal city. *Urban Studies*, 54(3), 786–805.
- Gouvernement du Canada. (2021). Lexique sur la diversité sexuelle et de genre. Ottawa, ON : Gouvernement du Canada. Récupéré le 15 juin 2023 de <https://www.btb.termiuplus.gc.ca/publications/diversite-diversity-fra.html>
- Gouvernement du Canada. (2018). *Isolement social des aînés : un regard sur les aînés LGBTQ au Canada*. Emploi et Développement social du Canada. Ottawa, ON : Gouvernement du Canada. Repéré le 20 avril 2023 de <https://www.canada.ca/content/dam/canada/employment-social-development/corporate/seniors/forum/social-isolation-lgbtq/social-isolation-lgbtq-seniors-FR.pdf>
- Gower, A. L., Saewyc, E. M., Corliss, H. L., Kne, L., Erickson, D. J., & Eisenberg, M. E. (2019). The LGBTQ supportive environments inventory: methods for quantifying supportive environments for LGBTQ youth. *Journal of Gay & Lesbian Social Services*, 31(3), 314–331. <https://doi.org/10.1080/10538720.2019.1616023>
- Gravel, R. J. (1999). *Les institutions administratives locales et régionales au Québec : structures et fonctions* (2e éd., nouv. éd). Sainte-Foy, QC : Presses de l'Université du Québec.
- Hankivsky, O., & Cormier, R. (2011). Intersectionality and public policy: some lessons from existing models. *Political Research Quarterly*, 64(1), 217–229.
- Hargie, O. D. W., Mitchell, D. H., & Somerville, I. J. A. (2017). ‘People have a knack of making you feel excluded if they catch on to your difference’: transgender experiences of exclusion in sport. *International Review for the Sociology of Sport*, 52(2), 223–239. <https://doi.org/10.1177/1012690215583283>
- Harvey, V. L., & Housel, T. H. (Eds.). (2014). *Health care disparities and the LGBT population*. Lanham, MD: Lexington Books.
- Held, N. (2015). Comfortable and safe spaces? Gender, sexuality and 'race' in night-time leisure spaces. *Emotion, Space and Society*, 14(1), 33–42. <https://doi.org/10.1016/j.emospa.2014.12.003>
- Herrick, S. S. C., Baum, T., & Duncan, L. R. (2022). Recommendations from LGBTQ adults for increased inclusion within physical activity: a qualitative content analysis. *Translational Behavioral Medicine*, 12(3), 454–465. <https://doi.org/10.1093/tbm/ibab154>
- Herrick, S. S. C., & Duncan, L. R. (2018). A qualitative exploration of LGBTQ and intersecting identities within physical activity contexts. *Journal of Sport & Exercise Psychology*, 40(6), 325–335. <https://doi.org/10.1123/jsep.2018-0090>

- Hodgkinson, I. R., & Hughes, P. (2012). A level playing field: social inclusion in public leisure. *International Journal of Public Sector Management*, 25(1), 48–63. <https://doi.org/10.1108/09513551211200285>
- Hunt, S. (2016). *Une introduction à la santé des personnes bispirituelles : questions historiques, contemporaines et émergentes*. Prince George, CB : Centre de collaboration nationale de la santé autochtone.
- Iacono, G., Craig, S. L., & Pascoe, R. (2021). Critical reflections and reflexivity on responding to the needs of LGBTQ youth in a global pandemic. *Qualitative Social Work*, 20(1-2), 479–486. <https://doi.org/10.1177/1473325020981080>
- Iida, P. C., & McGivern, C. T. (2019). Creating an LGBTQ+-affirming locker room: education for prevention. *Multicultural Education*, 26(2), 17–22.
- Ingram B. J., & Thomas C. L. (2019). Transgender policy in sport, a review of current policy and commentary of the challenges of policy creation, *Current Sports and Medicine Reports*, 18(6), 239–247. DOI: 10.1249/JSR.0000000000000605
- Institute of Medicine. (2011). *The health of lesbian, gay, bisexual, and transgender people : Building a foundation for better understanding*. Committee on Lesbian, Gay, Bisexual, and Transgender Health Issues and Research Gaps and Opportunities. Washington, DC: National Academies Press.
- Jackson E. L., Crawford, D. W., & Godbey, G. (1993). Negotiation of leisure constraints, *Leisure Sciences*, 15(1), 1-11. <https://doi.org/10.1080/01490409309513182>
- Jaspal, R. (2017). Gay men’s construction and management of identity on Grindr. *Sexuality and Culture*, 21(1), 187–204. <https://doi.org/10.1007/s12119-016-9389-3>
- Johnson, C. W. (2014). “All you need is love”: Considerations for a social justice inquiry in Leisure Studies. *Leisure Sciences*, 36(4), 388–399. doi: 10.1080/01490400.2014.917006
- Johnson, C. W. (1999). Living the game of hide and seek : Leisure in the lives of gay and lesbian young adults. *Leisure/Loisir*, 24(3-4), 255–278. <https://doi.org/10.1080/14927713.1999.9651268>
- Kamgain, O. (2015). Accessibilité aux services de santé pour les personnes trans* sur le territoire de la Capitale-Nationale (Mémoire). Québec, QC : École Nationale d’administration publique.
- Kaygalak-Celebi, S., Kaya, S., Ozeren, E., & Gunlu-Kucukaltan, E. (2019). Pride festivals as a space of self-expression: tourism, body and place. *Journal of Organizational Change Management*, 33(3), 545–566. <https://doi.org/10.1108/JOCM-01-2019-0026>

- Klein, K., Holtby, A., Cook, K., & Travers, R. (2015). Complicating the coming out narrative: Becoming oneself in a heterosexist and cissexist world. *Journal of Homosexuality*, 62(3), 297–326. <https://doi.org/10.1080/00918369.2014.970829>
- Klugman, B. (2008). Race, class, gender and sexuality — challenges for an inclusive citizenship. *South African Review of Sociology*, 39(2), 218–231. <https://doi.org/10.1080/21528586.2008.10425087>
- Konnoth, C. (2020). Supporting LGBT communities in the COVID-19 pandemic. Dans S. Burris, S. de Guia, L. Gable, D. E. Levin, W. E. Parment, & N. P. Terry (Eds.), *Assessing Legal Responses to COVID-19* (pp. 234–239). Boston, MA: Public health law watch.
- Kowalski, C. L., Grybovych, O., Lankford, S., & Neal, L. (2012). Examining constraints to leisure and recreation for residents in remote and isolated communities: an analysis of 14 communities in the northwest territories of Canada. *World Leisure Journal*, 54(4), 322–336. <https://doi.org/10.1080/04419057.2012.720582>
- Larouche-LeBlanc, S. (2019). Le rôle des municipalités dans l’inclusion des minorités ethnoculturelles au Québec. *Periferia*, 11(3), 216–237. <https://doi.org/10.12957/periferia.2019.40437>
- Lavigne, M-A. (2013). *La gouvernance des services municipaux de loisir : les villes de Gatineau et de Québec, 2002-2012* (Thèse doctorale). Québec, QC : École nationale d’administration publique.
- Lawley, S. (2019). Spaces and laces: insights from LGBT initiatives in sporting institutions. *Journal of Organizational Change Management*, 33(3), 502–514. <https://doi.org/10.1108/JOCM-11-2018-0342>
- Le Blanc, G. (2009). *L'invisibilité sociale*. Paris, FR : Presses Universitaires de France. <https://doi-org.biblioproxy.uqtr.ca/10.3917/puf.lebla.2009.02>
- Lewis, S. T., & Johnson, C. W. (2011). “But it's not that easy”: negotiating (trans)gender expressions in leisure spaces. *Leisure/Loisir*, 35(2), 115–132, doi: 10.1080/14927713.2011.567062.
- Litwiller, F., Johnson, C., & Oakleaf, L. (In press). Transgender visibility and inclusion in recreation programming. In Schneider, I. & D. Kivel. (Eds.). *Diversity and Inclusion in the Recreation Profession Organizational Perspectives*. Sagamore Publishing.
- Litwiller, F. (2021). Youth perspectives on genderplay recreation programming: insights and critiques on identity development theories. *Leisure Sciences*, 1-18, 1–18. <https://doi.org/10.1080/01490400.2021.1921638>

- Litwiller, F. (2018). 'You can see their minds grow': identity development of LGBTQ youth at a residential wilderness camp. *Leisure/Loisir*, 42(3), 347–361. <https://doi.org/10.1080/14927713.2018.1535276>
- Maslow, A. H. (1987). *Motivation and personality* (3rd ed.). New York: Harper & Row.
- Matthews, P. (2020). Debate: LGBTQ rights in public services—a battle won? *Public Money & Management*, 40(6), 423–425. <https://doi.org/10.1080/09540962.2019.1676546>
- McGinnis, M. (2020). *Exploring the Use of a Gender Equity Lens in Local Government Recreation Policies* (Mémoire). St. Catharines, ON: Brock University.
- McKearney, A. (2019). Changing contexts: from criminal to citizen. *Journal of Organizational Change Management*, 33(3), 515–526.
- Mensah, M., Bastien-Charlebois, J., Vallerand, O., Wesley, S. & Monteith, K. (2017). Militer par le témoignage public : défis et retombées pour les communautés sexuelles et de genres. *Reflète*, 23(1), 82–118. DOI:10.7202/1040750ar
- Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. (2023). Organisation territoriale municipale. Québec, QC : Gouvernement du Québec. Repéré le 15 juin 2023 de <https://www.mamh.gouv.qc.ca/organisation-municipale/organisation-territoriale/organisation-territoriale-municipale/regime-municipal-general/>
- Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. (2020). *L'organisation municipale au Québec en 2020*. Québec, QC : Gouvernement du Québec. Repéré le 18 octobre 2021 de https://www.mamh.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/organisation_municipale/organisation_territoriale/BRO_OrganisationMunicipale_2020.pdf
- Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. (2017). *Politique de l'activité physique, du sport et du loisir. Au Québec, on bouge!*. Québec, QC : Gouvernement du Québec. Repéré le 21 octobre 2021 de http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/loisir-sport/Politique-FR-v18_sans-bouge3.pdf
- Mock, S. E., Misener, K., & Havitz, M. E. (2019). A league of their own? a longitudinal study of ego involvement and participation behaviors in LGBT-focused community sport. *Leisure Sciences*, (2019), 1–18. <https://doi.org/10.1080/01490400.2019.1665599>
- Muchicko, M. M., Barkley, J. E., & Lepp, A. (2015). Peer victimization, social support and leisure-time physical activity in transgender and cisgender individuals. *Leisure/Loisir*, 28(3-4), 295–308. <https://doi.org/10.1080/14927713.2015.1048088>
- Nations Unies. (1948). La Déclaration universelle des droits de l'homme. Repéré le 23 septembre 2023 de <https://www.un.org/fr/universal-declaration-human-rights/>

- Oakleaf, L., & Richmond, L. P. (2017). Dreaming about access: the experiences of transgender individuals in public recreation. *Journal of Park and Recreation Administration*, 35(2), 108–119. <https://doi.org/10.18666/JPra-2017-V35-I2-7363>
- Oakleaf, L. (2013). "Having to think about it all the time": factors affecting the identity management strategies of residential summer camp staff who self-identify as lesbian, gay, bisexual or transgender. *Leisure/Loisir*, 37(3), 251–266. <https://doi.org/10.1080/14927713.2013.856100>
- Oncescu, J., & Loewen, M. (2020). Community recreation provisions that support low-income families' access to recreation. *Leisure/Loisir*, 44(2), 279–302. <https://doi.org/10.1080/14927713.2020.1760120>
- Ouellet, G., & Soubrier, R. (1989). Étude sur les contraintes perçues comme causes de la non-participation aux loisirs. *World Leisure and Recreation*, 31, 16-21.
- Paillé, P. (2009). Qualitative (analyse). Dans A. Mucchielli (Éd.), *Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines et sociales* (3e éd., pp. 202-204). Paris, FR : Armand Colin.
- Paillé, P., & Mucchielli, A. (2021). L'analyse thématique. Dans : Paillé, P., & Mucchielli, A. (Dir.), *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales* (pp. 269-357). Paris, FR: Armand Colin.
- Paillé, P. & Mucchielli, A. (2012). *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales* (3e éd.). Paris, FR : Armand Colin.
- Parmenter, J. G., Galliher, R. V. & Maughan, A. D. A. (2020). An exploration of LGBTQ community members' positive perceptions of LGBTQ culture. *Counseling Psychologist*, 48(7), 1016–1047. <https://doi.org/10.1177/0011000020933188>
- Patchett, E., & Foster, J. (2015). Inclusive recreation: the state of campus policies, facilities, trainings, and programs for transgender participants. *Recreational Sports Journal*, 39(2), 83–91. <https://doi.org/10.1123/rsj.2015-0028>
- Pérez-Samaniego, V., Fuentes-Miguel, J., Pereira-García, S., López-Cañada, E., & Devís-Devís J. (2019). Experiences of trans persons in physical activity and sport: a qualitative meta-synthesis. *Sport Management Review*, 22(4), 439–451. <https://doi.org/10.1016/j.smr.2018.08.002>
- Powers, S. L., Graefe, A. R., Mowen, A. J., Lee, K. J., & Pitas, N. A. (2020). Understanding access and use of municipal parks and recreation through an intersectionality perspective. *Journal of Leisure Research*, 51(4), 377–396. <https://doi.org/10.1080/00222216.2019.1701965>
- Raisborough, J. (2006). Getting onboard: women, access and serious leisure. *The Sociological Review*, 54(2), 242–262. <https://doi.org/10.1111/j.1467-954X.2006.00612.x>

- Reid, G., & Ritholtz, S. (2020). A queer approach to understanding LGBT vulnerability during the COVID-19 pandemic. *Politics & Gender*, 16(4), 1101–1109. <https://doi.org/10.1017/S1743923X20000707>
- Reichhart, F. & Rachedi-Nasri, Z. (2016). L'accessibilité de 1975 à nos jours : vers une ville accessible à tous ?. *Les cahiers de la LCD*, 1, 75-90. <https://doi.org/10.3917/clcd.001.0075>
- Robinett, J. (2014). Heteronormativity in leisure research: emancipation as social justice. *Leisure Sciences*, 36(4), 365–378. <https://doi.org/10.1080/01490400.2014.917000>
- Robinson, L. (2004). *Managing public sport and leisure services*. New York, NY: Routledge.
- Robinson, T. (2016). Overcoming social exclusion in public library services to LGBTQ and gender variant. *Diversité. Public Library Quarterly*, 35(3), 161–174. <https://doi.org/10.1080/01616846.2016.1210439>
- Rocque, S., Langevin, J., Chalghoumi, H. et Ghorayeb, A. (2011). Accessibilité universelle et designs contributifs dans un processus évolutif. *Revue Développement humain, handicap et changement social*, 19(3), 7–24.
- Salerno, J. P., Williams, N. D., &, Gattamorta, K. A. (2020). LGBTQ populations: Psychologically vulnerable communities in the COVID-19 pandemic. *Psychological Trauma: Theory, Research, Practice, and Policy*, 12(S1), S239–S242. <https://doi.org/10.1037/tra0000837>
- Savoie-Zajc, L. (2016). L'entrevue semi-dirigée. Dans Gauthier, B. & Bourgeois, I. (dir.), *Recherche sociale : De la problématique à la collecte de données* (6e éd.) (pp. 337–362). Sainte-Foy, QC : Presses de l'Université du Québec.
- Schleien, S. J., Miller, K. D., & Shea, M. (2009). Search for the best practices in inclusive recreation: Preliminary findings. *Journal of Park & Recreation Administration*, 27(1), 17–34.
- Schmidt, S. J. (2010). Queering social studies: the role of social studies in normalizing citizens and sexuality in the common good. *Theory and Research in Social Education*, 38(3), 314–335.
- Scott, D. (2013). Economic Inequality, Poverty, and Park and Recreation Delivery. *Journal of Park and Recreation Administration*, 21(4). 1–11.
- Serano, J. (2007). Dismantling cissexual privilege. Dans Serano, J. *Whipping girl, a transsexual woman on sexism and the scapegoating of femininity* (pp. 160–192). Berkeley, CA: Seal Press.
- Séguin, A.-M. (2011). Le rôle des municipalités dans le soutien à une population vieillissante : vers une reconfiguration du système de soutien aux aînés. *Diversité urbaine*, 11(1), 39–58. <https://doi.org/10.7202/1007743ar>

- Sherriff, N. S., Hamilton, W. E., Wigmore, S., & Giambrone, B. L. B. (2011). "What do you say to them?" Investigating and supporting the needs of lesbian, gay, bisexual, trans, and questioning (LGBTQ) young people. *Journal of Community Psychology*, 39(8), 939–955.
- Soubrier, R. (2000). *Planification, aménagement et loisir* (2e éd.). Sainte-Foy, QC : Presses de l'Université du Québec.
- Spaaij, R., Knoppers, A., & Jeanes, R. (2020). "We want more diversity but...": Resisting diversity in recreational sports clubs. *Sport Management Review*, 23(3), 363–373. <https://doi.org/10.1016/j.smr.2019.05.007>
- St-Louis, A. (2021). Accessibilité universelle : la conception d'environnements pour tous. *Opus*, 6, 1–14. <https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2775-accessibilite-universelle-conception-environnements.pdf>
- Stumbo, N. J., Wang, Y., & Pegg, S. (2011). Issues of access: what matters to people with disabilities as they seek leisure experiences. *World Leisure Journal*, 53(2), 91–103. <https://doi.org/10.1080/04419057.2011.580549>
- Tamminen, K. A., Poucher, Z. A., Povilaitis, V., Nirmalanathan, K., & Spence, J. C. (2020). Examining the experiences of individuals living in low income using a fee assistance program to access physical activity and recreation. *Journal of Poverty*, (2020), 1–20. <https://doi.org/10.1080/10875549.2020.1746947>
- Taylor, D. (2014). Parks for All : Parks in Vancouver seek to welcome and serve people all along the gender spectrum, *Parks & Recreation*, 34–35. Récupéré le 28 octobre 2020 de <https://www.nrpa.org/parks-recreation-magazine/2014/july/parks-for-all/>
- Therriault, D. (2017). Implementation of promising practices for LGBTQ inclusion: a multilevel process. *Journal of Park and Recreation Administration*, 35(3), 123–135. <https://doi.org/10.18666/JPRA-2017-V35-I3-7702>
- Therriault, D., & Witt, P. A. (2014). Organized Leisure Experiences of LGBTQ Youth : Resistance and Oppression. *Journal of Leisure Research*, 46(4), 448–461. doi: 10.1080/00222216.2014.11950336.
- Thibault, A. (2019). Rôle et compétences du professionnel en loisir. Dans Auger, D., Roult, R., & Gravelle, F. *Introduction aux études en loisir* (pp. 173–198). Repentigny, QC : Éditions Reynald Goulet Inc.
- Thibault, A. (2017). Gérer l'intégration en loisir public « Vivre ensemble égaux et différents ». *Bulletin de l'Observatoire québécois du loisir*, 14(11), 1–6.
- Thibault, A. (2014). S'attaquer à l'inaccessibilité au loisir sous toutes ses coutures. *Bulletin de l'Observatoire québécois du loisir*, 12(3), 1–4.

- Thibault, A. (2011). Une vision stratégique du loisir public. *Observatoire québécois du loisir*, 9(6), 1–6.
- Thibault, A. (2008). *Le loisir public et civil au Québec : dynamique, démocratique, passionnel et fragile*. Sainte-Foy, QC : Presses de l'Université du Québec.
- Thibault, A. & Lequin, M. (2001). Participation et loisir public. Dans Association québécoise du loisir municipal. *Le loisir public au Québec : Une vision moderne* (pp. 97–111). Sainte-Foy, QC : Presses de l'Université du Québec.
- Tourki, D., Ou Jin Lee, E., Baril, A., Hébert, W. & Pullen Sansfaçon, A. (2018). Au-delà des apparences : analyse intersectionnelle de vécus de jeunes trans migrants et racisés au Québec. *Revue Jeunes et Société*, 3(1), 133–153. <https://doi.org/10.7202/1075772ar>
- Tremblay, M. (2015). *Queer Mobilizations : Social Movement Activism and Canadian Public Policy*. Vancouver, BC: University of British Columbia Press.
- Université du Québec à Montréal. (2021). Équité, diversité, inclusion. Montréal, QC : Université du Québec à Montréal. Repéré le 15 juin 2023 de <https://edi.uqam.ca/lexique/inclusion/>
- Ville de Montréal. (2021). Plan d'action solidarité, équité et inclusion 2021-2025: Montréal réaffirme son engagement à devenir plus solidaire, équitable et inclusive [Communiqué de presse]. Montréal, QC : Ville de Montréal. Repéré le 21 novembre 2021 de http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=5798,42657625&_dad=portal&_schema=PORTAL&id=33959
- Ville de Montréal. (2021). Solidarité, équité et inclusion : Plan d'action 2021-2025. Service de la diversité et de l'inclusion sociale. Montréal, QC : Ville de Montréal. Repéré le 21 novembre 2021 de https://portail-m4s.s3.montreal.ca/pdf/plan_daction_solidarite_equite_et_inclusion.pdf
- Ville de Québec. (2021). Diversité, équité et inclusion : près de 10,5 M\$ pour favoriser la cohésion sociale [Communiqué de presse]. Québec, QC: Ville de Québec. Repéré le 21 novembre 2021 de <https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/vivre-ensemble/diversite-equite-inclusion.aspx>
- Ville de Québec. (2021). Vivre-ensemble. Québec, QC: Ville de Québec. Repéré le 21 novembre 2021 de <https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/vivre-ensemble/index.aspx>
- Ville de Saguenay (2021). *Politique d'égalité, d'équité et d'inclusion : L'égalité dans toute sa diversité. Pour l'égalité entre les femmes et les hommes et l'inclusion des personnes issues de la diversité*. Saguenay, QC : Ville de Saguenay. Repéré le 19 novembre 2021 de https://ville.saguenay.ca/files/la_ville_et_vie_democratique/publications/politiques/politique_d_egalite_d_equite_et_d_inclusion_23_septembre_2021.pdf

- Wargo, J. M. (2020). Between an iPhone and a safe space: tracing desire in connective (auto)ethnographic research with lgbtq youth. *International Journal of Qualitative Studies in Education*, 33(5), 508–523. <https://doi.org/10.1080/09518398.2019.1681537>
- Wetherly, P., Watson, B., & Long, J. (2017). Principles of social justice for sport and leisure. Dans, Long, J., Fletcher, T., & Watson, B. (éds.). *Sport, Leisure and Social Justice* (pp.15–27). London, UK: Routledge.
- Worthen, M. G. F. (2016). Hetero-cis-normativity and the gendering of transphobia. *International Journal of Transgenderism*, 17(1), 31–57. <https://doi.org/10.1080/15532739.2016.1149538>
- Zimmermann, J. M., & Allen, L. R. (2009). Public recreation administration: An examination of the perceived roles of local recreation administration. *Administration & Society*, 41(4), 470–502. <https://doi.org/10.1177/0095399709334648>

Annexe 1

Guide d'entretien : L'accessibilité des personnes LGBTQ2+ aux services publics et municipaux de loisir ainsi qu'aux infrastructures municipales récréatives et sportives

Préparation de l'entretien

Présentation du but de l'entretien

Dans le cadre de la maîtrise en loisir, culture et tourisme (profil avec mémoire) de l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR), j'effectue une recherche qualitative portant sur l'accessibilité des personnes LGBTQ2+ aux services publics et municipaux de loisir ainsi qu'aux infrastructures municipales récréatives et sportives. Votre participation ce projet de recherche, qui vise à explorer les perceptions des personnes LGBTQ2+ en ce qui a trait à leur accès aux services publics et municipaux de loisir ainsi qu'aux infrastructures municipales sportives et récréatives, est grandement appréciée. Ce projet de recherche vise aussi à :

1. Découvrir et rendre visibles les enjeux des personnes LGBTQ2+ au Québec, et plus précisément dans les services et espaces publics et municipaux associés au loisir;
2. Comprendre en quoi le loisir public et ses espaces peuvent potentiellement être des lieux inclusifs et représentés des *safe spaces* (ou non) pour les personnes LGBTQ2+;
3. Identifier les attentes de ces personnes en loisir public.

Avant de débiter l'entretien, m'avez-vous bel et bien transmis le formulaire d'information et de consentement signé, en plus d'en avoir pris compte ? Avez-vous des questions liées à ce formulaire ?

De plus, je vous rappelle que les données recueillies par cette étude sont entièrement confidentielles et ne pourront en aucun cas mener à votre identification. Votre confidentialité et votre anonymat seront assurés par l'attribution d'un nom fictif de votre choix. Quel nom fictif voulez-vous que j'utilise pour vous identifier tout au long du projet de recherche ? _____.

À spécifier avant le début de l'entretien :

- **Services publics et municipaux de loisir :** programmations de loisir et d'activités organisées par la municipalité (ex. : yoga, camps de jour, hockey, théâtre) ; événements, fêtes et festivals organisés par la municipalité ; ligues sportives municipales ; etc.
- **Infrastructures (et installations) sportives et récréatives municipales :** parcs ; arénas ; pistes cyclables ; centres de loisirs ; piscines publiques ; terrains sportifs ; bibliothèques municipales ; etc.

Début de l'entretien et l'enregistrement

	Questions primaires	Questions secondaires (de relance)
Introduction	Bonjour, (...)	
	1. Quels pronoms préférez-vous que j'utilise pour vous identifier lors de l'entretien ?	
Temps libre et loisirs	2. Que faites-vous de vos temps libres, en termes de loisir ou de sport ?	<input type="checkbox"/> Qu'est-ce qui vous y motive ? <input type="checkbox"/> Sinon, pour quelles raisons ? <input type="checkbox"/> Dans quel contexte ? Quel endroit ? <input type="checkbox"/> Avec qui pratiquez-vous cette activité ? <input type="checkbox"/> Est-ce avec d'autres personnes qui s'identifient LGBTQ2+ ?
Expériences en loisir public	3. Racontez-moi un moment où vous avez fréquenté une infrastructure récréative ou sportive municipale (ou tout autre service public et municipal en loisir).	<input type="checkbox"/> Qu'est-ce qui vous a plu ? <input type="checkbox"/> Qu'est-ce qui vous a déplu ? <input type="checkbox"/> Avez-vous interagi avec d'autres personnes qui s'y retrouvaient ? <input type="checkbox"/> Comment les autres personnes ont interagi avec vous ?
	4. Quelles sont vos expériences passées dans les services publics et municipaux de loisir ainsi que les infrastructures récréatives et sportives municipales ?	<input type="checkbox"/> Pouvez-vous m'en parler ? <input type="checkbox"/> Comment vous vous y êtes senti-e ? <input type="checkbox"/> Y avez-vous déjà vécu une expérience négative liée à la discrimination ? Si oui, pouvez-vous

		m'en parler ? Sinon, connaissez-vous un-e de vos pair-e -s qui a vécu ce genre d'expérience ?
	5. Parlez-moi de votre fréquentation actuelle des infrastructures récréatives et sportives municipales.	<input type="checkbox"/> Avec qui les fréquentez-vous ? <input type="checkbox"/> Vous arrive-t-il de les fréquenter seul-e ? <input type="checkbox"/> Pour quelles raisons vous les fréquentez ou non ? <input type="checkbox"/> Si vous ne les fréquentez pas ou peu, est-ce en raison d'un événement en particulier ? <input type="checkbox"/> Faites-vous partie d'une ligue récréative ou sportive quelconque ? Si oui, qu'est-ce qui vous y motive ? Sinon, pourquoi ? <input type="checkbox"/> Est-ce que vous vous empêchez d'accéder et participer à ces sites et activités ?
	6. Est-ce que vous croyez que les personnes LGBTQ2+ sont victimes de discrimination dans les infrastructures récréatives et sportives municipales ?	<input type="checkbox"/> Pourquoi ?
Accès perçu aux services publics et municipaux de loisir	7. Avez-vous des préoccupations ou inquiétudes dans l'usage des services publics et municipaux de loisir et ses infrastructures, s'il y a lieu ?	<input type="checkbox"/> Si oui, pouvez-vous m'en dire un peu plus ? Avez-vous des exemples ?
	8. Vous sentez-vous en sécurité, confortable et accueilli dans les services publics et municipaux de loisir et les infrastructures récréatives et sportives municipales ?	<input type="checkbox"/> Pourquoi ? <input type="checkbox"/> Y en a-t-il qui semblent plus accueillants que d'autres ? <input type="checkbox"/> Est-ce que d'autres services publics vous semblent plus ou moins accessibles que ces services ?
	9. Y a-t-il des choses que vous aimeriez faire dans les services publics et municipaux de loisir et les infrastructures récréatives et sportives municipales que vous ne faites pas ?	<input type="checkbox"/> Si oui, quoi et pourquoi ?
	10. Selon vous, comment ces services et infrastructures prennent ou non en compte vos besoins et ceux d'autres personnes LGBTQ2+ ?	

Rôle de la municipalité	11. Qu'est-ce que la municipalité et les gestionnaires des services publics et municipaux de loisir et des infrastructures récréatives et sportives municipales pourraient faire pour mieux répondre à vos besoins, en tant que personne LGBTQ2+ ?	<input type="checkbox"/> Qu'est-ce qui vous y amélioreriez ? <input type="checkbox"/> Que changeriez-vous ?
	12. Connaissez-vous des pratiques (programmes, politiques, etc.) qui pourraient influencer votre intérêt à participer ou l'inclusion des autres personnes LGBTQ2+ aux services publics et municipaux de loisir et les infrastructures récréatives et sportives municipales ?	<input type="checkbox"/> Si oui, pouvez-vous m'en parler davantage ? Avez-vous des exemples ?
Intersectionnalité	13. En dehors de votre identité de genre ou orientation sexuelle, diriez-vous que vous appartenez à un autre groupe pouvant être davantage marginalisé en société ?	<input type="checkbox"/> Si oui, pensez-vous que cela a un effet additionnel à votre accès aux services publics et municipaux de loisir ?
Questions sociodémographiques	14. À quelle identité de genre vous identifiez-vous ?	
	15. Quelle orientation sexuelle vous décrit le mieux ?	
	16. Quel âge avez-vous ?	
	17. Dans quelle municipalité (et arrondissement, s'il y a lieu), résidez-vous ?	
Conclusion	L'entretien serait désormais complété. J'ai terminé de vous poser mes questions. De votre côté, avez-vous des questions ? Avez-vous des commentaires dont vous aimeriez me faire part afin que je puisse mieux comprendre votre perception de votre accessibilité dans les services publics et municipaux de loisir et dans les infrastructures récréosportives municipales ? Merci beaucoup d'avoir participé à cet entretien.	

Fin de l'entretien et de l'enregistrement

Annexe 2

FORMULAIRE D'INFORMATION ET DE CONSENTEMENT

Titre du projet de recherche :	L'accès des personnes LGBTQ2+ aux services publics et municipaux de loisir ainsi qu'aux infrastructures municipales sportives et récréatives
Mené par :	Alexis Roy, étudiant, Département d'études en loisir, culture et tourisme, maîtrise en loisir, culture et tourisme (profil avec mémoire), Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR)
Sous la direction de :	Marc-André Lavigne, Département d'études en loisir, culture et tourisme, Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR), professeur
Source de financement :	Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH)

Préambule

Votre participation à la recherche, qui vise à mieux comprendre l'accès des personnes LGBTQ2+ aux services publics et municipaux de loisir ainsi qu'aux infrastructures municipales sportives et récréatives, serait grandement appréciée. Cependant, avant d'accepter de participer à ce projet et de signer ce formulaire d'information et de consentement, veuillez prendre le temps de lire ce formulaire. Il vous aidera à comprendre ce qu'implique votre éventuelle participation à la recherche de sorte que vous puissiez prendre une décision éclairée à ce sujet.

Ce formulaire peut contenir des mots que vous ne comprenez pas. Nous vous invitons à poser toutes les questions que vous jugerez utiles au chercheur responsable de ce projet de recherche ou à un membre de son équipe de recherche. Sentez-vous libre de leur demander de vous expliquer tout mot ou renseignement qui n'est pas clair. Prenez tout le temps dont vous avez besoin pour lire et comprendre ce formulaire avant de prendre votre décision.

Objectifs et résumé du projet de recherche

L'objectif principal de ce projet de recherche est de mieux comprendre les perceptions des personnes LGBTQ2+ à l'égard de leur accès aux services et infrastructures municipales de loisir et de sport.

Ce projet de recherche vise aussi à :

1. Découvrir et rendre visibles les enjeux des personnes LGBTQ2+ au Québec, et plus précisément dans les services et espaces publics associés au loisir ;
2. Explorer en quoi le loisir public et ses espaces peuvent potentiellement être des lieux inclusifs pour les personnes LGBTQ2+ ;
3. Analyser les attentes de ces personnes en loisir public.

En société aux visées inclusives, des préjugés et des manifestations de discrimination, comme l'homophobie et la transphobie, peuvent surgir dans l'espace public, dont les lieux associés à la pratique de loisir et de sport. En étant par moment les cibles, les personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles, trans, en questionnement et celles aux autres identités sexuelles et de genre non conformistes (LGBTQ2+) peuvent avoir diverses perceptions quant à leur accès aux services publics et municipaux de loisir et aux infrastructures récréosportives, souvent organisés selon une division cisnormative du genre.

Peu d'études se sont penchées sur les perceptions des personnes LGBTQ2+ à l'égard des services publics de loisir, surtout en contexte francophone et québécois. Elle permet aussi d'interpeller la municipalité sur son mandat d'offre de services inclusifs et accessibles pour tous, dont les personnes LGBTQ2+.

Nature et durée de votre participation

Votre participation à ce projet de recherche consiste à répondre à quelques questions dans le cadre d'un entretien semi-dirigé. L'entretien, étant enregistré sous forme d'enregistrement audio, est d'une durée approximative d'une (1) heure et 15 minutes. Le lieu et le moment de l'entretien seront déterminés selon les préférences du participant-e et les disponibilités du chercheur responsable du projet.

Risques et inconvénients

Le temps consacré à la participation de l'entretien semi-dirigé, soit environ une (1) heure et quinze (15) minutes, demeure le seul inconvénient considérable au projet.

Cependant, il est possible que le fait de parler d'expériences personnelles touchées par la discrimination (comme l'homophobie, la transphobie, etc.) et/ou l'exclusion suscite chez vous des sentiments désagréables ou des souvenirs sensibles. Si cela se produit, n'hésitez pas à en parler avec le chercheur. Il est du devoir de ce dernier de faire de cet entretien un *safe space*, soit un lieu inclusif et sécuritaire propice à l'échange. Celui-ci pourra vous guider vers une ressource en mesure de vous aider, au besoin.

Avantages ou bénéfiques

Le fait de participer à cette recherche vous offre une occasion de réfléchir et de discuter en toute confidentialité de votre perception en ce qui concerne votre accessibilité, en tant que personne LGBTQ2+, aux services publics et municipaux de loisir ainsi qu'aux infrastructures municipales sportives et récréatives (piscines publiques, bibliothèques, équipes sportives locales, etc.).

Compensation ou incitatif

Aucune compensation d'ordre monétaire n'est accordée.

Confidentialité

Les données recueillies par cette étude sont entièrement confidentielles et ne pourront en aucun cas mener à votre identification. Votre confidentialité et votre anonymat seront assurés par l'attribution d'un nom fictif de votre choix. Les résultats de la recherche, qui pourront être diffusés sous forme de mémoire de maîtrise, d'articles ou de présentations dans des colloques professionnels ou scientifiques, ne permettront pas d'identifier les participant-e-s.

Les données recueillies seront conservées dans une base de données protégée par un mot de passe, ainsi que sur un disque dur externe pour une durée de six mois à la suite du dépôt du mémoire du chercheur ; ce dépôt est prévu à l'hiver 2023. Les seules personnes qui y auront accès seront le chercheur responsable du projet, que vous allez rencontrer lors de l'entretien. Toutes ces personnes ont signé un engagement à la confidentialité. Les données seront détruites au terme six mois suivant le dépôt du mémoire du chercheur et ne seront pas utilisées à d'autres fins que celles décrites dans le présent document.

Participation volontaire

Votre participation à cette étude se fait sur une base volontaire. Vous êtes entièrement libre de participer ou non, de refuser de répondre à certaines questions ou de vous retirer en tout temps sans préjudice et sans avoir à fournir d'explications.

Si vous vous retirez avant la fin de l'entretien, les données accumulées ne seront pas prises en compte dans la recherche et seront, par le fait même, détruites.

Responsable de la recherche

Pour obtenir de plus amples renseignements ou pour toute question concernant ce projet de recherche, vous pouvez communiquer avec Alexis Roy (alexis.roy@uqtr.ca).

Surveillance des aspects éthique de la recherche

Cette recherche est approuvée par le comité d'éthique de la recherche avec des êtres humains de l'Université du Québec à Trois-Rivières et un certificat portant le numéro CER-21-283-07.14 a été émis le 18 janvier 2022.

Pour toute question ou plainte d'ordre éthique concernant cette recherche, vous devez communiquer avec la secrétaire du comité d'éthique de la recherche de l'Université du Québec à Trois-Rivières, par téléphone (819) 376-5011, poste 2129 ou par courrier électronique CEREH@uqtr.ca.

CONSENTEMENT

Engagement du chercheur

Moi, Alexis Roy, m'engage à procéder à cette étude conformément à toutes les normes éthiques qui s'appliquent aux projets comportant la participation de sujets humains.

Consentement du participant·e

Je, [nom du participant·e], confirme avoir lu et compris la lettre d'information au sujet du projet : *l'accès des personnes LGBTQ2+ aux services publics et municipaux de loisir ainsi qu'aux infrastructures municipales sportives et récréatives*. J'ai bien saisi les conditions, les risques et les bienfaits éventuels de ma participation. On a répondu à toutes mes questions à mon entière satisfaction. J'ai disposé de suffisamment de temps pour réfléchir à ma décision de participer ou non à cette recherche. Je comprends que ma participation est entièrement volontaire et que je peux décider de me retirer en tout temps, sans aucun préjudice.

Je consens à être enregistré.

J'accepte donc librement de participer à ce projet de recherche

Participant:	Chercheur :
Signature :	Signature :
Nom :	Nom :
Date :	Date :

Participation à des études ultérieures

Acceptez-vous que le chercheur responsable du projet ou un membre de son personnel de recherche reprenne contact avec vous pour vous proposer de participer à d'autres projets de recherche? Bien sûr, lors de cet appel, vous serez libre d'accepter ou de refuser de participer aux projets de recherche proposés. Oui Non

Résultats de la recherche

Un résumé des résultats sera envoyé aux participant-e-s qui le souhaitent. Ce résumé ne sera cependant pas disponible avant le dépôt du mémoire, prévu à l'hiver 2023. Indiquez l'adresse postale ou électronique à laquelle vous souhaitez que ce résumé vous parvienne :

_____.

Si cette adresse venait à changer, il vous faudra en informer le chercheur.